

**N° 980**

**Assemblée nationale**

Constitution du 4 octobre 1958

Quinzième législature

Enregistré à la Présidence  
de l'Assemblée nationale  
le 23 mai 2018

**Projet de loi de règlement du budget et  
d'approbation des comptes de l'année 2017**

Renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire,  
à défaut de constitution d'une commission spéciale  
dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement

présenté

au nom de M. Édouard PHILIPPE  
Premier ministre

par M. Gérard DARMANIN  
Ministre de l'Action et des Comptes publics



## TABLE DES MATIERES

<b>EXPOSÉ GÉNÉRAL DES MOTIFS</b>	<b>5</b>
<b>Les engagements pris dès mai 2017 ont été tenus</b>	<b>7</b>
<b>1. Un déficit public qui repasse sous la barre des 3 % du PIB</b>	<b>11</b>
1.1. Une amélioration de la situation macroéconomique de la France, renforcée par les premières réformes du Gouvernement	11
1.2. Une amélioration des finances publiques permettant à la France de respecter ses engagements européens	12
<b>2. Une situation financière de l'État assainie à fin 2017</b>	<b>14</b>
2.1. Un déficit budgétaire au plus bas depuis 2008	14
2.2. Une nette amélioration du résultat patrimonial entre 2016 et 2017	15
2.3. Un déficit public réduit, au-delà du solde budgétaire	17
2.4. Un compte de résultat marqué par la hausse des produits régaliens et la baisse des charges nettes	19
2.5. Un bilan de l'État marqué par la progression de l'actif mais surtout du passif, sous l'effet du poids de la dette financière	21
2.6. Des engagements hors bilan de l'État dans la continuité des années antérieures	25
<b>3. Une évolution des recettes et des dépenses entre 2016 et 2017 contribuant à l'amélioration du solde budgétaire</b>	<b>26</b>
3.1. Un solde budgétaire qui ressort en amélioration de 1,4 Md€ par rapport à 2016	26
3.2. Un dynamisme exceptionnel des recettes, tiré par la reprise économique en fin d'année 2017	27
3.3. Une forte hausse des dépenses du budget général, en dépit du plan de redressement mis en œuvre à l'été 2017	33
3.4. Une nette inflexion dans la dynamique des charges à payer	34
3.5. Une forte hausse de la masse salariale, liée aux mesures catégorielles et générales	37
3.6. Une moindre exécution des prélèvements sur recettes	41
3.7. Un excédent des comptes spéciaux contribuant à la résorption du déficit budgétaire	43
<b>4. Une exécution du budget 2017 caractérisée par un plan de redressement lancé dès l'été et des prévisions de recettes revues à la hausse</b>	<b>45</b>
4.1. Un solde budgétaire qui ressort en amélioration de 6,4 Md€ par rapport à la seconde loi de finances rectificative	45
4.2. Des prévisions revues à la hausse sur les principales recettes et la charge de la dette	46
4.3. Des actions menées en gestion pour près de 5 Md€ sur les dépenses du budget général	47
4.4. Des mouvements législatifs et réglementaires de grande ampleur, qui ont permis une forte réduction des reports de crédits	50
<b>ARTICLES DU PROJET DE LOI ET EXPOSÉ DES MOTIFS PAR ARTICLE</b>	<b>59</b>
Article liminaire Solde structurel et solde effectif de l'ensemble des administrations publiques de l'année 2017	63
Article 1 <sup>er</sup> Résultats du budget de l'année 2017	65
Article 2 Tableau de financement de l'année 2017	67
Article 3 Résultat de l'exercice 2017 Affectation au bilan et approbation du bilan et de l'annexe	70
Article 4 Budget général – Dispositions relatives aux autorisations d'engagement et aux crédits de paiement	74

Article 5 Budgets annexes – Dispositions relatives aux autorisations d’engagement et aux crédits de paiement.....	83
Article 6 Comptes spéciaux – Dispositions relatives aux autorisations d’engagement, aux crédits de paiement et aux découverts autorisés. Affectation des soldes.....	85

## **EXPOSÉ GÉNÉRAL DES MOTIFS**



## Les engagements pris dès mai 2017 ont été tenus

### La loi de règlement est l'occasion pour le Gouvernement de rendre compte de sa gestion

Prévue par l'article 37 de la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, la loi de règlement arrête le montant définitif des recettes et des dépenses du budget auquel elle se rapporte, ainsi que le résultat budgétaire qui en découle. Elle arrête le montant définitif des ressources et des charges de trésorerie ayant concouru à la réalisation de l'équilibre financier de l'année correspondante, présenté dans un tableau de financement. Enfin, elle approuve le compte de résultat de l'exercice, établi à partir des ressources et des charges constatées en comptabilité générale. Elle affecte au bilan le résultat comptable de l'exercice et approuve le bilan après affectation ainsi que ses annexes.

Pour la bonne information du Parlement et des citoyens, le projet de loi de règlement est assorti de plusieurs annexes explicatives qui détaillent les résultats budgétaires et comptables de l'exercice. Sur le plan budgétaire, les rapports annuels de performances mettent en évidence, par programme budgétaire, les écarts avec les prévisions des lois de finances de l'année considérée, ainsi qu'avec les réalisations constatées dans la dernière loi de règlement. Sur le plan comptable, le compte général de l'État présente la balance générale des comptes, le compte de résultat, le bilan et ses annexes explicatives ainsi qu'une évaluation des engagements hors bilan de l'État.

**La loi de règlement est ainsi l'occasion pour le Gouvernement de rendre des comptes devant la représentation nationale et l'ensemble des Français sur l'atteinte des objectifs fixés dans le budget initial et sur le bon emploi des ressources publiques.**

Le Gouvernement souhaite donner un nouvel élan à cet exercice démocratique dans le cadre d'un « printemps de l'évaluation », dans une logique de responsabilisation sur les résultats budgétaires et comptables et sur la performance, conformément à l'esprit initial de la loi organique relative aux lois de finances de 2001. Parmi les actions mises en œuvre dès cette année, l'exposé général des motifs du présent projet de loi de règlement a été substantiellement enrichi par rapport aux éditions précédentes, afin que les résultats obtenus dans les différents référentiels comptables - comptabilité budgétaire qui rend compte du respect de l'autorisation parlementaire de dépenser ; comptabilité générale qui rend compte de la situation financière de l'État ; comptabilité nationale qui sert de référence pour nos engagements européens - puissent être appréhendés simultanément et mis en relation les uns avec les autres. Dans la mesure du possible, des chroniques pluriannuelles sont présentées afin de mettre en perspective les résultats 2017.

#### Les premières actions pour mieux informer le public et le Parlement

Le Gouvernement s'engage durablement à améliorer la transparence et l'accessibilité des données budgétaires et financières. Dans le cadre du présent projet de loi de règlement, plusieurs actions sont mises en œuvre :

- Une publication anticipée d'une semaine du projet de loi et de ses annexes par rapport au calendrier organique.
- Une transmission anticipée des rapports annuels de performances aux commissions des finances, dès la fin avril, pour renforcer l'exercice de contrôle.

- La refonte de l'exposé général des motifs du projet de loi en un rapport sur l'exécution budgétaire et la situation financière de l'État.
- En lien avec la déclaration de l'impôt sur le revenu, l'ouverture d'un site didactique « A quoi servent mes impôts » <http://www.aquoiserventmesimpots.gouv.fr/>.

## Une action résolue pour tenir nos engagements européens

Dès son installation, le Gouvernement a pris l'engagement d'atteindre l'objectif, fixé par la précédente majorité, de faire repasser le déficit public (c'est-à-dire le déficit de l'ensemble des administrations publiques englobant l'État, la sécurité sociale, les collectivités territoriales et d'autres structures publiques) sous la barre de 3 % du produit intérieur brut. **Publié par l'INSEE le 26 mars dernier, le déficit public s'établit à 59 Md€ soit 2,6 % de la richesse nationale.** L'atteinte de cet objectif cardinal pour le rétablissement du crédit de la France a été rendu possible par une action déterminée du Gouvernement tout au long du second semestre 2017.

Dans son **audit sur la situation des finances publiques réalisé en juin 2017** à la demande du Premier ministre, la Cour des comptes a alerté sur la situation dégradée à laquelle le Gouvernement faisait face à son arrivée, pointant un risque élevé pour la France de ne pas être au rendez-vous de ses engagements européens. Cette situation résultait de lourdes impasses dans la construction du budget initial 2017 mais également des conditions de l'exécution 2016 – mises également en lumière par la Cour – qui obéraient la gestion 2017 sous l'effet de reports de charges et de crédits inhabituellement élevés.

Pour faire face à cette situation, ce Gouvernement a fait le choix de prendre des mesures exceptionnelles sur les dépenses, d'abord à l'été avec un plan de redressement de plus de 4 Md€ puis à l'automne avec de nouvelles mesures pour couvrir par redéploiement les besoins résiduels de financement. **Au total, ce sont près de 5 Md€ de mesures, soit plus de 0,2 point de PIB, qui ont été prises en gestion sur les dépenses de l'État au cours du second semestre.** Ces mesures ont été prises tout en n'aggravant pas le report de charge sur l'exercice 2018. Bien au contraire, les charges à payer sur les dépenses ministérielles ressortent en diminution de 0,6 Md€ malgré les annulations très importantes effectuées en gestion. Les reports de crédits sur 2018 sont quant à eux divisés de moitié (1,8 Md€ contre 3,5 Md€ en 2017) ce qui permet d'aborder la gestion 2018 sur une base assainie.

Le Gouvernement a ensuite dû faire face à l'automne à une autre situation – la décision **du Conseil constitutionnel rendue le 6 octobre de censurer l'intégralité de la taxe de 3 % sur les dividendes** – obérant l'atteinte de ses objectifs. Le Gouvernement en a tiré les conséquences en présentant une première loi de finances rectificative. Le dispositif proposé a été exécuté dans des conditions très proches de ce qui avait été prévu. La contribution exceptionnelle d'impôt sur les sociétés, à laquelle seules les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 1 Md€ ont été assujetties, a généré un rendement de 4,9 Md€ qui a permis de compenser une part importante des remboursements dus aux entreprises, qui se sont finalement élevés à près de 5,3 Md€.

L'ensemble de ces mesures permettait de sécuriser la cible de déficit public fixée dans le second projet de loi de finances rectificative à 2,9 % du PIB. L'amélioration de la conjoncture économique au cours des derniers mois de l'année s'est enfin traduite par des recettes bien meilleures qu'attendues (4,3 Md€ sur les seules recettes fiscales nettes de l'État par rapport à la seconde loi de finances rectificative et hors retard d'enregistrement des droits de mutation, cf. *infra*) qui ont amélioré d'autant le déficit de l'État ainsi que le déficit public qui s'est finalement établi à 2,6 % du PIB. **Le Gouvernement a donc mené au cours du second semestre 2017 une action résolue sur les déficits, en prenant des mesures au lieu de se fonder sur l'espoir d'une bonne conjoncture pour atteindre ses objectifs de finances publiques.**

## Une année 2017 marquée par des événements exceptionnels

Outre les deux principaux événements de la gestion 2017 – le plan de redressement en dépenses de l'été et les conséquences de la censure intégrale de la taxe à 3 % – d'autres opérations marquantes de l'année 2017 méritent d'être soulignées.

Tout d'abord, le Gouvernement a dû faire face aux **recapitalisations des entreprises du secteur de l'énergie héritées du quinquennat précédent**. L'État a ainsi enregistré 8,1 Md€ de dépenses en 2017 afin de refonder la filière nucléaire et d'assurer les investissements futurs d'EDF. Afin de financer ces dépenses, l'État a réalisé d'importantes cessions pour un montant de l'ordre de 3 Md€. Toutefois, les conditions de marché n'ont pas rendu possibles d'autres cessions avant l'augmentation de capital d'*Areva Newco* qui devait être effective dans un calendrier compatible avec les engagements pris auprès des investisseurs étrangers. Le décret d'avance mis en œuvre au mois de juillet 2017, dans le cadre du plan de redressement, a permis d'abonder le compte retraçant les participations financières de l'État à hauteur des 1,5 Md€ manquants pour réaliser ces opérations dans le calendrier déterminé.

L'année 2017 a également vu la mise en œuvre de la **réforme des modalités de gestion des garanties au commerce extérieur de l'État**. Celles-ci sont en effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, gérées au nom et pour le compte de l'État par une filiale de Bpifrance, BPI Assurance Export (BPIAE). Le changement des modalités de gestion se traduit par la reprise intégrale sur le budget de l'État des opérations financières résultant de ces garanties. A ce titre, un nouveau compte de commerce « Soutien financier au commerce extérieur » a repris le solde de l'ancien compte de l'État détenu par la Coface. Cette opération de reprise de solde se traduit par une amélioration de 3,9 Md€ du déficit budgétaire, qui est neutre sur la situation nette de l'État et son besoin de financement, l'ancien compte figurant déjà au bilan de l'État et ses ressources ayant fait l'objet d'un dépôt au Trésor par le passé.

Enfin, la création fin 2017 de nouvelles structures dédiées aux missions d'enregistrement, accompagnée d'un nouveau dispositif informatique, a conduit à **un retard dans la comptabilisation de recettes de droits d'enregistrements** (droits de mutation à titre gratuit, principalement les successions et droits de mutation à titre onéreux) qui n'ont pas pu être imputés comptablement à leur bénéficiaire pour un montant d'environ 2 Md€ dont 1,5 Md€ pour l'État. Ce retard affecte négativement le déficit de l'État en comptabilité budgétaire : celui-ci aurait dû en l'absence de ce retard être amélioré de 1,5 Md€ supplémentaire. Les règles comptables en vigueur ont toutefois permis de procéder à des écritures correctrices tant en comptabilité générale qu'en comptabilité nationale. Le retard d'enregistrement n'a par ailleurs pas pesé sur le besoin de financement de l'État, les sommes étant bien déposées sur des comptes du Trésor.

## Une situation financière qui nécessite la poursuite des efforts

Malgré les efforts mis en œuvre en 2017, qui ouvrent la voie à une sortie de la procédure pour déficit excessif, la situation financière de l'État demeure fortement dégradée à fin 2017.

**Les dépenses de l'État ont progressé trop rapidement en 2017 sous l'effet des décisions prises par l'ancien Gouvernement.** A la veille des élections, le précédent Gouvernement a en effet pris une série de mesures rendant particulièrement dynamiques les dépenses de l'État. C'est notamment le cas de la masse salariale qui aura progressé de + 3,6% en 2017, soit un taux record par rapport aux dix dernières années. Si le budget initial reflétait partiellement la hausse généralisée des moyens (+ 6,2 Md€ sur les crédits du budget général hors dette et pensions par rapport à l'exécution 2016), il était également entaché de sous-budgétisations importantes comme l'a relevé la Cour des comptes dans son audit de l'été. Aussi, malgré les efforts mis en œuvre sur les dépenses en cours d'année, le Gouvernement s'est donné une nouvelle cible

de dépense 2,9 Md€ au-dessus de la loi de finances initiale pour 2017. **Ainsi, les moyens des ministères auront progressé de 9,1 Md€ entre 2016 et 2017, soit un niveau inégalé depuis la crise économique.**

L'examen des comptes 2017 démontre par ailleurs la nécessité d'agir pour réduire nos déficits :

- Le niveau élevé du stock de dette financière, qui doit être refinancée régulièrement, combiné au déficit budgétaire de l'année, a nécessité l'émission de 185 Md€ de dette à moyen et long termes, ce qui nous expose fortement dans un contexte de remontée progressive des taux d'intérêts.
- La situation financière nette de l'État s'établit à - 1 260 Md€, en dégradation de 50 Md€ par rapport à 2016. Ceci signifie que nous nous endettons marginalement pour investir dans des actifs et majoritairement pour couvrir des dépenses courantes.

**Le Gouvernement a entamé dès le budget 2018 une démarche résolument différente visant à réduire les dépenses** pour réduire le déficit et la dette tout en baissant le niveau des prélèvements qui pèsent sur les ménages et les entreprises. Dans le même temps, le lancement du Grand plan d'investissement et le chantier « Action publique 2022 » participeront à un meilleur emploi des ressources publiques pour des dépenses plus efficaces qui préparent l'avenir.

#### Chiffres clés

**-67,7**

Le déficit budgétaire de l'État en milliards d'euros

**185**

Les émissions de dette à moyen et long termes de l'État en milliards d'euros

**+9,1**

La progression des dépenses ministérielles entre 2016 et 2017 en milliards d'euros

**- 1 260**

La situation financière nette de l'État en milliards d'euros à fin 2017 (bilan de l'État)

**2,6%**

Le déficit public rapporté au PIB publié le 26 mars par l'Insee

# 1. Un déficit public qui repasse sous la barre des 3 % du PIB

## 1.1. Une amélioration de la situation macroéconomique de la France, renforcée par les premières réformes du Gouvernement

**L'évolution de la situation économique de la France en 2017 s'est inscrite dans le contexte d'un environnement international porteur.** Après deux années de ralentissement, l'activité mondiale a nettement accéléré en 2017 pour atteindre + 3,7 %, portée à la fois par les économies avancées et émergentes.

### *A. Un environnement international porteur*

**En 2017**, l'activité a nettement accéléré dans la plupart des économies avancées, en particulier en zone euro, aux États-Unis et au Japon. Dans les économies émergentes, la croissance a été essentiellement portée par l'accélération de l'activité en Turquie et en Chine ainsi que par la sortie de récession du Brésil et de la Russie.

**En 2017, l'activité a significativement accéléré en zone euro (+ 2,5 % après + 1,8 % en 2016), soutenue à la fois par le dynamisme de la demande intérieure et le rebond du commerce mondial.** La demande intérieure a notamment été portée par le regain de confiance des ménages et des entreprises et la hausse progressive de l'emploi alors que la politique monétaire de la BCE reste accommodante. Par ailleurs, le rebond du commerce mondial observé en 2017 a bénéficié aux exportations.

Après deux années de faible croissance, le commerce mondial a en effet nettement accéléré en 2017, atteignant un plus haut depuis 2011 (+ 5,7 %, après + 2,0 % environ en 2016 comme en 2015). Cette accélération est portée en partie par celle de l'activité mondiale, notamment aux États-Unis après le trou d'air de 2016, mais surtout par un enrichissement de la croissance en commerce. La demande étrangère adressée à la France a donc sensiblement accéléré (+ 5,4 % en 2017 après + 3,2 % en 2016).

### *B. Une reprise économique en France témoignant du retour de la confiance à la suite des premières actions mises en œuvre par le Gouvernement*

**L'économie française a enregistré en 2017 une nette accélération de la croissance, avec une progression du PIB de + 2,2 % (hors correction des jours ouvrables) après + 1,2 % en 2016.** Avec correction des jours ouvrables, la croissance s'est établie à +2,3 % en 2017 après + 1,1 % en 2016. L'activité a été soutenue par une demande intérieure robuste, portée par un vif redémarrage de l'investissement, et par l'orientation favorable du commerce extérieur qui a contribué positivement à la croissance, dans un environnement international porteur après plusieurs années durant lesquelles le commerce extérieur pénalisait la croissance.

**Cette accélération de la croissance témoigne du retour de la confiance des acteurs économiques, qui atteint des niveaux élevés à la suite de la mise en œuvre des premières mesures par le Gouvernement** (réforme du code du travail, mise en œuvre du plan de redressement, lancement de réformes structurelles). Ainsi, en décembre 2017, l'indice de **confiance des ménages** publié par l'Insee a progressé de 5 points depuis l'élection présidentielle. De même, en décembre 2017, le **climat des affaires** également publié par l'Insee sur la base des réponses des chefs d'entreprise des principaux secteurs d'activité marchande, atteint un niveau très élevé, jamais atteint depuis la crise de 2008, de 12 points supérieur à sa moyenne de long terme.

En 2017, **la consommation des ménages a ralenti** (+ 1,0 % après + 2,1 % en 2016), ralentissement optique après une année 2016 où elle avait été soutenue par des événements exceptionnels (euro de football, baisse du cours du pétrole). Elle est en effet restée bien orientée dans un contexte **d'évolution favorable du marché du travail avec la création de près de 240 000 emplois marchands, au plus haut depuis 2007**, ce qui a permis une progression du pouvoir d'achat des ménages de 1,3 %.

**Le dynamisme de la demande intérieure s'est principalement appuyé sur la vigueur de l'investissement.** Celui-ci a vivement progressé, à + 4,5 % après + 2,8 % en 2016, sous l'effet de l'accélération de l'investissement des entreprises (+ 4,1 % après + 3,4 %) soutenu par le maintien à un haut niveau du taux de marge. La nette progression de l'investissement des ménages (+ 5,6 % après + 2,8 %) a été portée à la fois par la construction de nouveaux logements et par une progression très nette du nombre de transactions immobilières.

**Les exportations opèrent en 2017 un très net redressement** (+ 4,5 % après + 1,5 % en 2016), sous l'effet du regain de vigueur de la demande mondiale du fait notamment de l'accélération de l'activité en zone euro, du repli moins marqué des exportations agricoles et du rebond du tourisme. **Elles s'accompagnent d'importations dynamiques** en lien avec l'activité soutenue (+ 4,0 % après + 3,0 %). Au total et pour la première fois depuis 2013, **le commerce extérieur a apporté une contribution positive à la croissance (+ 0,1 point, contre - 0,5 pt en 2016).**

**L'inflation a nettement augmenté en 2017**, à + 1,0 % après + 0,2 % en 2016, tirée principalement par l'accélération des prix de l'énergie, en lien avec le rebond des cours du pétrole et la fiscalité énergétique.

## 1.2. Une amélioration des finances publiques permettant à la France de respecter ses engagements européens

L'Insee a publié le 26 mars 2018 les premiers résultats du compte des administrations publiques en 2017, faisant état d'un déficit public à 2,6 % du PIB (59 Md€), après 3,4 % en 2016. Cette amélioration s'explique par une hausse des recettes publiques dans un contexte conjoncturel favorable (+ 4,0 % brut des crédits d'impôt<sup>1</sup>) qui a été plus importante que celle des dépenses (+ 2,5 % y compris crédits d'impôt). **Les mesures de régulation, notamment le plan de redressement des finances publiques mis en œuvre par le Gouvernement** à la suite de l'audit des finances publiques réalisé en juin 2017 par la Cour des comptes à la demande du Premier ministre (précisées en partie 4), **ont permis de contenir la progression de la dépense publique et de faire légèrement baisser sa part dans le PIB de 56,6 % en 2016 à 56,4 % en 2017** (y compris crédits d'impôt). Hors dépenses liées au remboursement exceptionnel de la taxe à 3 % sur les dividendes en 2017, cette baisse serait plus prononcée, avec une part des dépenses publiques dans le PIB à 56,2 %.

	% du PIB
Effet sur le solde des mesures en dépenses	0,2
Effet sur le solde de la surtaxe IS	0,2
Déficit public hors mesures discrétionnaires du 2 <sup>nd</sup> semestre	-3,0

<sup>1</sup> Les crédits d'impôt sont considérés comme des dépenses maastrichtiennes depuis 2014 par l'Insee et non pas comme de moindres recettes. Les recettes maastrichtiennes brutes des crédits d'impôt ne sont donc pas grevées des restitutions et imputations de crédits d'impôt, à la différence des recettes nettes des crédits d'impôt.

**Au final, sans les mesures discrétionnaires en dépenses comme en recettes mises en œuvre par le Gouvernement au second semestre de l'année 2017, nos objectifs de finances publiques n'auraient donc pas été atteints malgré l'amélioration conjoncturelle.**

**L'amélioration de 0,8 point de PIB du déficit nominal en 2017 repose sur une amélioration du solde structurel de 0,3 point de PIB, en ligne avec les prévisions de la LPFP 2018-2022.** Cette évolution s'explique principalement par une amélioration de 0,5 point de PIB due à l'élasticité des prélèvements obligatoires, estimée à 1,4 en 2017. L'effort en dépense est en revanche légèrement négatif (- 0,2 point), du fait d'une croissance de la dépense publique (hors mesures exceptionnelles en dépenses comme l'impact en dépenses dû au contentieux 3 % dividendes) de 2,2 % en valeur, supérieure à la croissance potentielle nominale estimée à 1,9 %. Par ailleurs, l'accélération de la croissance réelle en 2017 (+ 2,2 % après + 1,2 % en 2016 selon l'INSEE) conduit à un net redressement du solde conjoncturel, qui s'améliore de 0,5 point de PIB à - 0,3 % en 2017. L'impact des mesures ponctuelles et temporaires sur le solde public est, en 2017, similaire à son niveau de 2016 (- 0,1 % de PIB).

**Au total, avec un déficit à 2,6 % du PIB en 2017, la France respecte l'engagement de ramener le déficit public sous le seuil des 3 points de PIB en 2017, ce qui ouvre la voie à une sortie de la procédure de déficit excessif à l'été 2018.** La stratégie du Gouvernement pour les années 2018-2022 est axée sur la maîtrise de la dépense de l'ensemble des administrations publiques. Cela permettra de garantir la soutenabilité des finances publiques tout en poursuivant un allègement significatif de la fiscalité favorable à l'emploi, au pouvoir d'achat, à l'investissement et à la compétitivité de nos entreprises et donc à la croissance de long terme de notre économie.

	2014	2015	2016	2017
Déficit des administrations publiques (Md€)	84	80	76	59
Déficit public (en pourcentage du PIB)	3,9	3,6	3,4	2,6

Source : Insee, notification du 26 mars 2018 mise à jour des révisions des comptes nationaux intégrées le 15 mai 2018 selon les principes du système européen des comptes 2010

## 2. Une situation financière de l'État assainie à fin 2017

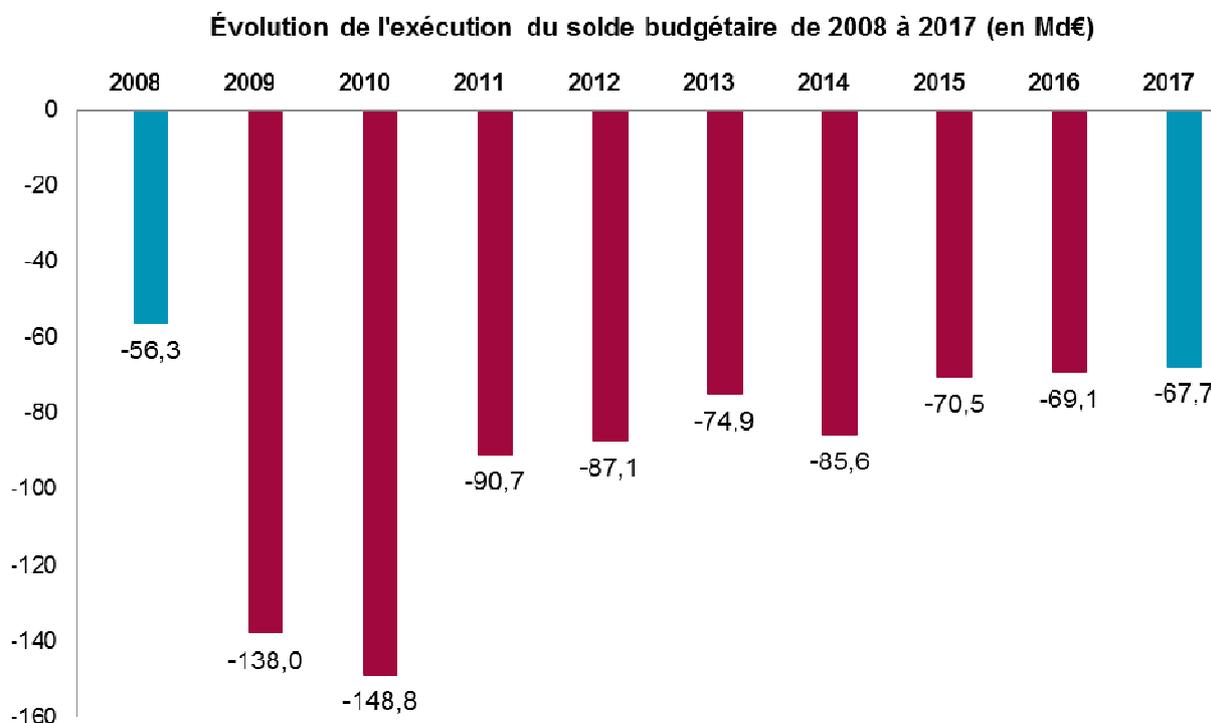
### 2.1. Un déficit budgétaire au plus bas depuis 2008

Le déficit budgétaire s'établit à - 67,7 Md€ à fin 2017, en amélioration de 1,4 Md€ par rapport à l'exécution 2016, selon les données définitives de l'exécution. Il atteint son niveau le plus bas depuis 2008.

En 2017, le Gouvernement a **strictement respecté l'objectif de dépense qu'il s'était fixé en loi de finances rectificative sur les dépenses des ministères qui s'établissent à 237,5 Md€, en ligne avec l'objectif fixé à 237,6 Md€**. Dans le prolongement de l'audit de la Cour des comptes sur les finances publiques, publié en juin 2017, la mise en œuvre de mesures de redressement a permis d'assurer la couverture des impasses de budgétisation identifiées en 2017, de diminuer sensiblement le report de dépenses d'une année sur l'autre et d'apurer certaines dettes contractées de longue date.

L'amélioration du solde budgétaire en 2017 est ainsi due aux efforts d'économie engagés à la suite du rapport de la Cour des comptes dès l'été 2017 et, pour des montants proches, à une accélération des recettes fiscales en fin d'exercice.

Dans un contexte de dynamisme de l'activité en fin d'année 2017 plus fort qu'anticipé, le déficit budgétaire ressort ainsi en **amélioration substantielle de plus de 6 Md€ par rapport à celui prévu par la loi de finances rectificative présentée en novembre 2017 (- 74,1 Md€)**.



## 2.2. Une nette amélioration du résultat patrimonial entre 2016 et 2017

*Le résultat patrimonial de l'exercice 2017 s'établit à - 61,0 Md€, contre - 77,7 Md€ en 2016, soit une nette amélioration de 16,8 Md€ (+ 22 %).*

*Si cette amélioration s'explique bien par le résultat de l'activité de l'État en 2017, conjuguant d'une part une augmentation des produits régaliens nets (+ 11,6 Md€) liée à la reprise économique et d'autre part une maîtrise des charges nettes (- 5,2 Md€), elle traduit également le rétablissement de marges de manœuvre accrues dans une perspective pluriannuelle.*

Evolution du résultat patrimonial de 2008 à 2017 (en Md€)



La **comptabilité budgétaire** vise à retracer les dépenses de l'État au moment où elles sont payées, et les recettes au moment où elles sont encaissées et liquidées.

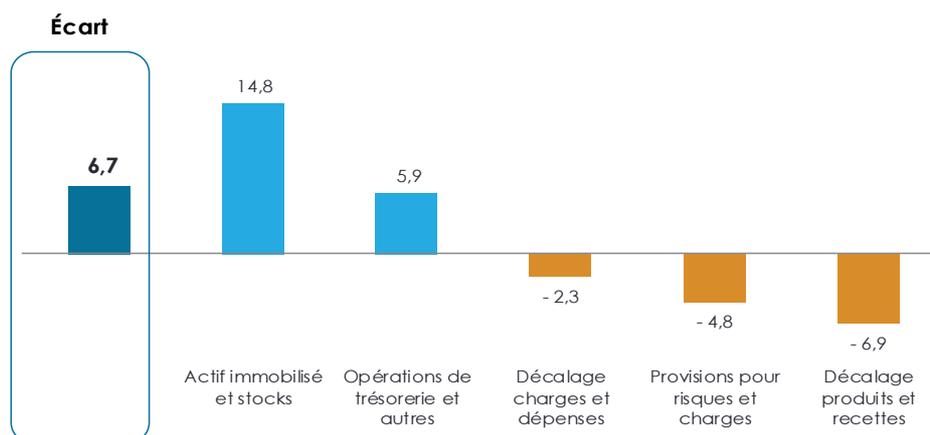
La **comptabilité patrimoniale** est une comptabilité en droits constatés, qui reflète la situation patrimoniale de l'État en rattachant les charges et les produits à l'exercice qui les a vus naître, indépendamment de la date de paiement ou d'encaissement, et apporte à ce titre une vision complémentaire de la comptabilité budgétaire, enrichie des impacts sur les années futures.

**L'écart entre le résultat patrimonial et le solde budgétaire s'établit à + 6,7 Md€ en 2017.** Il s'explique de la manière suivante :

- **l'évolution de l'actif immobilisé** (différence entre l'enrichissement de l'actif et amortissements/dépréciations), qui traduit notamment les efforts d'investissement de l'État pour renouveler ses actifs : en 2017, il s'agit en particulier de l'impact de plusieurs opérations d'envergure sur les **participations financières de l'État**, ainsi que de la hausse de l'écart d'équivalence (donnée qui permet de mesurer chaque année l'évolution de la valorisation à l'actif des entités contrôlées par l'État) pour + 6,2 Md€, notamment le Commissariat à l'énergie nucléaire et aux énergies alternatives (CEA) pour + 5,7 Md€ (également impacté par un changement de méthode comptable) et EDF (+0,8 Md€), ainsi que de

nombreuses autres entités comme BPI France (+ 0,4 Md€), La Poste (+ 0,3 Md€) ou la RATP (+ 0,3 Md€), entités qui ont toutes bénéficié d'un résultat de l'exercice 2017 en hausse (cf CGE 2017 – note 8) ;

- les opérations comptables traitées en opérations de trésorerie, principalement l'**étalement des primes et décotes sur OAT et BTAN (+ 6,8 Md€ en 2017)** ;
- le rattachement des charges, qui indique en particulier les dépenses futures à mettre en œuvre pour éteindre les dettes de l'État : 2017 est à ce titre marqué par la progression des **charges à payer au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (- 3,0 Md€)** ;
- les provisions pour risques et charges, qui permettent d'améliorer la gestion publique en prévoyant l'impact anticipé de futures dépenses budgétaires dès la constatation du fait générateur : en 2017, de **nouvelles provisions (- 4,7 Md€) sont inscrites, notamment au titre de l'impôt et du démantèlement et de l'assainissement d'installations nucléaires** ;
- le rattachement des produits, permettant d'apprécier les marges de manœuvre attendues de probables recettes futures, soit en 2017 principalement la forte progression des **encaissements d'acomptes d'impôt sur les sociétés pour lesquels le produit correspondant n'est comptabilisé qu'au cours de l'exercice suivant (- 6,7 Md€)**.



	en Md€	2015	2016	2017
<b>Solde budgétaire</b>		<b>-70,5</b>	<b>-69,1</b>	<b>-67,7</b>
Actif immobilisé et stocks		-4,6	+6,5	+14,8
Opérations de trésorerie et autres		+3,7	+4,1	+5,9
Décalage charges et dépenses		-9,4	-9,7	-2,3
Provisions pour risques et charges		-1,5	-5,5	-4,8
Décalage produits et recettes		-1,3	-2,0	-6,9
Autres		+1,1	-	-
<b>Résultat patrimonial</b>		<b>-82,5</b>	<b>-75,6</b>	<b>-61,0</b>

Nota : Le résultat patrimonial 2016 présenté ici est non retraité des changements de méthode comptable

L'évolution entre 2015 et 2017 de l'articulation entre le résultat patrimonial et le solde budgétaire montre l'impact de la hausse des immobilisations en 2016 et 2017 et la maîtrise en 2017 des charges à payer.

## 2.3. Un déficit public réduit, au-delà du solde budgétaire

### Déficit budgétaire et déficit public

Le déficit **budgetaire** relève de la comptabilité budgétaire de la seule sphère des finances de l'État. Il correspond à la situation dans laquelle les recettes du **budget de l'État** sont inférieures aux dépenses. Il s'agit donc d'un **solde négatif**. Le déficit budgétaire est un **flux**, c'est-à-dire une grandeur économique mesurée **au cours d'une période donnée** (ex : une année).

Le **déficit public** relève de la comptabilité nationale. Il englobe **le solde des recettes et dépenses de l'État, mais aussi des autres administrations publiques : collectivités territoriales et organismes de sécurité sociale**. Le solde annuel des finances publiques est égal à la différence entre :

- **Les recettes** : recettes fiscales (impôt sur le revenu, impôt sur la fortune, impôt sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée, taxes locales, etc.) et recettes non fiscales (dividendes des entreprises dont l'État est actionnaire, revenus du patrimoine, revenus de l'activité industrielle et commerciale de l'État) ;
- **Les dépenses** : dépenses courantes de fonctionnement (salaires des fonctionnaires, achats de fournitures, de services), dépenses de sécurité (armement, police), dépenses de santé (hôpitaux publics, sécurité sociale), investissements dans les infrastructures (écoles, réseau routier).

Si le déficit budgétaire de l'État représente bien la part prépondérante du déficit public, notamment compte tenu de l'obligation qui incombe aux collectivités territoriales d'exécuter un budget en équilibre, il présente des écarts avec le déficit public principalement en raison d'un traitement différent de certaines opérations, en particulier les opérations financières et en capital (cf. ci-dessous).

### Chiffres clés (en Md€)

**-67,7**

Solde budgétaire 2017

**-61,0**

Résultat patrimonial

**-64,3**

Solde en comptabilité nationale

**En 2017, sur le seul périmètre État, le solde d'exécution du budget s'établit à - 67,7 Md€ contre un déficit en comptabilité nationale de - 64,3 Md€, soit un écart positif de +3,4 Md€ dû au traitement différent de certaines opérations dans les deux comptabilités.**

Les développements ci-dessous correspondent aux dernières données disponibles, publiées par l'Insee en mars 2018.

Cet écart de + 3,4 Md€ s'explique de la manière suivante :

- **le retraitement en opérations financières de certaines opérations budgétaires, dégradant le solde de 4,1 Md€.** Il s'agit principalement du **versement en 2017 du solde du compte État à la Coface** (Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur) sur le nouveau compte de commerce « Soutien financier au commerce extérieur » ;
- **l'écart entre les livraisons et les paiements de matériels militaires, qui améliore en revanche le solde de 0,9 Md€** (ligne « Corrections de droits constatés ») ;
- **la charge d'intérêts enregistrée en 2017 en comptabilité nationale plus faible qu'en comptabilité budgétaire, à hauteur de 7,0 Md€**, réduisant d'autant le besoin de financement de l'État (« ligne Opérations non budgétaires affectant le besoin de financement »). Les différences de comptabilisation portent sur les intérêts courus non échus, les obligations assimilables du Trésor (OAT) indexées sur l'inflation et l'étalement des primes et décotes.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de ces écarts entre comptabilité budgétaire et comptabilité nationale de 2014 à 2017.

<i>en Md€</i>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>Solde d'exécution des lois de finances</b>	<b>-85,5</b>	<b>-70,5</b>	<b>-69,1</b>	<b>-67,7</b>
Opérations budgétaires traitées en opérations financières	5,1	-0,1	-1,5	-4,1
Corrections de droits constatés	-0,2	-6,9	-9,7	0,9
Opérations non budgétaires affectant le besoin de financement	-6,3	4,3	6,4	6,8
<b>Déficit de l'État en comptabilité nationale</b>	<b>-74,3</b>	<b>-73,3</b>	<b>-73,8</b>	<b>-64,3</b>
<b>Résultat patrimonial de l'État</b>	<b>-77,3</b>	<b>-82,5</b>	<b>-77,7</b>	<b>-61,0</b>

## 2.4. Un compte de résultat marqué par la hausse des produits régaliens et la baisse des charges nettes

Le compte général de l'État et le rapport de présentation annexés au projet de loi de règlement présentent les comptes de l'État issus des données de la comptabilité générale.

Il retrace les décisions financières présentes et passées et donne une vision, au-delà des seuls flux de dépenses et de recettes budgétaires, de l'enrichissement ou de l'appauvrissement pluriannuel de l'État au travers de l'analyse :

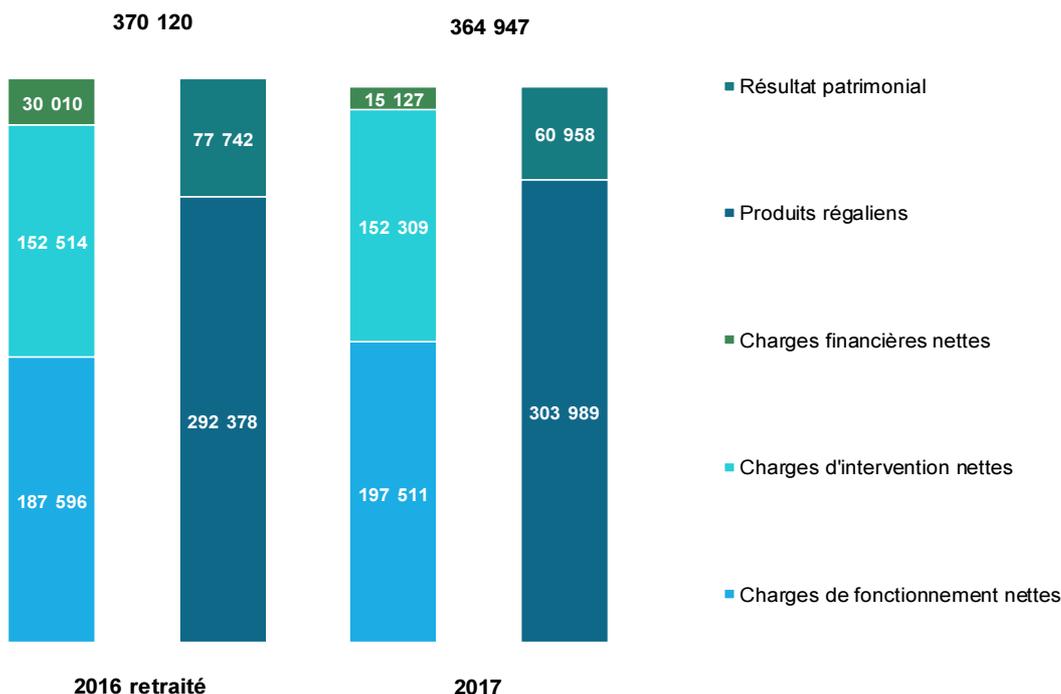
- du compte de résultat, qui retrace les charges et les produits de l'État ;
- du bilan de l'État, qui restitue l'image de ses actifs et de ses passifs ;
- des engagements hors bilan.

### COMPTE DE RÉSULTAT 2017

(en M€)

CHARGES			PRODUITS		
	2017	2016 retraité		2017	2016 retraité
- de fonctionnement	274 033	254 891	- de fonctionnement	76 522	67 295
- d'intervention	190 955	190 624	- d'intervention	38 646	38 110
- financières	53 687	53 556	- financiers	38 560	23 546
			- régaliens nets	303 989	292 378
<b>TOTAL DES CHARGES (I)</b>	<b>518 675</b>	<b>499 071</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (II)</b>	<b>457 717</b>	<b>421 329</b>
<b>SOLDE DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE (III = II - I)</b>				<b>- 60 958</b>	<b>- 77 742</b>

Compte de résultat de l'État 2017 (en M€)



L'amélioration du résultat patrimonial résulte principalement des évolutions suivantes :

- **Une progression des produits régaliens nets de 11,6 Md€**

Les produits régaliens nets s'établissent à 304,0 Md€, en augmentation de 4 % par rapport à l'exercice 2016.

Les produits régaliens sont essentiellement composés de **produits fiscaux nets, qui enregistrent une hausse de 7,0 Md€.**

- La reprise de la croissance économique et le dynamisme des bases expliquent pour l'essentiel l'augmentation du produit net de TVA (+ 6,6 Md€), des produits d'enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes (+ 3,0 Md€) et du produit net d'impôt sur le revenu (+ 1,2 Md€). (cf ci-dessous partie 3.2)
- Le produit net de TICPE croît (+ 1,3 Md€) du fait de l'augmentation de la composante carbone créée par la loi de finances pour 2015.
- Enfin, la baisse des autres produits de nature fiscale et assimilés (- 4,4 Md€) correspond principalement aux remboursements par l'État aux entreprises de la contribution additionnelle de 3 % sur les dividendes distribués.

Cette augmentation des produits régaliens se conjugue avec la **diminution de 4,1 Md€ des ressources propres du budget de l'Union européenne reversées par l'État** (sur la base du revenu national brut et de la taxe sur la valeur ajoutée), qui contribue également à l'accroissement des produits nets. Cette variation s'explique par un moindre appel de fonds de l'Union européenne en 2017 en conséquence d'une importante sous-exécution du budget européen en 2016 et en 2017. Le montant des versements effectués au profit de l'Union européenne s'élève donc à 16,4 Md€ en 2017. Ces montants, à rapprocher de ceux indiqués en partie 3.6 sur la comptabilisation budgétaire des prélèvements sur recettes au profit de l'Union européenne, marquent une variation plus importante due au rattachement des charges à l'exercice et à la comptabilisation des recettes propres traditionnelles en compte de tiers.

- **Une baisse des charges nettes de 5,2 Md€**

Les charges nettes se composent des charges de fonctionnement nettes (197,5 Md€), des charges d'intervention nettes (152,3 Md€) et des charges financières nettes (15,1 Md€).

En 2017, **les charges financières nettes diminuent fortement (- 14,9 Md€) sous l'effet de la hausse des produits financiers (+ 15,0 Md€) ainsi que de la stabilité des charges financières (+ 0,1 Md€).** L'exercice 2017 s'inscrit à ce titre dans la continuité de l'exercice 2016, qui avait vu une première baisse de des charges financières nettes après deux années de hausse consécutives.

En effet, en 2017, les produits des immobilisations financières progressent de 4,3 Md€, bénéficiant notamment des produits de cession des titres ENGIE pour 2,7 Md€ et de Renault pour 1,2 Md€. De plus, les reprises de dépréciations augmentent en 2017 (+ 6,3 Md€) notamment à la suite d'une reprise sur les titres ENGIE pour 1,9 Md€ et de l'amélioration de l'écart global d'équivalence sur les participations détenues, qui passe de - 12,1 Md€ en 2016 à - 6,0 Md€ en 2017 (cf. partie 2.2). Sont également à noter la baisse des charges d'intérêts (- 1,6 Md€) et la reprise du solde de la trésorerie de l'État auprès de la Coface à la suite de la reprise de ses missions par BPIAE pour près de 4,1 Md€.

**Les charges d'intervention nettes affichent en 2017 un léger recul par rapport à 2016 (- 0,2 Md€) et s'établissent à 152,3 Md€.** Il s'agit d'une inversion de tendance marquée par rapport à la hausse de + 14% enregistrée au cours de l'exercice 2016.

La **progression des transferts aux ménages et aux entreprises (+ 4,7 Md€)** constatée en 2017 résulte essentiellement du déploiement du dispositif de **soutien à l'embauche** dans les PME-TPE, « Embauche PME » (+ 1,0 Md€) et de celui de l'aide à l'emploi par les particuliers employeurs dans le secteur des services à la personne, en particulier au bénéfice des personnes fragiles (+ 1,6 Md€).

Ces nouveaux transferts sont compensés par une **baisse des transferts aux collectivités territoriales et autres collectivités (- 3,0 Md€)**, principalement du fait de la diminution de la dotation globale de fonctionnement versée aux collectivités territoriales (- 2,4 Md€) mise en œuvre dans la LFI 2017 par la précédente majorité.

Enfin, **les charges de fonctionnement nettes** (charges de fonctionnement diminuées des produits de fonctionnement) **progressent en 2017 de 9,9 Md€**, principalement en raison de la hausse des charges de personnel décidées sous le précédent quinquennat (+3,5 Md€) comme la suite de l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2017 du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) et la revalorisation du point d'indice et des subventions pour charges de service public (+ 0,8 Md€) (cf. partie 3.5).

## 2.5. Un bilan de l'État marqué par la progression de l'actif mais surtout du passif, sous l'effet du poids de la dette financière

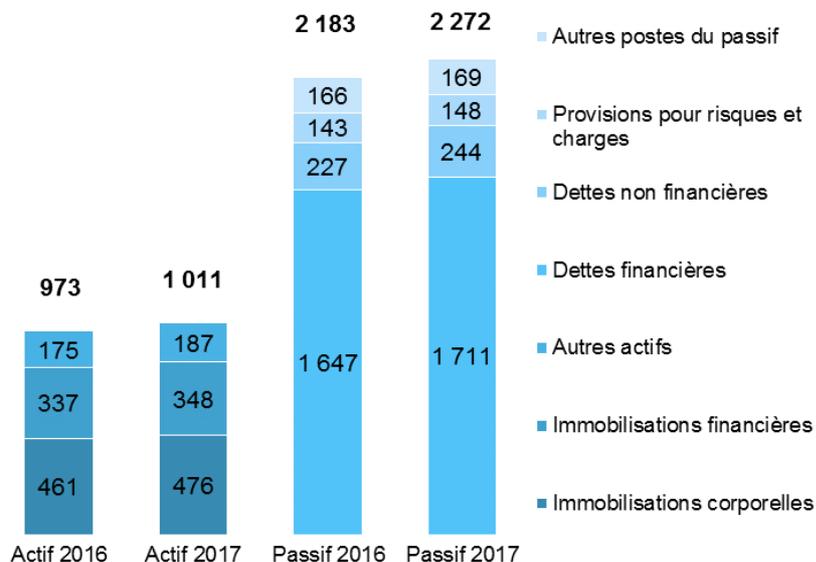
L'actif net de l'État s'élève à 1 011,2 Md€ à fin 2017. Il est principalement constitué des immobilisations incorporelles et corporelles pour 504,6 Md€ et des immobilisations financières pour 347,7 Md€.

Le passif, évalué à 2 271,7 Md€, est constitué à plus de 75 % des dettes financières de l'État, qui s'élèvent à la fin de l'exercice 2017 à 1 710,7 Md€.

### BILAN 2017

(en M€)

ACTIF	2017	2016 retraité
Immobilisations incorporelles et corporelles	504 607	489 667
Immobilisations financières	347 660	336 572
Stocks	29 225	29 583
Créances	85 154	84 529
Trésorerie active	32 579	23 248
Autres	11 991	9 557
<b>TOTAL ACTIF (I)</b>	<b>1 011 217</b>	<b>973 156</b>
PASSIF		
Dettes financières	1 710 670	1 646 760
Dettes non financières	244 122	227 247
Provisions pour risques et charges	148 147	143 056
Trésorerie passive	107 093	102 338
Autres	61 650	64 095
<b>TOTAL PASSIF HORS SITUATION NETTE (II)</b>	<b>2 271 683</b>	<b>2 183 496</b>
<b>SITUATION NETTE (III = I - II)</b>	<b>-1 260 466</b>	<b>-1 210 339</b>



Les évolutions du bilan de l'État entre 2016 et 2017 sont principalement caractérisées par :

- **Une progression de l'actif de l'État, traduisant le dynamisme tant de l'investissement que de la gestion des participations de l'État au bénéfice de secteurs stratégiques**

**L'actif de l'État est en augmentation de 38,1 Md€ sur l'exercice 2017, soit de près de + 4% après deux années de repli en 2015 et en 2016. Cette évolution résulte essentiellement de la hausse des immobilisations corporelles (+ 14,6 Md€) et de celle des immobilisations financières (+ 11,1 Md€).**

La **progression des immobilisations corporelles** liée à la mise en service ou à la livraison en 2017 de plusieurs constructions, relevant notamment du ministère de la Justice (nouveau Palais de Justice de Paris pour 0,7 Md€) et des infrastructures routières (A9b de Montpellier pour 0,9 Md€) ainsi qu'à des opérations d'investissement sur le matériel militaire en cours (+ 2,6 Md€). Elle résulte également de réévaluations des constructions, notamment au titre des concessions autoroutières (+ 3,7 Md€), des concessions hydrauliques (+ 1,2 Md€), des infrastructures routières (+ 3,0 Md€) et des établissements pénitentiaires (+ 2,3 Md€).

La **hausse des immobilisations financières nettes, de plus de 3 %, résulte notamment d'une augmentation de 14,2 Md€ des participations relatives à des entités contrôlées et non contrôlées** ; elle s'explique principalement par la participation de l'État à la restructuration d'AREVA (+ 5,5 Md€) et l'augmentation du capital d'EDF (+ 3 Md€) dans le cadre d'une politique ambitieuse de soutien à la refondation du secteur énergétique et en particulier nucléaire, de la France. Elle est également soutenue par la hausse de l'écart global d'équivalence relatif à des entités contrôlées par l'État (+ 6,2 Md€) enregistrée en 2017 (cf. plus haut partie 2.2).

## **Une gestion dynamique des participations de l'État en soutien aux secteurs stratégiques**

L'année 2017 a été marquée par des opérations d'envergure sur les participations financières de l'État.

En effet, l'État actionnaire pour l'année 2017 a mobilisé les participations sur le soutien d'entreprises stratégiques dans le secteur de l'énergie. Ainsi, la participation à la restructuration du groupe AREVA et à la recapitalisation du groupe EDF permettent une refondation de la filière nucléaire et les financements de projets stratégiques. La cession de titres ENGIE et Renault contribue également au recentrage de l'État actionnaire sur la participation au financement de l'innovation de rupture et au désendettement de la France.

Ces opérations se sont traduites dans les comptes de l'État par :

- une augmentation des immobilisations financières au titre des entités contrôlées d'un total de 9,8 Md€, qui se compose de 5,5 Md€ au titre de la participation de l'État dans le groupe AREVA et de 3,0 Md€ dans le groupe EDF en contrepartie d'une diminution de la trésorerie active ;
- une hausse des produits financiers de 3,9 Md€, constitués principalement du produit de cessions des titres Renault et ENGIE compensée par l'impact en charges de la sortie de ces mêmes titres pour leur valeur au bilan.

En comptabilité budgétaire, les opérations relatives aux participations de l'État sont retracées au sein du compte d'affectation spéciale (CAS) « Participations financières de l'État ». Le CAS « Participations financières de l'État » a enregistré 8,1 Md€ de dépenses en 2017 visant à refonder la filière nucléaire ainsi qu'à assurer les investissements futurs d'EDF. Afin de financer ces dépenses, l'État a réalisé d'importantes cessions au premier semestre 2017 notamment la cession des titres PSA à Bpifrance pour 1,9 Md€ et de titres Engie pour 1,1 Md€. Toutefois, les conditions de marché n'ont pas rendu possible d'autres cessions avant l'augmentation de capital d'Areva Newco qui devait être effective dans un calendrier compatible avec les engagements pris auprès des investisseurs étrangers. Dans le décret d'avance mis en œuvre au mois de juillet 2017 ont ainsi été ouverts 1,5 Md€ de crédits ayant vocation à abonder le CAS « Participations financières de l'État ».

- **Une progression plus forte du passif de l'État, essentiellement sous l'effet de la hausse de la dette financière.**

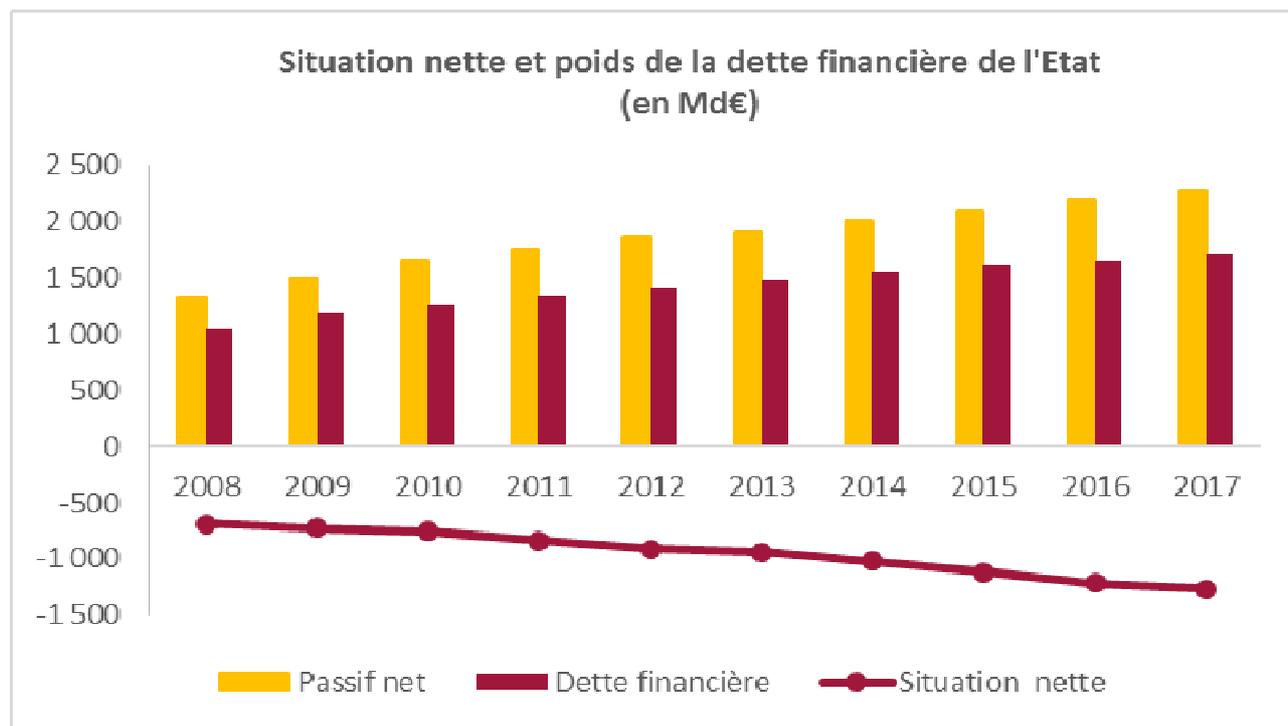
**Le passif de l'État est majoritairement constitué des dettes financières qui s'établissent à 1 710,7 Md€ contre 1 646,8 Md€ en 2016 (+ 63,9 Md€),** et dont près de 92 % sont composés de titres négociables à moyen et long terme (OAT et BTAN).

**Les dettes non financières sont en augmentation de 16,9 Md€** par rapport à l'exercice 2016, notamment en raison de la montée en charge du CICE et de la hausse des acomptes d'impôt (+ 7,0 Md€) en particulier au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), dont 4,9 Md€ liés à la création de la contribution exceptionnelle à l'IS et de sa contribution additionnelle. On constate par ailleurs une hausse des produits constatés d'avance correspondant à un supplément de primes constatées lors des émissions d'OAT et de BTAN en 2017 (+ 4,0 Md€) ainsi qu'un accroissement des charges à payer (+ 4,3 Md€) résultant principalement du dispositif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) (+ 3 Md€).

L'exercice 2017 est également marquée par une **hausse des provisions pour risques et charges (+ 5,1 Md€)**, qui résulte principalement de la réévaluation de la provision relative au démantèlement des installations nucléaires du CEA (+ 2,6 Md€) et du provisionnement de litiges fiscaux. Cette progression, relevée par la Cour des comptes dans le cadre de la certification, témoigne des progrès de la fiabilisation des comptes de l'État en 2017.

**Il résulte de cette augmentation du passif de l'État plus rapide que celle des actifs une dégradation de la situation nette de l'État en 2017, soit - 1 260,5 Md€ contre - 1 210,3 Md€ en 2016.**

Le graphique ci-dessous illustre le poids de la dette dans le passif de l'État et sa croissance continue entre 2008 et 2017, malgré la réduction du déficit depuis 2009. La **situation nette**, qui constitue la différence entre l'actif et le passif de l'État, continue de se dégrader sous l'effet de celle-ci, même si 2017 est marqué par une décélération de la dégradation de la situation nette, qui croît de 4,1 % en 2017 contre 8,5 % entre 2015 et 2016, principalement du fait de la reprise de la croissance de l'actif de l'État.



Le tableau ci-dessous illustre le **poids déterminant de la dette financière de l'État dans la dette publique au sens du Traité de Maastricht**. En effet, la dette financière de l'État constitue l'essentiel de la dette publique, qui lui ajoute la dette des autres administrations publiques (ODAC, APUL et ASSO), des éléments de trésorerie passive de l'État comme les dépôts des correspondants du Trésor et les dettes de l'État à l'égard d'organismes tiers comme l'AFD, le FESF ou EDF.

(En Md€)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Situation nette	- 686	- 723	- 757	- 835	- 910	- 938	- 1 018	- 1 115	- 1 210	- 1 261
Passif net	1 325	1 491	1 648	1 763	1 859	1 907	2 007	2 097	2 184	2 272
Dettes financières	1 044	1 175	1 255	1 339	1 412	1 481	1 551	1 602	1 647	1 711
Dettes publiques	1 357	1 531	1 632	1 754	1 868	1 953	2 038	2 098	2 147	2 218

## 2.6. Des engagements hors bilan de l'État dans la continuité des années antérieures

Les engagements hors bilan (EHB) de l'État sont présentés dans les annexes aux comptes, mais n'ont par définition pas d'impact ni sur le bilan, ni sur le résultat patrimonial de l'État. Ce sont des passifs éventuels qui correspondent soit à des obligations potentielles de l'État à l'égard d'un tiers, soit à des obligations certaines n'entraînant pas nécessairement une sortie de ressources. Le recensement de ces engagements dans l'annexe du compte général de l'État participe de sa dimension prospective.

Les principaux engagements hors bilan de l'État en 2017 s'inscrivent dans la continuité des années antérieures et sont les suivants :

### PRINCIPAUX ENGAGEMENTS HORS BILAN 2017

	2017	2016 retraité
Retraite envers les fonctionnaires de l'État et les militaires	2 212	2 139
Garanties de protection des épargnants	420	406
Subventions aux régimes de retraite et subventions d'équilibre aux régimes spéciaux dont SNCF, ENIM, RATP, CANSSM, SEITA	378	346
Dette garantie par l'État	204	195
Retraite envers les fonctionnaires de la Poste	147	147
Quote-part française au capital callable du MES	126	126
Aides au logement (ALS, APL et ALF) et contribution au FNAL	164	164

(En Md€)

Les **engagements de retraite** et assimilés de l'État sont composés, en majeure partie, des engagements à l'égard des fonctionnaires civils de l'État et des militaires (2 212 Md€). Les engagements de retraite ont augmenté de 73 Md€ sur l'année 2017. Cette variation est liée à l'évolution du taux d'actualisation retenu (- 0,55 % en 2017 contre - 0,49 % en 2016) en application des normes comptables (norme n° 3), qui prévoit l'indexation des engagements sur le taux de l'OAT€i à maturité 2032.

Les **garanties de protection des épargnants** apportées par l'État concernent l'ensemble des dépôts effectués par ces derniers sur des livrets réglementés (livret A, livret bleu, livret de développement durable et solidaire, livret d'épargne populaire). La variation de ces garanties (+ 14 Md€) résulte principalement de la hausse des dépôts sur les livrets A, bleus et de développement durable et solidaire (+ 15 Md€).

L'augmentation des **engagements au titre de la dette garantie par l'État** (+ 9 Md€) résulte principalement de l'actualisation des encours de garanties accordés aux établissements suivants : l'Unédic (+ 3,5 Md€), la Société de gestion des financements et de la garantie de l'accession sociale à la propriété (SGFGAS) (+ 3,3 Md€) et le Fonds européen de stabilité financière (FESF) (+ 8,2 Md€).

## 3. Une évolution des recettes et des dépenses entre 2016 et 2017 contribuant à l'amélioration du solde budgétaire

### 3.1. Un solde budgétaire qui ressort en amélioration de 1,4 Md€ par rapport à 2016

Le solde budgétaire s'établit à -67,7 Md€ en 2017, en amélioration de 1,4 Md€ par rapport à 2016, atteignant son niveau le plus bas depuis 2008. Pour la première fois en 2017, le solde des budgets annexes est intégré dans la présentation du solde budgétaire (cf. encadré *infra*).

<b>Exécution du solde budgétaire pour 2016 (en Md€)</b>	<b>-69,1</b>
Évolution spontanée des recettes fiscales	15,4
Évolution des prélèvements sur recettes	5,3
Reprise du compte "Soutien financier au commerce extérieur"	3,9
Évolution des dépenses des ministères sous norme	-9,1
Mesures fiscales	-3,6
Participations financières de l'État (impact sur le solde budgétaire)	-3,6
Transferts supplémentaires à la Sécurité sociale	-2,7
Évolution des recettes non fiscales	-2,4
Autres	-1,8
<b>Exécution du solde budgétaire pour 2017 (en Md€)</b>	<b>-67,7</b>

La décomposition du solde budgétaire entre 2016 et 2017 montre la **hausse des crédits des ministères sous norme**, malgré le plan de redressement mis en œuvre par le Gouvernement (+ 10,2 Md€ dont + 1,5 Md€ relatif à l'abondement du compte d'affectation spéciale retraçant les participations financières de l'État dans le cadre de la recapitalisation des entreprises du secteur de l'énergie). Cette augmentation est principalement due à la hausse des dépenses des ministères (+ 9 Md€), la hausse de la charge de la dette (+ 0,3 Md€) et la hausse des contributions au CAS Pensions (+ 1,4 Md€).

Celle-ci est **compensée par la diminution du montant des prélèvements sur recettes destinés aux collectivités territoriales et à l'Union européenne (- 5,3 Md€) ainsi que par l'évolution spontanée des recettes (+ 15,4 Md€) qui résulte d'une conjoncture économique favorable.**

Toutefois, **les mesures nouvelles antérieures à la LFI 2017 (- 2,9 Md€) et issues de la LFI 2017 (- 0,8 Md€)** diminuent les encaissements de recettes fiscales et minorent les gains liés à l'évolution spontanée de celles-ci en raison principalement de mesures en faveur des entreprises (notamment la montée en charge du crédit d'impôt compétitivité emploi et la baisse des cotisations pour plus de 3 Md€) et des ménages (réduction du taux d'impôt sur le revenu pour 1,4 Md€ au total).

La **diminution des recettes non fiscales en 2017 (- 2,4 Md€)** essentiellement du fait de la diminution des reversements au titre des procédures de soutien financier au commerce extérieur, et du **solde du compte d'affectation spéciale retraçant les participations financières de l'État (- 2,0 Md€)** contribuent par ailleurs à ce résultat.

#### Champ constant et champ courant

L'analyse des recettes et des dépenses peut être menée à **champ constant, c'est-à-dire en neutralisant les effets de transfert et de périmètre** pouvant survenir d'une année à l'autre.

Les **mesures de transfert** relèvent de mouvements consistant en une simple réimputation au sein du périmètre de la norme de dépenses, sans effet sur son volume.

Exemples : transferts entre missions du budget général sous norme, transformation d'une taxe affectée plafonnée en subvention pour charge de service public.

Les **mesures de périmètre** concernent :

- le **transfert de l'État** d'une dépense qu'il assumait auparavant **vers une autre entité**, en transférant parallèlement les ressources d'un même montant permettant de la financer ;
- **l'inscription par l'État au sein de son budget d'une dépense nouvelle** auparavant financée par une autre entité, ainsi que **des recettes d'un même montant** ;
- la **prise en charge par l'État d'une dépense financée auparavant par dotations en capital ou par une entité supprimée**.

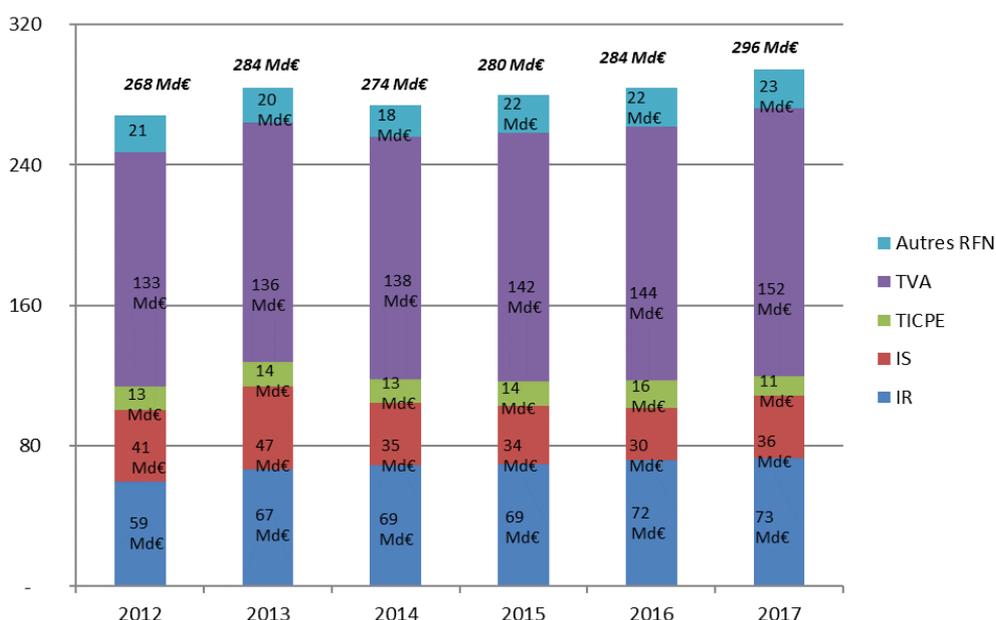
Exemple : transferts de compétences vers les collectivités territoriales, vers les administrations de sécurité sociale.

L'analyse à **champ courant** inclut au contraire ces effets et **tient compte de l'évolution de la situation** donnée des recettes et des dépenses au cours d'une période donnée.

### 3.2. Un dynamisme exceptionnel des recettes, tiré par la reprise économique en fin d'année 2017

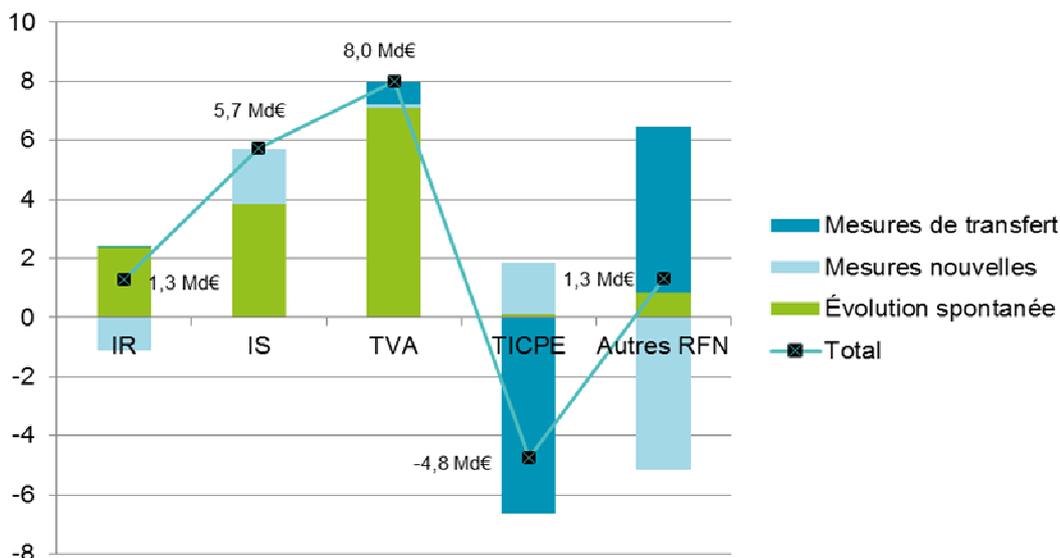
A. Des recettes fiscales nettes en augmentation de 4,1 %

Les recettes fiscales nettes (RFN) se sont établies à 295,6 Md€ en 2017, en augmentation de 4,1 % par rapport à leur niveau de fin 2016 (soit + 11,5 Md€). L'augmentation des recettes par rapport à 2016 est principalement portée par la TVA nette (+ 8,0 Md€).



L'évolution du niveau global de recettes fiscales nettes entre 2016 et 2017 (+ 11,5 Md€) est la résultante de l'évolution spontanée des différents impôts (+ 14,2 Md€), de l'application des mesures nouvelles (- 2,5 Md€) et des mesures de transfert et de périmètre (- 0,2 Md€).

### Décomposition de l'évolution du niveau d'exécution des recettes fiscales nettes entre 2016 et 2017



**Les recettes de TVA nette se sont accrues de 8,0 Md€ en 2017**, cet écart s'expliquant principalement par une évolution spontanée dynamique (+ 7,1 Md€).

**L'impôt net sur les sociétés ressort en plus-value de 5,7 Md€** par rapport à 2017, soit une plus-value de 0,9 Md€ hors contributions exceptionnelle et additionnelle votées en loi de finances rectificative pour 2017.

Cette évolution se décompose ainsi en :

- une évolution spontanée dynamique (+ 3,9 Md€) ;
- une baisse due aux mesures nouvelles, hors contributions exceptionnelle et additionnelle, de - 3,0 Md€, principalement causée par la montée en charge du CICE (- 2,3 Md€). La baisse du taux de l'IS ayant quant à elle contribué à hauteur de - 0,3 Md€ ;
- une hausse de + 4,9 Md€ causée par l'institution des contributions exceptionnelle et additionnelle, afin de faire face aux conséquences du contentieux « 3% dividendes ».

**L'impôt net sur le revenu ressort en plus-value de 1,3 Md€** par rapport à 2017, malgré des mesures contribuant globalement à la baisse (- 1,1 Md€). La réduction d'impôt sur le revenu en faveur des classes moyennes votée en loi de finances initiale pour 2017 a ainsi permis un allègement de - 1,0 Md€ d'impôt net.

**L'évolution de la TICPE en 2017 (- 4,8 Md€)** s'explique par la mesure de transfert affectant une fraction de ces recettes au financement du compte d'affectation spéciale « Transition énergétique » en remplacement de l'affectation de TICFE jusqu'en 2016. Le contrecoup de cette mesure de transfert s'observe sur le niveau de TICFE, intégré aux « autres recettes fiscales nettes ». **La mesure nouvelle de mise en œuvre de la trajectoire de la composante carbone** telle que programmée par la loi de transition énergétique de 2015 a contribué en sens inverse à hauteur de + 1,4 Md€ sur le niveau de TICPE en 2017, pour un total de + 1,7 Md€ de mesures nouvelles.

Enfin, outre la mesure de transfert évoquée ci-avant, les autres recettes fiscales nettes ont été affectées par les remboursements effectués dans le cadre du contentieux « 3 % dividendes », à hauteur de - 5,2 Md€ en 2017.

*B. La prise en compte du retard de comptabilisation des droits d'enregistrement dans les trois comptabilités de l'État*

La création fin 2017 de nouvelles structures dédiées aux missions d'enregistrement, accompagnée d'un nouveau dispositif informatique, a conduit à un **retard dans la comptabilisation des droits d'enregistrements** (droits de mutation à titre gratuit, principalement les successions et droits de mutation à titre onéreux) qui n'ont pas pu être imputés comptablement à leur bénéficiaire pour un montant d'environ 2 Md€ dont 1,5 Md€ pour l'État.

Une correction du montant des recettes budgétaires de 2017 se serait heurtée à des difficultés juridiques, opérationnelles et techniques.

**Sur le plan juridique**, toute opération de régularisation en comptabilité budgétaire au-delà du 20 janvier est contraire aux dispositions de l'article 28 de la LOLF. Cet article prévoit par ailleurs que lorsque des opérations budgétaires sur comptes d'imputation provisoire n'ont pu être régularisées avant la fin de la période complémentaire, il en est fait mention au compte général de l'État. Dans le cas présent, c'est cette procédure légale qui a été suivie.

**Sur le plan opérationnel**, la comptabilisation budgétaire ne peut être effectuée que lorsque les dossiers sont effectivement liquidés, afin d'en assurer le montant et d'identifier l'entité bénéficiaire, sauf à faire une correction budgétaire sur des bases purement estimatives et statistiques, approche qui n'est pas admise en comptabilité budgétaire, contrairement à la comptabilité générale qui tolère des traitements estimatifs. Or, un traitement exhaustif des dossiers concernés antérieurs à la présentation du présent projet de loi de règlement n'était pas atteignable.

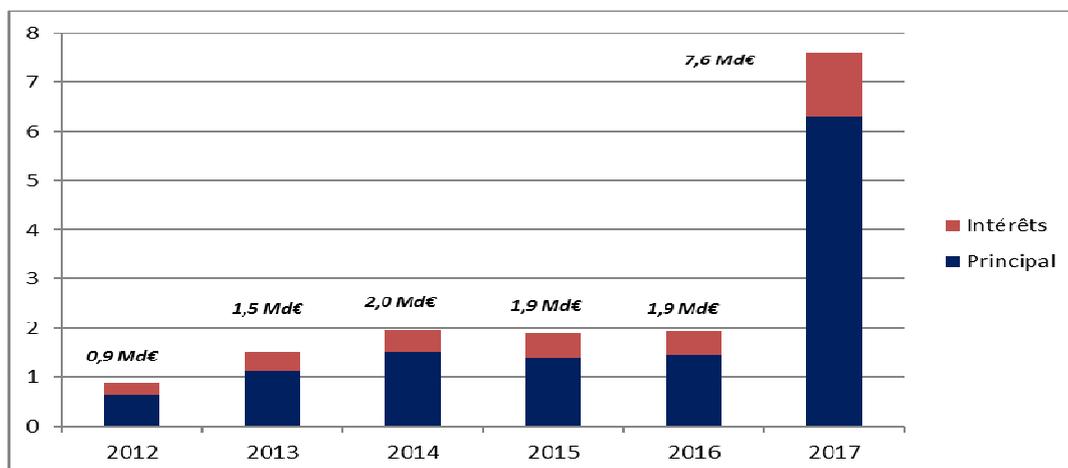
**Sur le plan technique** enfin, la réintégration d'une recette budgétaire au titre de ces dossiers non liquidés aurait supposé un contournement des règles de sécurité du système d'information financière de l'État qui n'était pas souhaitable.

**L'impact de ce retard d'enregistrement** sur les recettes fiscales se traduira par une **diminution en 2017**, une **amélioration en 2018** à due concurrence, avant un **retour à la normale en 2019**. Le montant retenu à ce titre s'établit à 1 520 M€, en cohérence avec le montant retenu en comptabilité générale avec l'accord de la Cour des comptes.

C. Une progression très forte des contentieux, sous l'effet du contentieux « 3 % dividendes »

**Après avoir progressé entre 2012 et 2014, le montant cumulé des remboursements et dégrèvements liés aux contentieux fiscaux s'est stabilisé entre 2014 et 2016.**

**L'année 2017 a été marquée par la gestion des conséquences du contentieux « 3 % dividendes ».**



**La contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3% sur les dividendes ou « taxe sur les dividendes »**

L'article 6 de la loi de finances rectificative (LFR) pour 2012 du 16 août 2012 a instauré une contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3 % sur les montants distribués sous forme de dividendes par les sociétés et organismes français ou étrangers assujettis à l'impôt sur les sociétés en France.

La taxe sur les dividendes, instaurée en 2012, a été supprimée à la suite de son invalidation par le Conseil constitutionnel dans sa décision du 6 octobre 2017.

La loi du 1<sup>er</sup> décembre 2017 de finances rectificative pour 2017 a tiré les conséquences de cette décision en abondant de 5 Md€ en 2017 les crédits dédiés aux remboursements et dégrèvements liés à la contribution déclarée inconstitutionnelle.

L'État a procédé au reversement aux entreprises de cette taxe. Ces versements se sont élevés en 2017 à 5,2 Md€, soit 4,7 Md€ de remboursement de sommes perçues et 0,5 Md€ d'intérêts moratoires, comptabilisés en comptabilité budgétaire et au compte de résultat.

L'impact sur le compte de résultat a toutefois été atténué par la reprise d'une partie de la provision pour risque inscrite à ce titre dès 2016 à hauteur de 5,9 Md€.

En complément, deux nouvelles contributions assises sur l'impôt sur les sociétés pour les grandes entreprises ont été instaurées à titre temporaire par la loi de finances rectificative du 1<sup>er</sup> décembre 2017 : il s'agit de la contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés et de sa contribution additionnelle, mises en place, au titre des seuls exercices clos à compter du 31 décembre 2017 jusqu'au 30 décembre 2018. En 2017, 4,9 Md€ ont été encaissés au titre de ces deux nouvelles contributions. Comptabilisée en acomptes en 2017, cette somme constituera un produit en 2018.

Les données d'exécution pour 2017 font ressortir un montant de remboursements et dégrèvements liés à la contribution de 5,3 Md€ répartis en 4,7 Md€ de droits et 0,5 Md€ d'intérêts moratoires. L'estimation du coût budgétaire pour 2018 est de 5,5 Md€, intérêts moratoires inclus.

Les enjeux financiers des contentieux fiscaux sont retracés chaque année dans le bilan de l'État dans la provision pour risques sur litiges fiscaux et la provision pour charges liées à l'impôt. **Les provisions pour litiges liés à l'impôt (contentieux de série, dossiers à fort enjeux, provisions statistiques) représentent 20,2 Md€ dans les comptes 2017, montant en baisse de 3,8 Md€.** Cette variation s'explique essentiellement par la reprise de la provision pour risques relative à des contentieux de série qui ont fait l'objet de décisions du Conseil constitutionnel défavorables à l'administration (cf. encadré), justifiant une requalification en provision pour charges. La sincérité de ce provisionnement a été soulignée par la Cour des comptes dans le cadre de la certification des comptes 2017.

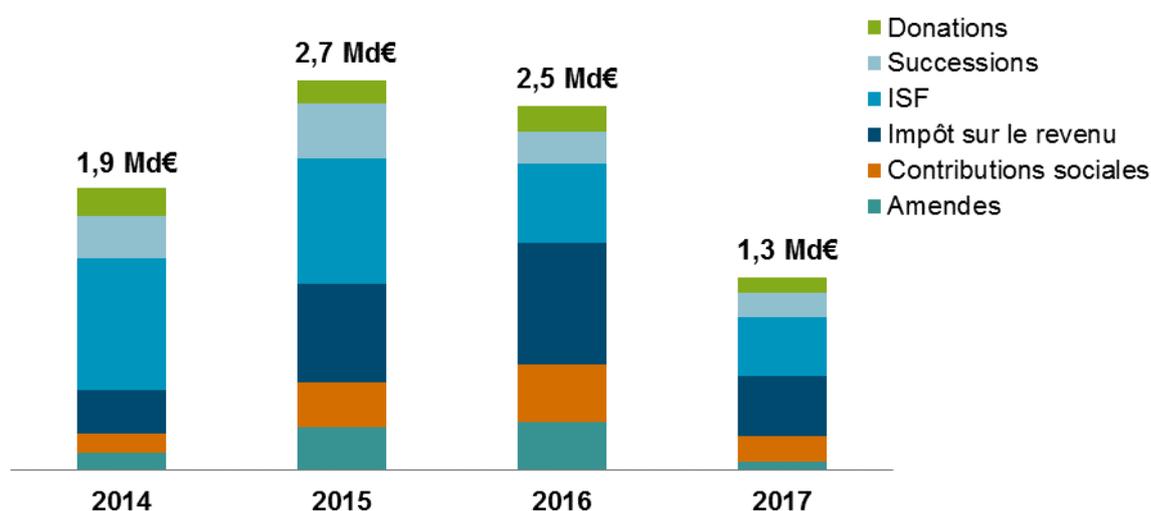
**Les provisions pour litiges autres que fiscaux s'élèvent à 4,2 Md€, en hausse de 3,19 M€.** Cette variation s'explique principalement par la comptabilisation d'un nouveau contentieux de série à hauteur de 1,250 Md€ et d'un nouveau risque de contentieux indemnitaire pendant devant la juridiction administrative, susceptible de naître à la suite d'un arrêt en manquement de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) pour 1,157 Md€.

#### *D. Une dernière année de fonctionnement pour le STDR*

**Le Service de traitement des déclarations rectificatives (STDR)**, créé en juin 2013, a permis aux contribuables détenant des avoirs non déclarés à l'étranger d'exercer leur droit à la rectification de leurs déclarations afin de se mettre en conformité avec la loi fiscale, en acquittant les droits, pénalités et intérêts de retard dus. Ses moyens d'action ont été renforcés en 2015, notamment via la mise en place, à compter du 1er juin 2015, de sept pôles de régularisation déconcentrés et l'augmentation des effectifs du STDR de 60 %.

**Le guichet du STDR a été fermé le 31 décembre 2017** mais continue à traiter les dossiers en stock.

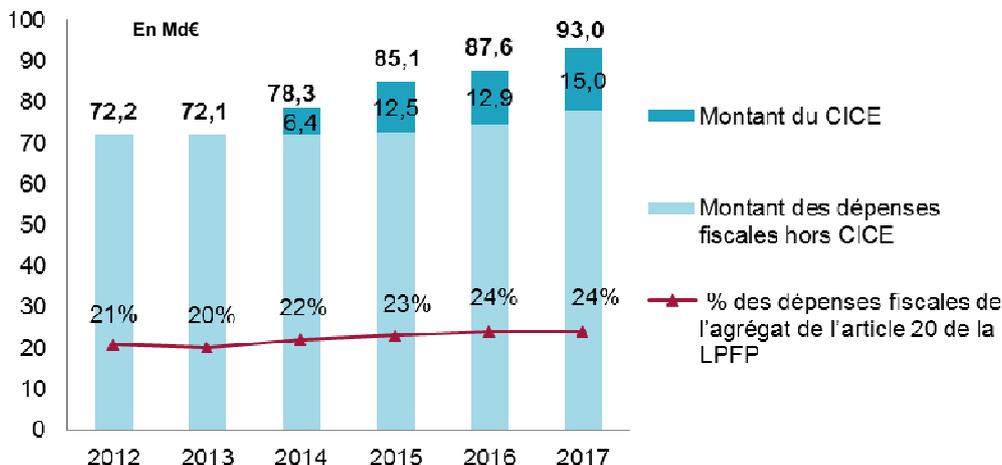
#### **Recettes issues du STDR**



Le STDR a généré 8,4 Md€ de recettes en quatre ans sur la période 2014-2017.

*E. Des dépenses fiscales en augmentation, notamment sous l'effet du CICE*

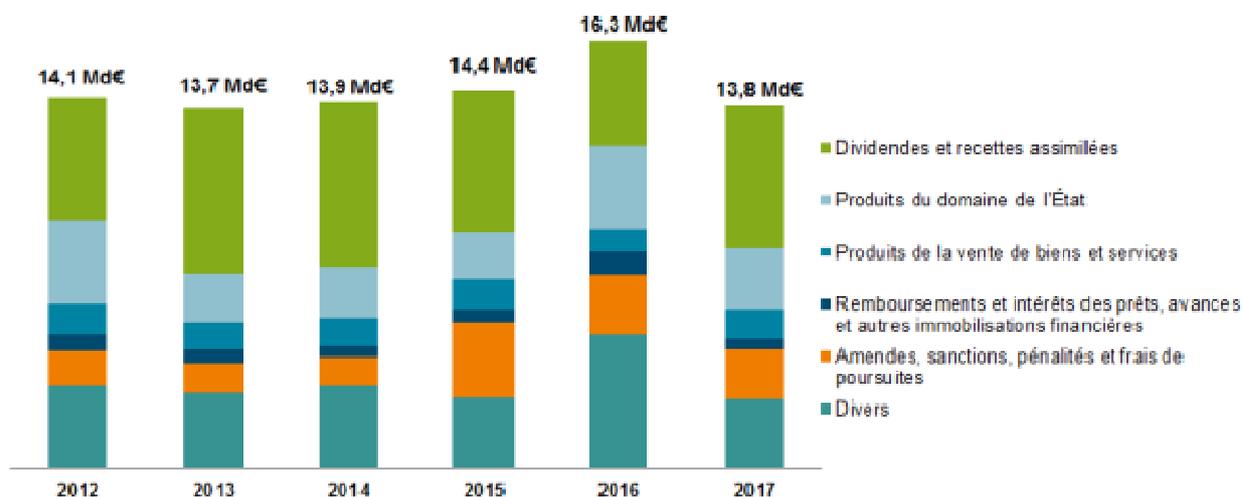
**Les dépenses fiscales sont en augmentation depuis 2013 notamment sous l'effet du CICE.**



Les dépenses fiscales s'établissent à 93,0 Md€ en 2017, soit une augmentation de +5,4 Md€ par rapport à l'exécution 2016 principalement due à la montée en charge du CICE.

*F. Des recettes non fiscales relativement stables*

**Si l'on excepte le niveau exceptionnel atteint en 2016, l'exécution des recettes non fiscales est relativement stable entre 2012 et 2017**



**Les recettes non fiscales** retracent les dividendes et recettes assimilées, les produits du domaine de l'État, les produits de la vente de biens et services, les remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières, les amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites ainsi que des recettes diverses intégrant notamment les versements au titre des procédures de soutien financier au commerce extérieur.

Les recettes non fiscales perçues **au titre des procédures de soutien financier au commerce extérieur** sont constituées par les versements au budget général des excédents des procédures d'assurance-crédit et d'assurance investissement gérées pour le compte de l'État.

**Les recettes non fiscales s'élèvent à 13,8 Md€ en 2017, en diminution de - 2,4 Md€ par rapport à l'exécution 2016** qui s'établissait à un niveau particulièrement élevé. Cet écart s'explique principalement par les évolutions suivantes :

- une baisse des produits divers (-2,4 Md€), compte tenu notamment d'une diminution des reversements au titre des procédures de soutien financier au commerce extérieur (cf. encadré) liée à une sinistralité plus forte qu'attendue et à l'absence de récupération significative en 2017 ;
- une baisse des produits du domaine de l'État (- 0,9 Md€), lié à un moindre encaissement au titre des redevances d'usage des fréquences radioélectriques ; alors que l'exercice 2016 a été marqué par le versement des deux premiers quarts du produit de la cession aux opérateurs mobiles de la bande des « 700 MHz », seul un quart du produit de la cession a été encaissé en 2017 ;
- une baisse des amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites (- 0,4 Md€) liée notamment à une diminution des amendes prononcées par l'Autorité de la concurrence qui reviennent ainsi à leur niveau historique après deux années marquées par d'importantes condamnations ;
- une hausse des dividendes et recettes assimilées (+ 1,5 Md€), essentiellement due à une augmentation du versement de la Banque de France et de la Caisse des dépôts et consignations ; comme pour l'exercice 2016, l'État a opté en 2017 pour le versement sous forme de titre du dividende EDF afin de faciliter le financement des investissements de développement.

### **3.3. Une forte hausse des dépenses du budget général, en dépit du plan de redressement mis en œuvre à l'été 2017**

En 2017, les dépenses des ministères sont en hausse de **9,1 Md€** par rapport à 2016, soit une augmentation de 4 %, malgré les mesures de redressement mises en œuvre à l'été.

Cette hausse provient d'abord d'ouvertures de crédits en LFI 2017 supérieures de **6,2 Md€** à l'exécution 2016, notamment pour la mission « Enseignement scolaire » (+ 1,8 Md€ à format courant) au titre de la rémunération des personnels et pour la mission « Recherche et enseignement supérieur (+ 0,9 Md€).

Mais elle provient également d'un niveau de budgétisation en LFI insuffisant pour certaines missions, comme l'a mis en lumière l'audit des finances publiques réalisé en juin 2017 par la Cour des comptes à la demande du Premier ministre. Malgré le plan de redressement mis en place par le gouvernement dès l'été, qui a permis de réaliser les redéploiements les plus urgents et indispensables, des ouvertures complémentaires ont été nécessaires en fin de gestion, notamment pour la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » au titre des apurements communautaires, pour la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » en raison du dynamisme de la prime d'activité et de l'allocation aux adultes handicapés, pour la mission « Défense » au titre du surcoût des opérations extérieures et des missions intérieures du ministère. Au final, les dépenses des ministères ont été supérieures de **2,9 Md€** à la LFI, en ligne avec l'objectif porté par le Gouvernement dans le cadre de la loi de finances rectificative.

Mission	Exécution 2016 format 2016	Exécution 2016 format 2017	Exécution 2017 format 2017	Ecart à format courant
Action extérieure de l'État	3 094	3 110	2 675	-436
Administration générale et territoriale de l'État	2 069	2 133	2 374	241
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	2 893	3 349	4 368	1 019
Aide publique au développement	2 423	2 418	2 472	54
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	2 589	2 589	2 503	-86
Conseil et contrôle de l'État	489	489	502	13
Culture	2 520	2 508	2 618	109
Défense	32 557	32 555	33 253	698
Direction de l'action du Gouvernement	1 146	1 234	1 242	7
Écologie, développement et mobilité durables	8 226	8 651	9 256	604
Économie	1 454	1 626	1 712	87
Égalité des territoires et logement	17 550	17 590	17 723	133
Engagements financiers de l'État	463	390	642	252
Enseignement scolaire	48 559	48 560	50 382	1 821
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	8 098	8 100	8 156	55
Immigration, asile et intégration	947	1 080	1 415	335
Justice	6 435	6 462	6 676	214
Médias, livre et industries culturelles	526	526	548	23
Outre-mer	1 837	1 837	1 952	116
Politique des territoires	622	657	601	-56
Pouvoirs publics	988	988	991	3
Recherche et enseignement supérieur	25 695	25 690	26 577	887
Régimes sociaux et de retraite	6 320	6 320	6 330	9
Relations avec les collectivités territoriales	2 814	2 700	3 389	689
Santé	1 296	1 363	1 231	-132
Sécurités	12 437	12 457	12 949	491
Solidarité, insertion et égalité des chances	18 849	17 599	18 806	1 207
Sport, jeunesse et vie associative	646	676	762	86
Travail et emploi	12 808	14 770	15 386	616
<b>Total</b>	<b>226 350</b>	<b>228 431</b>	<b>237 490</b>	<b>9 060</b>

Périmètre : Missions du Budget général, hors remboursements et dégrèvements, hors dette et pensions, hors fonds de concours et attributions de produits, hors recapitalisations d'Areva et de l'AFD

### 3.4. Une nette inflexion dans la dynamique des charges à payer

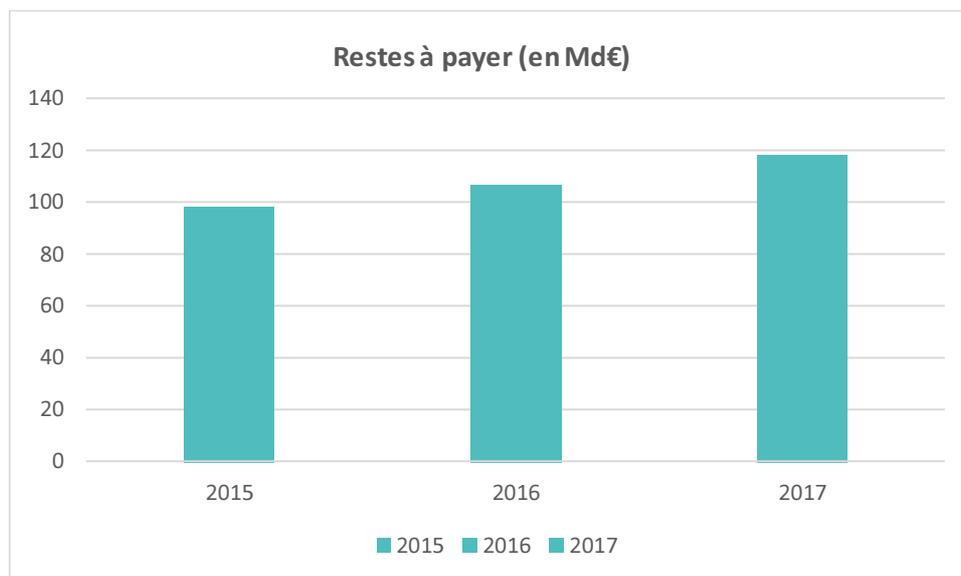
#### Restes à payer et charges à payer

**Les restes à payer**, notion budgétaire, correspondent à la différence entre, d'une part, les engagements juridiques réalisés et matérialisés par une consommation d'autorisations d'engagement et, d'autre part, les paiements opérés qui se sont traduits par une consommation de crédits de paiement.

Le niveau des restes à payer est en grande partie lié à la durée des engagements souscrits. Un contrat pluriannuel donnera lieu dès le premier exercice, à un engagement juridique pour la totalité du montant de sa tranche ferme, les crédits de paiement étant ensuite répartis sur ce premier exercice et les exercices suivants selon le rythme d'exécution du contrat.

**Les charges à payer**, notion de comptabilité générale, recouvrent les dépenses pour lesquelles le service fait (exécution de la prestation, livraison de marchandises...) a été constaté au cours de l'exercice N, alors que la facture définitive et la mise en paiement ne sont enregistrées que postérieurement au 31 décembre N.

*L'augmentation des restes à payer en 2017 se concentre sur quelques secteurs très ciblés, notamment le lancement des investissements d'avenir.*



L'augmentation de près de 12 Md€ des **restes à payer** entre 2016 et 2017 est notamment due au lancement de nouvelles opérations dont la réalisation s'étend sur plus d'une année. De ce fait, la programmation budgétaire s'effectue avec un niveau d'autorisations d'engagement différent du niveau de crédits de paiement.

Ainsi, les restes à payer de la mission « Investissements d'avenir » (+ 5,1 Md€) résultent des modalités de budgétisation du troisième programme d'investissement d'avenir (PIA3) qui a vocation à porter des projets dans les domaines visant à soutenir les progrès de l'enseignement et la recherche, à valoriser la recherche et accélérer la modernisation des entreprises.

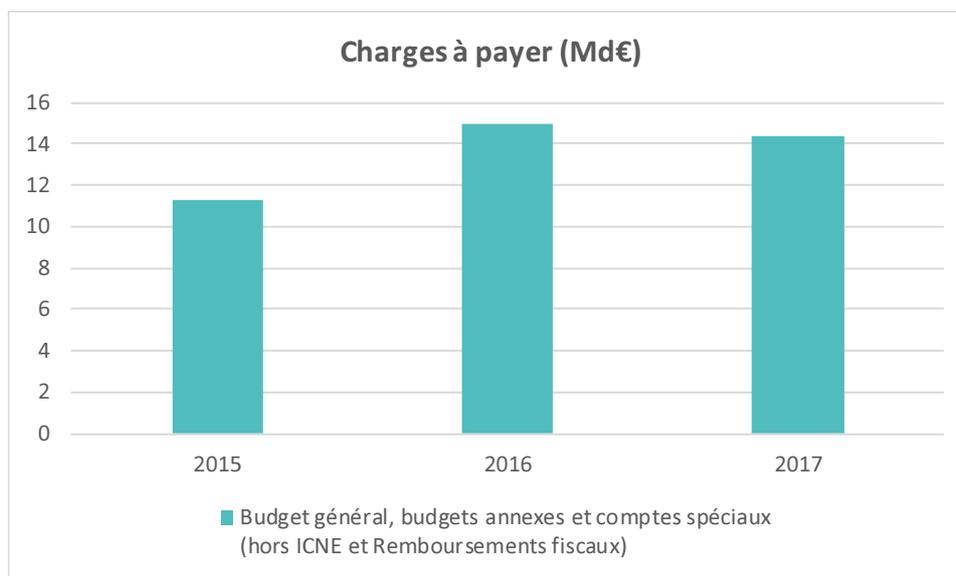
Les autorisations d'engagement (AE) ont été ouvertes en loi de finances initiale pour 2017 et consommées en 2017 au moment de la publication des conventions entre l'État et les opérateurs PIA, alors que les crédits de paiement (CP) ne sont ouverts qu'à partir de l'année 2018 au cours de laquelle ces conventions seront mises en œuvre.

Au-delà, la hausse se concentre essentiellement sur trois missions :

- Sur la mission « **Défense** », le lancement en 2017 de deux grands programmes d'armement dans le milieu naval et terrestre a contribué à l'augmentation des restes à payer (+ 1,6 Md€). Plus généralement, cette mission qui représente 44% des restes à payer de 2017, comprend majoritairement des marchés pluriannuels (programmes à enjeux, contrats d'entretien du matériel, etc.) dont le mode d'exécution induit par nature des restes à payer.
- Au sein de la mission « **Aide publique au développement** », l'augmentation de 1,2 Md€ des restes à payer sur le programme 110 « Aide économique et financière au développement » est liée aux engagements importants consentis en 2017 au profit de fonds internationaux (1 Md€ à l'Association internationale du développement -guichet concessionnel de la Banque mondiale- et 370 M€ pour le fonds africain de développement), dont les droits à tirage menant à consommation de CP s'exercent sur plusieurs années.
- Enfin, l'augmentation de près d'1 Md€ des restes à payer constatée sur la mission « **Relations avec les collectivités territoriales** » provient d'une part des dotations d'investissement (dotation

d'équipement des territoires ruraux, dotation de soutien à l'investissement local et dotation à la politique de la ville), qui sont exécutées sur plusieurs années, et d'autre part par les modalités particulières d'exécution du fonds de soutien exceptionnel à destination des régions prévues par l'article 149 de la LFI pour 2017.

***A l'inverse, les décisions prises au second semestre ont permis une diminution globale des charges à payer sur les dépenses ministérielles.***



**Hors prise en compte des intérêts courus non échus et des remboursements de crédit d'impôt au titre de la TVA et de l'impôt sur les sociétés, les charges à payer** ont quant à elles diminué de 646 M€, s'établissant à 14,4 Md€ fin 2017. Cette évolution favorable reflète les efforts réalisés en gestion par les ministères, et confirme que le plan d'économies et de reprogrammation des dépenses décidées à l'été 2017 dans le prolongement de l'audit sur les finances publiques rendu par la Cour des comptes à la demande du Premier ministre, a été réalisé sans déport de dépenses sur l'année 2018.

De fait, le Gouvernement s'est également attaché dans le cadre de la fin de gestion à privilégier autant que possible l'apurement de dettes constituées au titre des exercices précédents (à titre d'exemple, la dette constituée envers Pôle emploi sur l'allocation temporaire d'attente a été réglée).

Au total, les charges à payer sont en diminution dans la moitié des ministères, alors qu'elles étaient en progression dans quatre ministères sur cinq en 2016.

#### **Perspectives pour les restes à payer**

La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit en son article 17 que « le montant de restes à payer, tel que retracé annuellement dans le compte général de l'État annexé au projet de loi de règlement, hors impact des changements de règles de comptabilisation des engagements, ne peut excéder, pour chacune des années 2018 à 2022, le niveau atteint fin 2017 ».

## 3.5. Une forte hausse de la masse salariale, liée aux mesures catégorielles et générales

### Masse salariale

Les dépenses de titre 2 du budget général, nettes des rattachements de fonds de concours et des attributions de produits atteignent 127,2 Md€ en 2017, dont 85,2 Md€ pour les dépenses de rémunération et 42 Md€ pour les contributions de l'État-employeur au CAS « Pensions ».

#### A. Les dépenses de masse salariale sont en augmentation par rapport à l'exécution 2016

À périmètre courant, les dépenses de personnel du budget général sont en augmentation de + 3,6% (soit 4,4 Md€) entre 2016 et 2017. Cette progression porte pour 67% sur les dépenses de rémunération (+ 3,6% soit 2,9 Md€) et pour 33 % sur les contributions au CAS « Pensions » (+ 3,6% soit 1,5 Md€). L'augmentation est liée pour la majeure partie à la progression des dépenses des ministères prioritaires :

- Éducation nationale (+ 2,6 Md€, dont + 1,9 Md€ HCAS) ;
- Intérieur (+ 0,7 Md€, dont + 0,4 Md€ HCAS) ;
- Armées (+ 0,6 Md€, dont + 0,3 Md€ HCAS) ;
- Justice (+ 0,24 Md€, dont + 0,16 Md€ HCAS).

Bien que dans une moindre mesure, les dépenses de l'ensemble des autres ministères sont également en hausse, excepté celle du ministère du Travail, globalement stables.

#### Progression de la dépense T2 d'exécution à exécution par ministère

Ministère	Total T2 HCAS				Total T2 y. c. CAS			
	RAP 2016 (en M€)	RAP 2017 (en M€)	Ecart (en M€)	Ecart (en % de l'exec.2016)	RAP 2016 (en M€)	RAP 2017 (en M€)	Ecart (en M€)	Ecart (en % de l'exec.2016)
Action et comptes publics	5 888	5 944	56	0,9%	8 577	8 670	92	1,1%
Agriculture et alimentation	1 447	1 463	16	1,1%	1 977	1 995	18	0,9%
Armées	11 697	12 005	308	2,6%	19 525	20 122	597	3,1%
Cohésion des territoires	19	20	1	5,1%	21	22	1	4,8%
Culture	466	487	21	4,5%	669	697	28	4,2%
Économie et finances	754	755	1	0,1%	1 016	1 021	5	0,5%
Éducation nationale	42 761	44 680	1 919	4,5%	61 620	64 265	2 645	4,3%
Enseignement supérieur, recherche et innovation	340	350	10	3,0%	494	509	15	3,1%
Europe et affaires étrangères	954	961	7	0,8%	1 119	1 128	10	0,9%
Intérieur	11 190	11 628	438	3,9%	17 912	18 627	715	4,0%
Justice	3 425	3 583	159	4,6%	5 022	5 260	239	4,8%
Outre-mer	99	100	2	1,8%	143	147	3	2,4%
Services du Premier ministre	730	755	25	3,4%	950	984	34	3,5%
Solidarités et santé	522	529	6	1,2%	724	733	10	1,3%
Transition écologique et solidaire	1 924	1 922	- 3	-0,1%	2 803	2 812	9	0,3%
Travail	435	434	- 1	-0,2%	620	619	- 1	-0,1%
<b>Total général</b>	<b>82 650</b>	<b>85 614</b>	<b>2 964</b>	<b>3,6%</b>	<b>123 191</b>	<b>127 612</b>	<b>4 421</b>	<b>3,6%</b>

Après une baisse ponctuelle en 2013 (- 0,3%), liée principalement à l'extension en année pleine des suppressions nettes d'emplois en 2012, les dépenses de personnel hors CAS Pensions sont reparties à la hausse à hauteur de + 0,4% en 2014, + 0,5% en 2015 pour atteindre + 1,6% en 2016 et + 3,7% en 2017.

Cette hausse en 2017 provient d'un socle de dépenses plus élevé pour 1,3 Md€, lié aux décisions prises lors des exercices précédents et pour 1,6 Md€ de facteurs d'évolution propres à l'année 2017.

En 2017, cette progression est principalement due à la progression des mesures catégorielles (+ 933 M€ d'exécution à exécution, notamment du fait de la mise en œuvre du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » PPCR) et des mesures générales (+ 371 M€, notamment du fait de la

revalorisation du point d'indice de la fonction publique).

La progression du facteur « Autres variations de dépenses de personnel » (+ 147 M€) est principalement portée par le ministère de l'Éducation nationale du fait du plan de déprécarisation des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) et du transfert aux caisses d'allocations familiales de la gestion des allocations familiales outre-mer, et par le ministère des Armées au titre des opérations extérieures.

### Progression de la masse salariale hors CAS pensions d'exécution à exécution

	Exécution RAP 2016	Exécution RAP 2017	Progression (en M€)
Socle Exécution N-1 retraitée	81 009	82 302	1 293
Rebasage de dépenses	271	269	- 2
<b>Facteurs d'évolution</b>			
Autres variations des dépenses de personnel	143	290	147
GVT solde	327	315	- 12
Impact du schéma d'emplois	237	472	234
Mesures catégorielles	370	1 303	933
Mesures générales	293	664	371
<b>Total général</b>	<b>82 650</b>	<b>85 614</b>	<b>2 964</b>

B. Les dépenses de personnel, hors contributions au CAS « Pensions », s'établissent en dépassement par rapport à la LFI 2017.

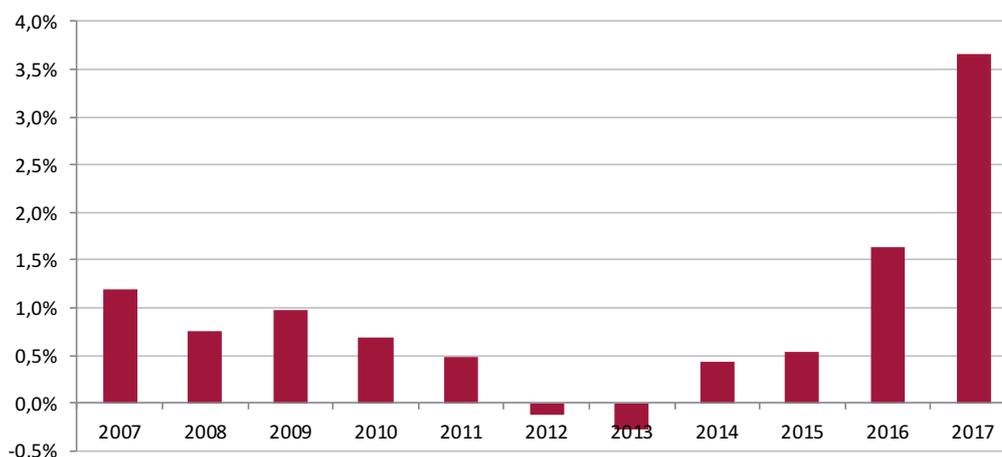
Les dépenses de rémunération hors contribution aux pensions sont en dépassement (+ 0,32 Md€) par rapport à la LFI. Les dépassements bruts s'élèvent à + 0,62 Md€ :

- Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche (+ 0,5 Md€) ;
- Défense (+ 0,1 Md€).

Le dérapage brut est compensé par une sous-consommation totale de - 0,30 Md€ réalisée par l'ensemble des autres départements ministériels, dont Intérieur (0,1 Md€), Économie et Finances (0,05 Md€) Justice (0,04 Md€), Fonction publique (0,03 Md€), SPM (0,03 Md€), Agriculture (0,01 Md€) et Environnement (0,01 Md€).

Les dépenses totales de titre 2 du budget général, nettes des rattachements de fonds de concours et attributions de produits, demeurent toutefois inférieures aux crédits autorisés en LFI 2017, le dérapage sur les dépenses de rémunération de + 0,32 Md€ étant compensé par une sous-consommation des dépenses de contributions au CAS « Pensions » à hauteur de 0,36 Md€, en raison d'assiettes de cotisations (rémunérations indiciaires et primes ouvrant droit à pension des agents titulaires civils et des militaires) plus réduites que prévue et d'une budgétisation conservatrice de ces dépenses.

Progression annuelle des dépenses de rémunération hors CAS Pensions à champ constant



## Emplois

Ministère	Transfert en gestion 2016 (ETPT) (viii)	Consommation des emplois 2016 (ETPT) (i)	Plafond d'autorisation d'emplois 2017 (LFI + LFR) (ETPT) (ii)	Transferts en gestion 2017 (ETPT) (iii)	Consommation des emplois 2017 (ETPT) (iv)	Écarts au plafond d'emplois 2017 (v) = (iv) - (iii) - (ii)	Variation des emplois 2017 / 2016 (vi) = (iv) - (i)	Effet des mesures de périmètre, des transferts et des corrections techniques (vii)	Mesures de transfert	Mesures de périmètre	Corrections techniques	Impact des schémas d'emplois en 2017 en ETPT	EAP du schéma d'emplois 2016 sur 2017 en ETPT	Impact du schéma d'emplois 2017 sur 2017 en ETPT	Schémas d'emplois réalisés en 2016 (ETPT)	Schémas d'emplois prévus en LFI 2017 (ETPT)	Schémas d'emplois réalisés en 2017 (ETPT)
												(ix) = [(v) - (iii)] - (ii) - (viii)	(x) = (vi) - (vii)	(xi) = (ix) - (x)	(xii) = (ix) - (xi)	(xiii) = (xii) - (xi)	
Europe et affaires étrangères	5	13 791	13 834	0	13 628	-206	-163	-85	7	-93	1	-73	-44	-29	-115	-48	-47
Solidarités et santé	35	10 137	10 225	31	10 070	-186	-67	61	3	118	-60	-124	-7	-117	-127	-80	-188
Agriculture et alimentation	40	31 008	30 888	4	30 844	-48	-164	-47	-239	0	192	-81	68	-149	-2	0	-19
Culture	-17	10 854	11 189	-14	10 984	-241	80	49	32	0	17	28	119	-91	4	0	3
Défense	3	265 749	273 280	-4	267 263	-6 013	1 514	17	-428	-282	727	1 504	3 045	-1 541	2 289	464	760
Transition écologique et solidaire	13 130	42 257	29 103	12 955	41 088	-970	-1 169	-187	419	-722	116	-807	-212	-595	-890	-500	-722
Economie et finances	14	13 203	13 279	3	12 962	-320	-241	-133	-129	0	-4	-97	81	-178	-26	-142	-153
Action et comptes publics	-30	126 699	128 023	38	125 367	-2 694	-1 332	-34	35	0	-69	-1 966	-158	-1 208	-1 981	-1 398	-1 448
Education nationale	42	974 487	1 007 579	17	990 687	-16 909	16 200	7 842	-256	6 053	2 045	8 383	5 163	3 220	7 747	11 662	9 665
Enseignement supérieur et recherche	-15	7 139	8 023	-4	7 161	-858	22	-138	-29	-1	-108	149	37	67	56	50	170
Cohésion des territoires	-12 774	34	12 604	-12 568	35	-1	1	-12 288	-12 288	0	0	12 083	-6	5	0	-163	-10
Intérieur	-511	276 262	285 374	-520	281 918	-2 936	5 656	3 187	-237	147	3 277	2 478	1 460	1 018	4 803	1 774	1 749
Justice	42	79 824	83 216	42	82 204	-1 054	2 380	193	146	0	47	2 187	1 533	654	2 292	2 100	1 841
Outre-mer	0	5 301	5 505	0	5 477	-28	176	0	0	0	0	176	0	176	5	196	176
Services du Premier ministre	26	10 935	11 596	7	11 234	-369	299	144	137	0	7	174	-11	185	59	150	242
Travail	9	9 538	9 523	12	9 233	-302	-305	-67	-1	0	-66	-241	-35	-206	-138	-150	-263
<b>Total Budget général</b>	<b>-1</b>	<b>1 877 218</b>	<b>1 933 241</b>	<b>-1</b>	<b>1 900 105</b>	<b>-33 135</b>	<b>22 887</b>	<b>-1 486</b>	<b>-12 828</b>	<b>5 220</b>	<b>6 122</b>	<b>24 373</b>	<b>11 033</b>	<b>1 211</b>	<b>13 976</b>	<b>13 915</b>	<b>11 756</b>
Pilotage et ressources humaines	0	703	763	0	653	-110	-50	0	0	0	0	-50	-22	-28	-100	0	0
Soutien aux prestations de l'aviation civile	0	10 498	10 679	0	10 434	-245	-64	0	0	0	0	-64	-26	-38	-20	-40	-68
<b>Total Budgets annexes</b>	<b>0</b>	<b>11 201</b>	<b>11 442</b>	<b>0</b>	<b>11 087</b>	<b>-355</b>	<b>-114</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-114</b>	<b>-48</b>	<b>-66</b>	<b>-120</b>	<b>-40</b>	<b>-68</b>
<b>Total général</b>	<b>-1</b>	<b>1 888 419</b>	<b>1 944 683</b>	<b>-1</b>	<b>1 911 192</b>	<b>-33 490</b>	<b>22 773</b>	<b>-1 486</b>	<b>-12 828</b>	<b>5 220</b>	<b>6 122</b>	<b>24 259</b>	<b>10 985</b>	<b>1 145</b>	<b>13 856</b>	<b>13 875</b>	<b>11 688</b>

Le plafond des autorisations d'emplois en loi de finances initiale pour 2017 s'établissait à 1 944 325 équivalents temps plein travaillés (ETPT), y compris les budgets annexes.

Ce plafond a été relevé à 1 944 683 ETPT en loi de finances rectificative pour tenir compte de l'ajustement nécessaire du plafond d'emplois du ministère de l'Agriculture (+358 ETPT par rapport à la LFI).

La consommation d'emplois constatée au cours de l'année 2017 s'établit à 1 911 192 ETPT y compris les budgets annexes. Elle est inférieure de 33 491 ETPT au maximum autorisé par la loi de finances initiale et la loi de finances rectificative, et en augmentation de 22 773 ETPT par rapport à la consommation constatée en 2016.

La variation à la hausse des effectifs sur le budget général en ETPT, par rapport à 2016 à périmètre courant, s'explique par :

- les conséquences des créations nettes d'emplois à hauteur de + 12 244 ETPT. Il s'agit, du fait des décalages des dates moyennes des départs et des arrivées des agents, de +11 033 ETPT d'effet sur 2017 des 13 856 créations d'emplois (en ETP) réalisées en 2016 et de + 1 211 ETPT des 11 688 créations d'emplois (en ETP) réalisées en 2017 ;
- l'effet des transferts d'emplois et des mesures de périmètre (- 7 608 ETPT) en loi de finances initiale ;
- des corrections techniques à hauteur de + 6 122 ETPT intègrent l'effet du plan de recrutement d'apprentis dans la fonction publique d'État, puisque les apprentis ne sont pas pris en compte dans la réalisation du schéma d'emplois.

En ETP, l'évolution des effectifs entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 s'élève à + 11 688 ETP à périmètre constant. Cette évolution résulte principalement des mesures prises en faveur du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (+ 9 835 ETP) et des ministères de la défense, de l'intérieur et de la justice (+ 4 350 ETP).

L'écart entre la consommation des emplois et le plafond d'emplois autorisé par le Parlement est analysé de façon détaillée, programme par programme, dans les rapports annuels de performances.

**En 2017, la vacance sous plafond - c'est-à-dire l'écart entre les plafonds d'emplois votés par le Parlement pour chaque ministère et la consommation effective des emplois - s'établit à 1,7 % pour l'ensemble des ministères (BG+BA), soit 33 133 ETP.**

Cette vacance sera réévaluée dans l'élaboration du PLF 2019 au regard de l'application de l'article 11 de la LPPF.

**Vacance sous plafond par ministère (BG + BA – chiffres 2017)**

Ministère	PAE - LFI 2017	Exécution - RAP 2017	Vacance sous plafond (en ETP)	Vacance sous plafond (en % du PAE)
Europe et affaires étrangères	13 834	13 628	-206	1,5%
Solidarités et santé	10 225	10 070	-155	1,5%
Agriculture et alimentation	30 530	30 844	314	-1,0%
Culture	11 189	10 934	-255	2,3%
Défense	273 280	267 263	-6 017	2,2%
Transition écologique et solidaire	39 782	51 522	-548	1,4%
Économie et finances	13 279	12 962	-317	2,4%
Action et comptes publics	128 023	125 367	-2 656	2,1%
Éducation nationale	1 007 579	990 687	-16 892	1,7%
Cohésion des territoires	12 288	N/A	N/A	N/A
Enseignement supérieur, recherche et innovation	8 023	7 161	-862	10,7%
Intérieur	285 374	281 918	-3 456	1,2%
Justice	83 216	82 204	-1 012	1,2%
Outre-mer	5 505	5 477	-28	0,5%
Services du Premier ministre	12 675	11 922	-753	5,9%
Travail	9 523	9 233	-290	3,0%
<b>Total général</b>	<b>1 944 325</b>	<b>1 911 192</b>	<b>-33 133</b>	<b>1,7%</b>

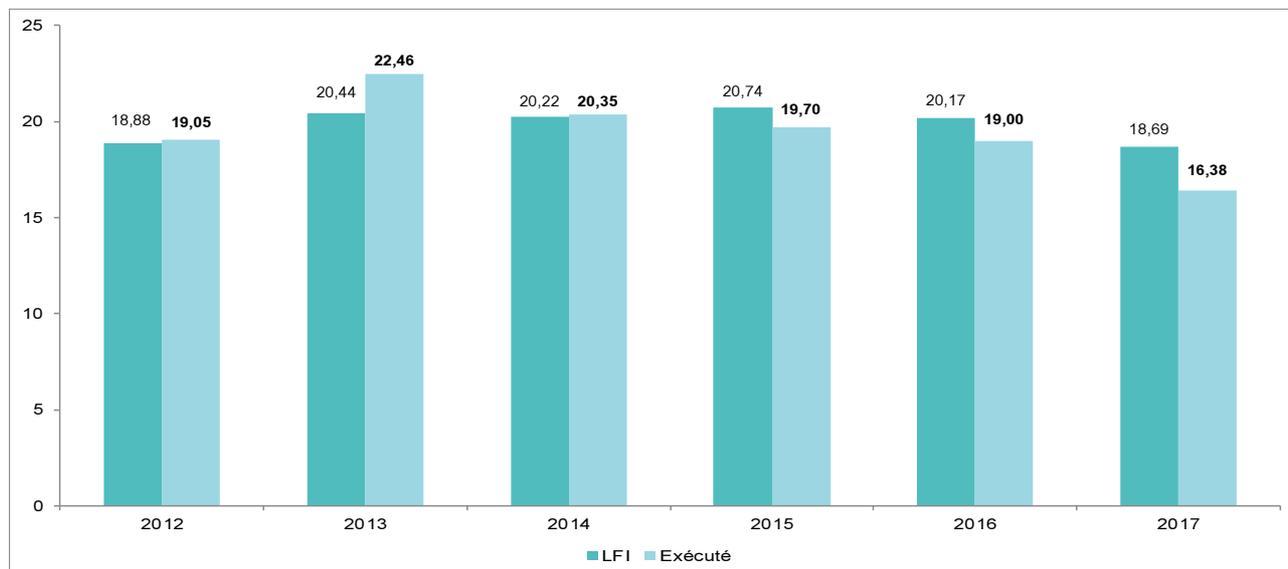
### 3.6. Une moindre exécution des prélèvements sur recettes

L'article 6 de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) définit la technique des **prélèvements sur recettes** comme « un montant déterminé de recettes de l'État [qui] peut être rétrocedé directement au profit des collectivités territoriales ou des Communautés européennes en vue de couvrir des charges incombant à ces bénéficiaires ou de compenser des exonérations, des réductions ou des plafonnements d'impôts établis au profit des collectivités territoriales. Ces prélèvements sur les recettes de l'État sont, dans leur destination et leur montant, définis et évalués de façon précise et distincte". »

#### A. Évolution des prélèvements sur recettes au profit de l'Union européenne

La contribution de la France au budget européen est principalement retracée sous la forme d'un **prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne (PSR-UE)**. Le niveau du PSR-UE est estimé en loi de finances initiale sur la base du montant de crédits de paiement du budget européen voté. Toutefois, le PSR-UE peut varier fortement en cours d'année, notamment en fonction du niveau réel d'exécution des crédits européens.

#### Comparaison du PSR UE en LFI et en exécution (en Md€)



Le montant du prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne (PSR UE) pour 2017 s'élève à **16,4 Md€** alors que la loi de finances initiale pour 2017 retenait une estimation de **18,7 Md€**. La contribution française au budget européen en 2017 a donc été **inférieure de 2,3 Md€ aux prévisions**.

Cette moindre exécution est expliquée par de nombreux événements intervenus tant en dépenses qu'en recettes au cours de l'exercice et qu'il n'était pas possible d'anticiper. La sous-exécution du budget de l'Union européenne par rapport aux prévisions, et en particulier les moindres paiements au titre de la politique de cohésion, en est la principale cause de diminution (- 2 Md€). En outre, la Commission a budgétisé en cours d'année des amendes, ce qui a réduit d'autant la part du financement demandé aux États membres, à hauteur de près de - 0,3 Md€ pour la France.

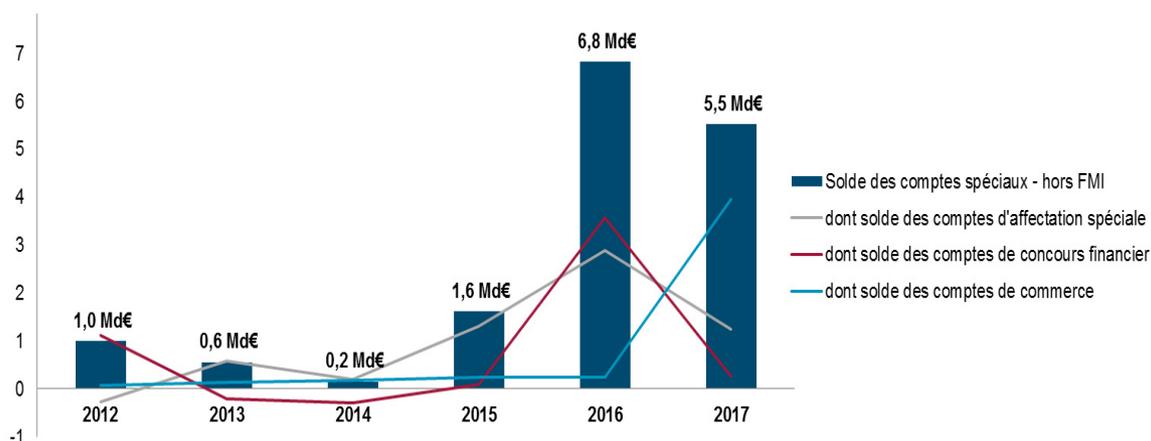
*B. Évolution des prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales*

Prélèvements sur recettes des collectivités locales exécutés (en M€)	Exécution 2016	Exécution 2017	Ecart exécution 2017-2016
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement	33 305	30 877	-2 428
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs	13	12	-1
Dotation de compensation des pertes de bases de la TP et de redevance des mines des communes et de leur groupement	62	44	-18
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du Fonds de compensation pour la TVA	5 216	5 009	-208
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	1 636	1 981	344
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	629	533	-96
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la DUCSTP	163	50	-113
Dotation élu local	65	65	0
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Corse et des départ. de Corse	44	47	3
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	500	500	0
Dotation départementale d'équipement des collèges	326	326	0
Dotation régionale d'équipement scolaire	661	661	0
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire	3	3	0
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	7	7	0
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	3	3	0
PSR Compensation réforme fiscalité Mayotte	83	83	0
PSR Compensation du versement transport	0	82	82
PSR Guyane		9	9
<b>Prélèvements issus de la réforme de la fiscalité directe locale :</b>	<b>3 748</b>	<b>3 489</b>	<b>-259</b>
<i>dont Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle</i>	3 324	3 099	-225
<i>dont Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle</i>	423	389	-34
<b>TOTAL PSR</b>	<b>46 465</b>	<b>43 781</b>	<b>-2 684</b>

Les prélèvements sur recettes de l'État au profit des collectivités territoriales s'élèvent à 43,8 Md€ après 46,5 Md€ en 2016, soit une diminution de - 2,7 Md€ (- 5,8 %). Cette évolution tient principalement à la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) au titre de la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques (- 2,4 Md€). Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) enregistre pour sa part une baisse de - 0,2 Md€.

### 3.7. Un excédent des comptes spéciaux contribuant à la résorption du déficit budgétaire

*Après avoir été légèrement excédentaire entre 2012 et 2015, le solde des comptes spéciaux hors FMI contribue fortement à l'amélioration du solde budgétaire en 2017, comme en 2016*



Dérogeant au principe d'universalité, les comptes spéciaux visent à affecter directement certaines recettes à certaines dépenses. Conformément à l'article 19 de la LOLF, ils se décomposent en 4 catégories :

- les **comptes d'affectation spéciale (CAS)**, définis à l'article 21 de la LOLF, retracent des opérations budgétaires financées au moyen de recettes particulières qui sont, par nature, en relation directe avec les dépenses concernées ;
- les **comptes de commerce** concernent les opérations de caractère industriel et commercial effectuées à titre accessoire par des services de l'État non dotés de la personnalité morale (article 22 de la LOLF) ;
- les **comptes d'opérations monétaires** retracent les recettes et les dépenses de caractère monétaire en vertu de l'article 23 de la LOLF ;
- les **comptes de concours financiers** retracent les prêts et avances consentis par l'État conformément à l'article 24 de la LOLF.

Le solde des comptes spéciaux est présenté **hors solde du compte d'opérations monétaires « Opérations avec le Fonds monétaire international »** car le solde de ce compte n'a pas d'effet sur le solde du budget de l'État : les ressources mises à la disposition du FMI s'assimilant à des prêts, elles ont comme contrepartie comptable une créance FMI.

**En 2017, le solde des comptes spéciaux hors FMI s'élève à + 5,5 Md€, soit une baisse de - 1,3 Md€ par rapport à l'exécution 2016.** L'exécution 2017 est marquée par plusieurs événements exceptionnels :

- la création du compte de commerce « Soutien financier au commerce extérieur » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 est due au transfert des opérations de garanties publiques de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface) vers l'État ; ce compte vise à retracer la gestion des opérations d'assurance telles que les encaissements des primes, les indemnisations des sinistres et la gestion des récupérations ; le solde du compte de commerce s'exécute à + 3,9 Md€ en 2017 du fait notamment du reversement par la Coface du solde du compte de gestion des procédures d'aide au commerce extérieur ;

- s'agissant du CAS « Participations financières de l'État », les dépenses 2017 visent à refonder la filière nucléaire avec la recapitalisation d'AREVA ainsi qu'à assurer les investissements futurs d'EDF ; plusieurs cessions ont également eu lieu notamment des actions Engie (2,7 Md€) et Renault (1,2 Md€) ; le solde du CAS s'exécute ainsi à - 0,8 Md€ en 2017, soit en diminution de - 2,0 Md€ par rapport à l'exécution 2016 ;
- regroupant les actions visant à lutter contre le dérèglement climatique et à réduire la facture énergétique de la France, le CAS « Transition énergétique » s'exécute à - 0,3 Md€ en 2017, en diminution de - 0,6 Md€ par rapport à l'exécution 2016 et de - 0,3 Md€ par rapport à la prévision inscrite en LFI 2017 : cet écart à la prévision 2017 est majoritairement lié à la réévaluation par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) des charges prévisionnelles devant faire l'objet de compensations aux opérateurs du service public de l'énergie.

## 4. Une exécution du budget 2017 caractérisée par un plan de redressement lancé dès l'été et des prévisions de recettes revues à la hausse

### 4.1. Un solde budgétaire qui ressort en amélioration de 6,4 Md€ par rapport à la seconde loi de finances rectificative

À la fin de chaque exercice, la loi de règlement arrête le montant définitif des dépenses et des recettes de l'État et le solde budgétaire qui en découle. Elle présente et analyse les écarts en recettes et en dépenses ayant affecté l'exécution du budget depuis le vote de la loi de finances ainsi que relativement à la loi de finances rectificative, votée en cours d'exercice budgétaire.

En Md€	2 017			Écarts à l'exécution	
	LFI	LFR	Exécution définitive	LFI 2017	LFR
<b>DÉPENSES BG + PSR</b>	<b>381,6</b>	<b>384,1</b>	<b>382,8</b>	<b>1,2</b>	<b>-1,3</b>
dont dépenses des ministères	234,6	237,6	237,5	2,9	-0,1
dont charge de la dette	41,5	41,8	41,7	0,1	-0,1
dont prélèvements sur recettes	63,1	60,8	60,2	-2,9	-0,6
<b>RECETTES FISCALES NETTES</b>	<b>292,3</b>	<b>291,3</b>	<b>295,6</b>	<b>3,3</b>	<b>4,3</b>
Impôt net sur le revenu	73,0	72,6	73,0	0,0	0,5
Impôt net sur les sociétés	29,1	33,2	35,7	6,6	2,5
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	10,6	10,9	11,1	0,5	0,2
Taxe sur la valeur ajoutée nette	149,3	151,4	152,4	3,2	1,0
Autres recettes fiscales nettes	30,0	23,3	23,4	-6,7	0,0
<b>RECETTES NON FISCALES</b>	<b>14,5</b>	<b>13,4</b>	<b>13,8</b>	<b>-0,7</b>	<b>0,4</b>
<b>SOLDE BUDGET ANNEXES</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>
<b>SOLDE COMPTES SPECIAUX - HORS FMI</b>	<b>5,4</b>	<b>5,2</b>	<b>5,5</b>	<b>0,1</b>	<b>0,3</b>
<b>SOLDE ÉTAT - HORS FMI</b>	<b>-69,3</b>	<b>-74,1</b>	<b>-67,7</b>	<b>1,7</b>	<b>6,4</b>

### **Prise en compte des budgets annexes dans la présentation du solde budgétaire**

**Pour la première fois en 2017, la présentation du solde budgétaire inclut le solde des budgets annexes, ce qui renforce la sincérité du solde budgétaire présenté au Parlement.**

L'article 18 de la LOLF prévoit que « *des budgets annexes peuvent retracer, dans les conditions prévues par une loi de finances, les seules opérations des services de l'État non dotés de la personnalité morale résultant de leur activité de production de biens ou de prestation de services donnant lieu à paiement de redevance, lorsqu'elles sont effectuées à titre principal par lesdits services* ». Deux budgets annexes ont ainsi été créés au sein du budget de l'État : le budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » (BACEA), qui retrace les recettes et les dépenses de la direction générale de l'aviation civile (DGAC), et le budget annexe « Publications officielles et information administrative » (BAPOIA), qui retrace les recettes et les dépenses de la direction de l'information légale et administrative (DILA).

Le solde des deux budgets annexes n'avait jamais été pris en compte dans le solde budgétaire de la loi de règlement, ce qui ne reflétait pas la réalité des opérations qui y sont retracées.

Cette situation résultait du fait que les dépenses des budgets annexes ne sont pas intégrées dans le système d'information financière de l'État (Chorus), à l'exception des dépenses du BAPOIA qui figurent dans Chorus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **4.2. Des prévisions revues à la hausse sur les principales recettes et la charge de la dette**

### **Le processus de prévision des recettes se déroule en plusieurs phases.**

Une première évaluation des recettes est réalisée en projet de loi de finances, qui conduit après l'estimation des amendements adoptés pendant les débats à la prévision votée en loi de finances initiale.

Une deuxième prévision, dite « révisée » intervient lors de la présentation du projet de loi de finances de l'année suivante.

Enfin, des prévisions sont présentées lors des lois de finances rectificatives de fin d'exercice.

*Le rendement, meilleur qu'espéré, des recettes de l'État traduit à la fois la reprise de l'activité au deuxième semestre, caractérisée par une évaluation de la croissance du PIB en 2017 (+ 2,2 % en volume d'après la réévaluation de mai 2018 de l'Insee) au-delà des estimations retenues pour la construction des prévisions du Gouvernement, ainsi que par la prudence de celles-ci.*

*Les recettes fiscales nettes se sont établies à 295,6 Md€ en 2017, en plus-value de + 4,3 Md€ par rapport à la deuxième loi de finances rectificative (LFR) pour 2017 sous l'effet du dynamisme des encaissements constatés en toute fin d'année. Cette plus-value a porté essentiellement sur l'impôt sur les sociétés (+ 2,5 Md€), sur la TVA (+ 1,0 Md€) et sur l'impôt sur le revenu (+ 0,5 Md€).*

**Les recettes de TVA nette ressortent en plus-value de + 1,0 Md€** par rapport à la prévision en LFR. Cette plus-value se décompose en une plus-value de 1,38 Md€ sur la TVA brute et une moins-value de 0,35 Md€ sur les remboursements et dégrèvements.

**L'impôt net sur les sociétés ressort en plus-value de + 2,5 Md€** par rapport à la prévision en LFR. Cet écart s'explique par un rattrapage constaté sur les acomptes versés au second semestre, par de moindres

restitutions de crédit d'impôts et par les encaissements en 2017 des contributions exceptionnelles et additionnelles à l'impôt sur les sociétés votées en première LFR pour 2017 légèrement supérieures aux prévisions.

**L'impôt net sur le revenu ressort en plus-value de 0,5 Md€** par rapport à la prévision en LFR. La plus-value trouve son origine dans une évolution des traitements et salaires supérieure aux prévisions, un rendement du Service de traitement des déclarations rectificatives supérieur à la cible retenue et des remboursements et dégrèvements moindres qu'attendus.

**L'exécution des autres recettes fiscales est globalement en ligne** avec les prévisions retenues en LFR.

**La charge de la dette en 2017 a dépassé de + 0,15 Md€ le niveau prévu en LFI 2017.**

L'augmentation de la charge budgétaire de + 0,15 Md€ en exécution 2017 par rapport à la LFI s'explique par un relèvement de l'inflation plus rapide qu'attendu en LFI, partiellement compensé par des taux d'intérêt de court terme plus bas qu'anticipé.

- une inflation plus élevée qu'anticipé (+ 0,7 Md€) : en LFI 2017, l'estimation de charge d'indexation du capital des titres indexés reposait sur une augmentation des prix de mai à mai (glissement utilisé pour le calcul de charge budgétaire) de 0,7 % pour la France et de 1,0 % en zone euro. Or, l'inflation constatée en mai 2017 a été supérieure à cela, à 0,85 % pour la France et 1,5 % pour la zone euro. Ceci a conduit à enregistrer une charge d'indexation de 2,3 Md€, alors que la LFI prévoyait une dépense de 1,6 Md€ ;
- le maintien des taux d'intérêt à court terme à très bas niveau (- 0,4 Md€) : la LFI 2017 était bâtie sur une hypothèse de relèvement progressif des taux courts, anticipant pour la fin 2017 le taux à 3 mois à - 0,2 %. Or, en 2017 les taux de court terme se sont stabilisés (taux à l'émission de BTF de - 0,64 % en moyenne sur 2017 après - 0,55 % en 2016), produisant un allègement de 0,3 Md€ par rapport à la LFI (- 0,4 Md€) ;
- par ailleurs, après une phase de hausse fin 2016 et début 2017, les taux de moyen-long terme ont été proches des hypothèses de la LFI en moyenne sur 2017. Un allègement de - 0,2 Md€ par rapport à la prévision de LFI résulte des recettes de coupons courus qui ont été obtenues sur les émissions effectivement réalisées en 2017.

### **4.3. Des actions menées en gestion pour près de 5 Md€ sur les dépenses du budget général**

Au regard des risques pesant sur la gestion 2017 tels que présentés dans l'audit sur les finances publiques réalisé par la Cour des comptes, le Gouvernement a pris la mesure des enjeux et s'est efforcé, par des moyens exceptionnels, de trouver les financements nécessaires aux dépenses inéluctables sans obérer la gestion 2018

En 2017, les dépenses des ministères dépassent les ouvertures de crédits votées dans le cadre de la loi de finances initiale de 2,9 Md€.

Dans son audit sur la situation des finances publiques remis en juin au Gouvernement à la demande du Premier ministre, la Cour des comptes identifiait un risque de dépassement des crédits des dépenses ministérielles dans une fourchette comprise entre 4,6 Md€ et 6,6 Md€ et alertait sur la situation budgétaire dégradée susceptible de remettre en cause le respect de nos engagements européens.

En exécution, ces analyses ont été en partie confirmées par la nécessité d'ouvrir des crédits pour certaines dépenses inéluctables et urgentes non financées, tels la recapitalisation d'AREVA, les refus d'apurements communautaires, la prime d'activité, le surcoût des opérations du ministère des Armées, le financement du plan formation et des contrats aidés, l'intervention en faveur des demandeurs d'asile et de l'hébergement d'urgence, l'allocation aux adultes handicapés, et les réponses aux crises sanitaires et agricoles.

**En vue de procéder aux redéploiements identifiées, tout en contenant la dépense, le Gouvernement s'est entièrement mobilisé pour réaliser des économies réalistes et soutenables, et a arrêté un plan de redressement de plus de 4 Md€ à l'été 2017, complété en fin de gestion pour atteindre 5 Md€.**

Dès l'été, les mesures d'économies prises ont permis un redéploiement de crédits par décret d'avance à hauteur de 3 Md€, d'un montant sans précédent depuis l'entrée en vigueur de la loi organique de 2001, complété par un décret d'annulation à hauteur de 0,3 Md€ ainsi que des mesures de modération de la dépense sur certains dispositifs en dépassement pour 0,9 M€.

Pour rendre ces mesures soutenables, les ministères ont réalisé une réelle reprogrammation de leurs dépenses, sans aggravation des reports de charges.

La réussite de ce plan de redressement a contribué à détendre les conditions de la fin de gestion 2017, et en vue d'assainir la situation et de préparer au mieux l'année 2018, la loi de finances rectificative a fixé une cible d'exécution des dépenses de l'État (hors AREVA) en dépassement de 3 Md€, par rapport à la LFI, permettant d'envisager une gestion 2018 plus régulière.

Le schéma de fin de gestion 2017 proposé par le Gouvernement visait ainsi à assurer la couverture des impasses de budgétisation identifiées en 2017, à diminuer sensiblement le report de dépenses d'une année sur l'autre et à apurer certaines dettes contractées de longue date (dette à Pôle emploi pour la couverture de l'allocation temporaire d'attente [ATA], premières étapes de l'apurement d'une dette contractée sur les fonds dédiés du CEA).

Comme en témoigne la réduction très sensible des reports sur la gestion 2018 (cf. infra) ainsi que l'exécution finale sur les dépenses ministérielles (+ 2,9 Md€), ces objectifs ont été totalement atteints.

Au final, les réponses apportées par le Gouvernement ont été d'une ampleur exceptionnelle. Ce mode de gestion ne constitue pas une référence à reproduire en situation plus classique de gestion. Il illustre en revanche parfaitement la capacité du Gouvernement à se mobiliser de façon efficace pour faire face à la situation dégradée constatée en 2017 sur la dépense de l'État. En ce sens, la gestion 2018, compte tenu de l'ensemble des mesures prises, devrait retrouver un cadre apaisé et plus en ligne avec les équilibres de la loi de finances initiale et plus respectueux de l'autorisation parlementaire.

De façon plus détaillée, le tableau infra présente les écarts entre la loi de finances initiale et l'exécution définitive par mission.

(enM€)

Mission	LFI 2017	Exécution 2017	Ecart
Action extérieure de l'État	2 859	2 675	-184
Administration générale et territoriale de l'État	2 493	2 374	-118
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	3 103	4 368	1 265
Aide publique au développement	2 582	2 472	-110
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	2 537	2 503	-34
Conseil et contrôle de l'État	507	502	-5
Crédits non répartis	24	0	-24
Culture	2 699	2 618	-82
Défense	32 437	33 253	816
Direction de l'action du Gouvernement	1 366	1 242	-124
Écologie, développement et mobilité durables	8 934	9 256	322
Économie	1 635	1 712	77
Égalité des territoires et logement	18 119	17 723	-396
Engagements financiers de l'État	550	642	92
Enseignement scolaire	50 014	50 382	367
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	8 121	8 156	35
Immigration, asile et intégration	1 098	1 415	317
Justice	6 851	6 676	-175
Médias, livre et industries culturelles	569	548	-21
Outre-mer	2 020	1 952	-67
Politique des territoires	698	601	-97
Pouvoirs publics	991	991	0
Recherche et enseignement supérieur	26 686	26 577	-109
Régimes sociaux et de retraite	6 308	6 330	22
Relations avec les collectivités territoriales	3 436	3 389	-47
Santé	1 266	1 231	-35
Sécurités	13 097	12 949	-148
Solidarité, insertion et égalité des chances	17 635	18 806	1 171
Sport, jeunesse et vie associative	729	762	33
Travail et emploi	15 267	15 386	120
<b>Total</b>	<b>234 631</b>	<b>237 490</b>	<b>2 859</b>

*Périmètre : Missions du budget général, hors remboursements et dégrèvements, hors dette et pensions, hors fonds de concours et attributions de produits, hors recapitalisation d'AREVA*

## 4.4. Des mouvements législatifs et réglementaires de grande ampleur, qui ont permis une forte réduction des reports de crédits

### A. Les modifications liées aux mesures législatives

(En M€)

	Loi de finances initiale n° 2016-1917 du 29 décembre 2016	Loi de finances rectificative n° 2017-1640 du 1er décembre 2017			Loi de finances rectificative n° 2017-1775 du 28 décembre 2017			Total des lois de finances
		Ouvertures	Annulations	Total net	Ouvertures	Annulations	Total net	
<b>I. Autorisations d'engagement</b>								
<b>BUDGET GÉNÉRAL</b>								
Dépenses brutes	446 254	4 398		4 398	3 671	125	3 546	454 198
<i>A déduire : Remboursements et dégrèvements d'impôts</i>	108 834	4 398		4 398	100	50	50	113 282
Dépenses nettes	337 421				3 571	75	3 496	340 917
Fonds de concours	3 899							3 899
<b>Total des dépenses du budget général y compris fonds de concours</b>	<b>341 320</b>				<b>3 571</b>	<b>75</b>	<b>3 496</b>	<b>344 816</b>
<b>BUDGETS ANNEXES</b>								
<b>Total des dépenses des budgets annexes y compris fonds de concours</b>	<b>2 386</b>					<b>10</b>	<b>-10</b>	<b>2 376</b>
<b>COMPTES SPÉCIAUX</b>								
Comptes d'affectation spéciale	76 095				2 795	907	1 888	77 983
Comptes de concours financiers	128 196				269	153	116	128 312
<b>Total des dépenses des comptes spéciaux</b>	<b>204 291</b>				<b>3 064</b>	<b>1 060</b>	<b>2 004</b>	<b>206 295</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</b>	<b>547 997</b>				<b>6 635</b>	<b>1 145</b>	<b>5 490</b>	<b>553 487</b>
<b>II. Crédits de paiement</b>								
<b>BUDGET GÉNÉRAL</b>								
Dépenses brutes	427 369	4 398		4 398	3 514	114	3 400	435 167
<i>A déduire : Remboursements et dégrèvements d'impôts</i>	108 834	4 398		4 398	100	50	50	113 282
Dépenses nettes	318 536				3 414	64	3 350	321 886
Fonds de concours	3 930							3 930
<b>Total des dépenses du budget général y compris fonds de concours</b>	<b>322 466</b>				<b>3 414</b>	<b>64</b>	<b>3 350</b>	<b>325 816</b>
<b>BUDGETS ANNEXES</b>								
<b>Total des dépenses des budgets annexes y compris fonds de concours</b>	<b>2 366</b>					<b>10</b>	<b>-10</b>	<b>2 356</b>
<b>COMPTES SPÉCIAUX</b>								
Comptes d'affectation spéciale	76 143				2 795	907	1 888	78 031
Comptes de concours financiers	126 893					153	-153	126 740
Comptes de commerce (solde)	-4 360					-500	500	-3 860
Comptes d'opérations monétaires (solde)	-59							-59
<b>Total des dépenses des comptes spéciaux</b>	<b>198 617</b>				<b>2 795</b>	<b>560</b>	<b>2 235</b>	<b>200 852</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT</b>	<b>523 449</b>				<b>6 209</b>	<b>634</b>	<b>5 575</b>	<b>529 024</b>

#### 1. La loi de finances rectificative n° 2017-1640 du 1er décembre 2017

La loi de finances rectificative n° 2017-1640 du 1er décembre 2017 a procédé à des ajustements de crédits en ouvertures et en annulations ainsi qu'à la ratification du décret d'avance du 20 juillet 2017.

Les modifications de crédits ont porté en totalité sur la mission « Remboursements et dégrèvements » à hauteur de + 4,4 Md€ en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) en raison notamment des décaissements anticipés en 2017 à la suite de la censure, par le Conseil constitutionnel, de la contribution de 3 % sur les dividendes distribués (5 Md€).

#### 2. La loi de finances rectificative n° 2017-1775 du 28 décembre 2017

La loi de finances rectificative n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 a procédé à des ajustements de crédits en ouvertures et en annulations ainsi qu'à la ratification du décret d'avance du 30 novembre 2017.

**S'agissant du budget général**, les modifications de crédits, nettes de remboursements et dégrèvements, se sont établies à 3,5 Md€ en AE et 3,4 Md€ en CP.

Les ouvertures de crédits supplémentaires, nettes des ouvertures de remboursements et dégrèvements (100 M€ en AE et 100 M€ en CP), ont porté sur un montant total de 3,6 Md€ en AE et 3,4 Md€ en CP. Ces ouvertures ont concerné essentiellement la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » à hauteur de 1,2 Md€ en AE et en CP, pour financer notamment la prime d'activité et l'allocation aux adultes handicapés, résultant notamment de la hausse du volume des bénéficiaires. Des crédits ont également été ouverts sur la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » pour 0,8 Md€ en AE et 1 Md€ en CP, pour la couverture des apurements communautaires et du coût des crises agricoles.

Les annulations de crédits, nettes des remboursements et dégrèvements, se sont élevés à 75 M€ en AE et 64 M€ en CP essentiellement sur la mission « Écologie, développement et mobilité durables ».

**Au titre des comptes spéciaux**, la LFR a procédé à des ouvertures de crédits supplémentaires à hauteur de 3,1 Md€ en AE et 2,8 Md€ en CP pour la quasi-totalité sur la mission « Participations financières de l'État » qui a enregistré, au cours de l'année 2017, des recettes qui ont excédé de 2,7 Md€ la prévision effectuée en LFI ; il a donc été proposé d'ouvrir des crédits à due concurrence. La LFR a également annulé des crédits à hauteur de 1,1 Md€ en AE et 0,6 Md€ en CP, sur la mission « Transition énergétique » notamment.

### *B. Les mesures réglementaires*

Aux mesures exposées précédemment se sont ajoutées des mesures de gestion à caractère réglementaire. Celles-ci peuvent être classées en deux groupes :

#### *1. Les modifications affectant la répartition des crédits*

Ces mesures ne modifient pas le montant net des crédits de l'ensemble du budget général, mais seulement leur ventilation entre les ministères ou à l'intérieur d'un même ministère. C'est le cas, notamment, des décrets d'avance, des transferts, des répartitions et des virements.

#### **• Les décrets d'avance**

**Le décret n° 2017-1182 du 20 juillet 2017** a ouvert 2,8 Md€ en AE et 3 Md€ en CP essentiellement sur le programme 134 « Développement des entreprises et du tourisme » de la mission « Économie » pour financer la recapitalisation d'AREVA ; ces crédits ainsi ouverts ont permis d'alimenter le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » pour couvrir l'ensemble des dépenses nécessaires à la finalisation de la restructuration du groupe AREVA.

Des crédits ont également été ouverts sur le programme 178 de la mission « Défense » pour le financement des opérations extérieures et intérieures du ministère des armées, ainsi que sur le programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » de la mission « Travail et emploi » pour financer le prolongement du plan de formation prioritaire décidé au cours de l'année 2017 et dont le financement en loi de finances initiale s'avérait insuffisant.

Ont été annulés à cette fin, et d'un même montant, des crédits d'un montant de 2,8 Md€ en AE et 3 Md€ en CP portant sur divers programmes du budget général.

**Le décret n° 2017-1639 du 30 novembre 2017** a ouvert 853 M€ en AE et 843 M€ en CP. Ces ouvertures ont essentiellement été destinées à financer des dépenses de personnel à hauteur de 667 M€ (dont 467 M€ pour le ministère de l'Éducation nationale) et des opérations extérieures et intérieures du ministère des Armées (238 M€ en AE et CP).

Ces ouvertures ont été gagées par des annulations d'un même montant, tant en AE qu'en CP, applicables à divers programmes, sur plusieurs missions du budget général.

## 2. Les modifications affectant (en augmentation ou en diminution) le volume des crédits

Sont venus modifier les crédits, les crédits reportés de 2016 à 2017, les ouvertures de crédits et les annulations de crédits au titre des fonds de concours et des attributions de produits, les annulations de crédits ainsi que les modifications de crédits liées à des plus-values de recettes sur les comptes d'affectation spéciale.

Sont également venus diminuer le volume des crédits au titre de l'exercice 2017 les reports de crédits vers la gestion 2018 décidés par arrêtés ministériels.

### • Les décrets d'annulation

**Le décret n° 2017-1183 du 20 juillet 2017** a annulé des crédits d'un montant de 774 M€ en AE et 274 M€ en CP portant sur divers programmes du budget général, au titre des missions « Écologie, développement et mobilité durables », « Recherche et enseignement supérieur », et « Travail et emploi ».

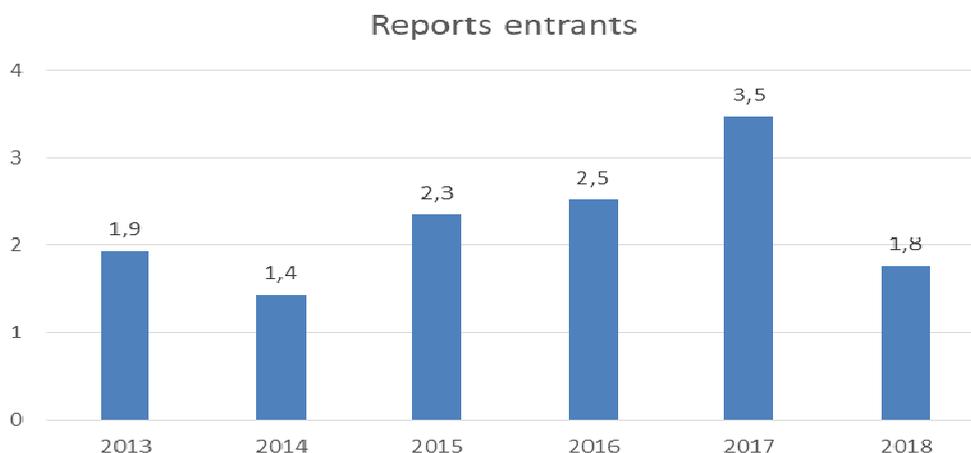
En complément du décret d'avance n° 2017-1182 du 20 juillet 2017, le présent décret d'annulation a permis d'appuyer l'effort de redressement du budget de l'État.

**Les décrets n° 2017-1256 du 8 août 2017, n° 2017-1696 du 15 décembre 2017 et n° 2018-54 du 31 janvier 2018** portent quant à eux des annulations techniques relatives aux fonds de concours.

### • Les décisions prises sur la gestion 2017 permettent un dégonflement marqué des reports de crédits.

Entre 2014 et 2017, les reports entrants ont augmenté nettement, passant de 1,4 Md€ en 2014 pour atteindre 3,5 Md€ en 2017. La gestion 2017 marque ainsi une rupture dans l'évolution du niveau des reports.

La fin de gestion 2017 a permis l'apurement de certaines dettes ainsi que la réduction des charges à payer. En conséquence, sur le champ du budget général, les reports de crédits de paiement sont quasiment divisés par deux (passant de 3,5 Md€ à 1,8 Md€). En particulier, les reports généraux du ministère des Armées ont très fortement baissé, s'établissant à 39 M€ en 2017 après 714 M€ en 2016.



(Crédits de paiement, en Md€)

### *3. Les modifications de crédits demandées dans le projet de loi de règlement*

Le projet de loi de règlement comporte des ouvertures et des annulations de crédits :

- des ouvertures de crédits complémentaires à hauteur de 204 M€ en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) sont constatées sur le budget général, pour la totalité au titre de la mission « Remboursements et dégrèvements » (crédits évaluatifs). Les annulations de crédits, nettes des remboursements et dégrèvements se portent à 4,2 Md€ en AE et 668 M€ en CP ;
- en ce qui concerne les comptes spéciaux, une autorisation de découvert complémentaire d'un montant de 22 386 M€ est également demandée sur le compte d'opérations monétaires « Opérations avec le Fonds monétaire international », compte doté « pour mémoire » en loi de finances initiale.

Le tableau qui suit récapitule les modifications apportées aux lois de finances initiale et rectificative par les mesures réglementaires et la loi de règlement. Le détail de ces mouvements ventilés entre le titre 2 (« Dépenses de personnel ») et les autres titres (« Autres dépenses ») est développé dans les annexes jointes à la loi de règlement conformément au 2° de l'article 54 de la LOLF.

(en M€)

	Prévisions des lois de finances initiale et rectificative	Décrets d'avance		Décret d'annulation n°2017-1183 du 20 juillet 2017	Reports de la gestion précédente	Virements		Transferts	
		Ouvertures	Annulations			Ouvertures	Annulations	Ouvertures	Annulations
<b>I. Autorisations d'engagement</b>									
<b>BUDGET GÉNÉRAL</b>									
Dépenses brutes	454 199	3 662	- 3 662	- 774	19 263	74	- 74	1 194	- 1 194
<i>A déduire :</i>									
<i>Remboursements et dégrèvements d'impôts</i>	113 282								
<b>Total des dépenses du budget général</b>	<b>340 917</b>	<b>3 662</b>	<b>- 3 662</b>	<b>- 774</b>	<b>19 263</b>	<b>74</b>	<b>- 74</b>	<b>1 194</b>	<b>- 1 194</b>
<b>BUDGETS ANNEXES</b>									
<b>Total des dépenses des budgets annexes</b>	<b>2 312</b>				<b>66</b>				
<b>COMPTES SPÉCIAUX</b>									
Comptes d'affectation spéciale	77 983				6 722				
Comptes de concours financiers	128 312								
<b>Total des dépenses des comptes spéciaux</b>	<b>206 295</b>				<b>6 722</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</b>	<b>549 524</b>	<b>3 662</b>	<b>- 3 662</b>	<b>- 774</b>	<b>26 051</b>	<b>74</b>	<b>- 74</b>	<b>1 194</b>	<b>- 1 194</b>
<b>II. Crédits de paiement</b>									
<b>BUDGET GÉNÉRAL</b>									
Dépenses brutes	435 168	3 884	- 3 884	- 274	3 466	93	- 93	1 193	- 1 193
<i>A déduire :</i>									
<i>Remboursements et dégrèvements d'impôts</i>	113 282								
<b>Total des dépenses du budget général</b>	<b>321 886</b>	<b>3 884</b>	<b>- 3 884</b>	<b>- 274</b>	<b>3 466</b>	<b>93</b>	<b>- 93</b>	<b>1 193</b>	<b>- 1 193</b>
<b>BUDGETS ANNEXES</b>									
<b>Total des dépenses des budgets annexes</b>	<b>2 303</b>				<b>18</b>				
<b>COMPTES SPÉCIAUX</b>									
Comptes d'affectation spéciale	78 031				7 123				
Comptes de concours financiers	126 740								
Comptes de commerce (solde)	- 3 860								
Comptes d'opérations monétaires (solde)	- 59								
<b>Total des dépenses des comptes spéciaux</b>	<b>200 852</b>				<b>7 123</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT</b>	<b>525 041</b>	<b>3 884</b>	<b>- 3 884</b>	<b>- 274</b>	<b>10 607</b>	<b>93</b>	<b>- 93</b>	<b>1 193</b>	<b>- 1 193</b>

(en M€)

Répartitions		Fonds de concours	Modifications de crédits liées à des plus-values de recettes	Crédits ouverts	Reports à la gestion suivante	Situation avant l'intervention du projet de loi de règlement	Projet de loi de règlement		
Ouvertures	Annulations						Consommation	Ajustements de crédits	
								Ouvertures	Annulations
17	- 17	4 287		476 975	- 23 236	453 739	448 833	204	- 5 111
				113 282		113 282	112 573	204	- 709
17	- 17	4 287		363 693	- 23 236	340 457	336 260	0	- 4 402
		54		2 432	- 57	2 375	2 334		- 41
		4	20	84 729	- 5 768	78 961	77 570		- 1391
				128 312	- 3	128 309	122 814		- 5 495
0	0	4	20	213 041	- 5 771	207 270	200 384	0	- 6 886
17	- 17	4 345	20	579 166	- 29 064	550 102	538 978	0	- 11 329
17	- 17	4 129		442 489	- 1764	440 725	439 348	204	- 1581
				113 282		113 282	112 573	204	- 913
17	- 17	4 129		329 207	- 1764	327 443	326 775	0	- 668
		54		2 375	- 23	2 352	2 321		- 31
		4	20	85 178	- 6 369	78 809	77 441		- 1368
				126 740	- 3	126 737	120 672		- 6 065
				- 3 860		- 3 860			
				- 59		- 59			
0	0	4	20	207 999	- 6 372	201 627	198 113	0	- 7 433
17	- 17	4 187	20	539 581	- 8 159	531 422	527 209	0	- 8 132



## DISPOSITIONS DE LA LOI ORGANIQUE RELATIVE AUX LOIS DE FINANCES DU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2001

La loi organique n° 2012-1403 du 17 décembre 2012 relative à la programmation et à la gouvernance des finances publiques et la loi organique n° 2013-906 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ont modifié les dispositions de la loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001 concernant la loi de règlement dans ses articles 37 et 54.

### Articles du projet de loi :

Conformément à l'article 37 modifié de la loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001, la loi de règlement :

I A. – comprend l'**article liminaire** mentionné à l'article 8 de la loi organique 2012-1403 du 17 décembre 2012 précitée.

I – [...] arrête le montant définitif des recettes et des dépenses du budget auquel elle se rapporte, ainsi que le résultat budgétaire qui en découle : **article 1<sup>er</sup>**.

II – [...] arrête le montant définitif des ressources et des charges de trésorerie ayant concouru à la réalisation de l'équilibre financier de l'année correspondante, présenté dans un tableau de financement : **article 2**.

III – [...] approuve le compte de résultat de l'exercice, établi à partir des ressources et des charges constatées dans les conditions prévues par l'article 30. Elle affecte au bilan le résultat comptable de l'exercice et approuve le bilan après affectation ainsi que ses annexes : **article 3**.

IV – Le cas échéant, la loi de règlement :

1° Ratifie les modifications apportées par décret d'avance aux crédits ouverts par la dernière loi de finances afférente à cette année : **sans objet cette année** ;

2° Ouvre, pour chaque programme ou dotation concerné, les crédits nécessaires pour régulariser les dépassements constatés résultant de circonstances de force majeure dûment justifiées et procède à l'annulation des crédits n'ayant été ni consommés ni reportés : **articles 4 (budget général), 5 (budgets annexes), 6 (comptes spéciaux - comptes à crédits)** ;

3° Majore, pour chaque compte spécial concerné, le montant du découvert autorisé au niveau du découvert constaté : **article 6 (comptes spéciaux non dotés de crédits - comptes à découverts)** ;

4° Arrête les soldes des comptes spéciaux non reportés sur l'exercice suivant : **sans objet cette année** ;

5° Apure les profits et pertes survenus sur chaque compte spécial : **cf. article 6 – IV** ;

V – [...] peut également comporter toutes dispositions relatives à l'information et au contrôle du Parlement sur la gestion des finances publiques, ainsi qu'à la comptabilité de l'État et au régime de la responsabilité pécuniaire des agents des services publics : **sans objet cette année**.

### Annexes au projet de loi :

L'article 54 de la LOLF modifié établit la liste des annexes au projet de loi de règlement :

1<sup>er</sup> – Le développement **des recettes du budget général et le montant des dépenses fiscales** ;

2 – Des annexes explicatives, développant, par programme ou par dotation, le montant définitif des crédits ouverts et des dépenses constatées, en indiquant les écarts avec la présentation par titre des crédits ouverts, et les modifications de crédits demandées. Elles présentent également l'écart entre les estimations et les réalisations au titre des fonds de concours : **développement des crédits ouverts et des dépenses constatées au budget général** ;

3 – Une annexe explicative présentant les recettes et les dépenses effectives du budget de l'État selon les conventions prévues au 3° de l'article 51 et comportant pour chaque programme, les justifications des

circonstances ayant conduit à ne pas engager les dépenses correspondant aux crédits destinés à financer les dépenses visées au 5° du I de l'article 5 : **recettes et dépenses du budget de l'État par section** ;

4 – Les rapports annuels de performances, faisant connaître, par programme, en mettant en évidence les écarts avec les prévisions des lois de finances de l'année considérée, ainsi qu'avec les réalisations constatées dans la dernière loi de règlement :

- a) les objectifs, les résultats attendus et obtenus, les indicateurs et les coûts associés ;
- b) la justification, pour chaque titre, des mouvements de crédits et des dépenses constatées, en précisant, le cas échéant, l'origine des dépassements de crédits exceptionnellement constatés pour cause de force majeure ;
- c) la gestion des autorisations d'emplois, en précisant, d'une part, la répartition des emplois effectifs selon les modalités prévues au e du 5° de l'article 51, ainsi que les coûts correspondants et, d'autre part, les mesures justifiant la variation du nombre des emplois présentés selon les mêmes modalités ainsi que les coûts associés à ces mesures ;
- d) La présentation des emplois effectivement rémunérés par les organismes bénéficiaires d'une subvention pour charges de service public prévue au II de l'article 5 ;
- e) Le montant des dépenses fiscales ;

5 – Des annexes explicatives développant, par programme ou par dotation, pour chaque **budget annexe et chaque compte spécial**, le montant définitif des recettes et des dépenses constatées, des crédits ouverts ou du découvert autorisé, ainsi que les modifications de crédits ou de découvert demandées. Ces annexes sont accompagnées du rapport annuel de performances de chacun d'entre eux, dans les conditions prévues au 4° ;

6 – Des annexes explicatives présentant les résultats de la comptabilité selon les dispositions prévues au deuxième alinéa de l'article 27 : rapports annuels de performances ;

7 – **Le compte général de l'État**, qui comprend la balance générale des comptes, le compte de résultat, le bilan et ses annexes, parmi lesquelles la présentation du traitement comptable des opérations mentionnées au deuxième alinéa de l'article 8, une évaluation des engagements hors bilan de l'État ainsi que la liste des contrats de partenariat et des baux emphytéotiques avec leurs montants et leurs dates d'échéance. Il est accompagné d'un rapport de présentation, qui indique notamment les changements des méthodes et des règles comptables appliqués au cours de l'exercice ;

8 – **L'avis du Haut Conseil des finances publiques** mentionné au I de l'article 23 de la loi organique 2012-1403 du 17 décembre 2012 précitée ;

9 – La liste des subventions versées sur proposition du Parlement au moyen de crédits ouverts dans les lois de finances afférentes à l'année concernée. Conformément à l'article 11 de la loi organique 2013-906 du 11 octobre 2013 précitée relative à la transparence de la vie publique, cette liste présente, pour chaque département, collectivité d'outre-mer et pour la Nouvelle-Calédonie :

- a) l'ensemble des subventions pour travaux divers d'intérêt local versées à partir de programmes relevant du ministère de l'Intérieur ;
- b) l'ensemble des subventions versées à des associations.

Elle indique, pour chaque subvention, le nom du bénéficiaire, le montant versé, la nature du projet financé, le programme concerné et le nom du membre du Parlement, du groupe politique ou de la présidence de l'assemblée qui a proposé la subvention.

## **ARTICLES DU PROJET DE LOI ET EXPOSÉ DES MOTIFS PAR ARTICLE**



**PROJET DE LOI**

**DE RÈGLEMENT DU BUDGET**

**ET D'APPROBATION DES COMPTES**

**DE L'ANNÉE 2017**

---

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'action et des comptes publics,

Vu l'article 39 de la Constitution ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Décète :

Le présent projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2017, délibéré en Conseil des ministres, après avis du Conseil d'État, sera présenté à l'Assemblée nationale par le ministre de l'action et des comptes publics qui sera chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.



## Article liminaire

### Solde structurel et solde effectif de l'ensemble des administrations publiques de l'année 2017

① Le solde structurel et le solde effectif de l'ensemble des administrations publiques résultant de l'exécution de l'année 2017 s'établissent comme suit :

② (en points de produit intérieur brut - PIB)

	Exécuté 2017	LPFP 2018-2022		LFI 2017	
		Prévision 2017	Écart	Prévision 2017	Écart
Solde structurel (1)	- 2,2	- 2,2	0,0	- 1,0	- 1,1
Solde conjoncturel (2)	- 0,3	- 0,6	0,3	- 1,6	1,3
Mesures ponctuelles et temporaires (3)	- 0,1	- 0,1	0,0	- 0,1	0,0
<b>Solde effectif (1 + 2 + 3)</b>	<b>- 2,6</b>	<b>- 2,9</b>	<b>0,3</b>	<b>- 2,7</b>	<b>0,1</b>

#### Exposé des motifs :

Le solde public nominal exécuté en 2017 de l'ensemble des administrations publiques s'élève selon l'Insee à -59 Md€, alors qu'il était prévu à -62 Md€ dans la LFI 2017. Par rapport à la LFI 2017, le solde effectif est donc meilleur qu'attendu (-2,6 % du PIB d'après l'Insee contre -2,7 % du PIB dans la LFI 2017).

La LPFP 2018-2022 a été l'occasion d'une révision profonde de la croissance potentielle et de l'écart de production, ce qui s'est traduit à solde effectif inchangé par une amélioration de la composante conjoncturelle et une baisse de la composante structurelle.

Ce changement de référentiel a été souhaité lors du changement de législature par le nouveau Gouvernement afin que la LPFP 2018-2022 soit marquée par la prudence et la sincérité en reprenant des hypothèses proches de celles de la Commission européenne.

Ainsi, le présent article compare le solde public effectif réalisé en 2017 au sens de la comptabilité nationale aux prévisions inscrites dans le budget initial adopté sous la précédente législature (la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 (ci-après « LFI 2017 ») et aux prévisions de l'actuelle LPFP 2018-2022.

Selon ces nouvelles hypothèses et compte tenu de la dernière évaluation de la croissance par l'Insee, l'économie serait plus proche de son potentiel que précédemment envisagé : l'écart de production serait en 2017 de -0,6 % de PIB potentiel, contre -2,9 % dans la prévision de la LFI 2017.

Le présent article tient également compte des révisions de l'activité économiques réalisées par l'INSEE dans sa publication du 15 mai 2018 et qui porte sur toute la période depuis l'après-guerre. Afin de maintenir les hypothèses d'écart de production de l'année 2016 et de croissance potentielle de la LPFP 2018-2022, jugées raisonnables par le Haut Conseil des finances publiques dans son avis du 24 septembre 2017, l'activité potentielle a été recalculée en conséquence.

	Exécuté 2017	LPFP 2018 - 2022		LFI 2017	
		Prévision 2017	Écart	Prévision 2017	Écart
Ecart de production	-0,6	-1,1	0,5	-2,9	2,3
Croissance potentielle	1,25	1,25	0,0	1,5	-0,2
Croissance réelle	2,2	1,7	0,5	1,5	0,7

Par rapport à la LPFP 2018-2022, le solde nominal est plus élevé de 0,3 point de PIB en 2017 : prévu à -2,9 % du PIB, celui-ci ressort à -2,6 % du PIB selon l'Insee. Cette révision à la hausse serait due exclusivement à une croissance plus élevée que prévu (2,2 % contre 1,7 % dans la LPFP). Ceci se traduit par une amélioration de 0,3 point du solde conjoncturel (-0,3 % du PIB au lieu de -0,6 %). Les mesures exceptionnelles et temporaires n'ont pas changé en 2017 par rapport à la LPFP 2018-2022. Le solde structurel en 2017 est le même que celui inscrit dans la LPFP 2018-2022 (-2,2 % PIB potentiel) et aucun écart important à la trajectoire n'est à signaler, au sens de l'article 23 de la loi organique n° 2012-1403 du 17 décembre 2012.

Par rapport à 2016, le déficit public s'est réduit de 0,8 point de PIB pour atteindre 2,6 %, après 3,4 %. Cette évolution est le résultat d'un ajustement structurel de 0,3 point de PIB, porté essentiellement par une forte élasticité des prélèvements obligatoires (pour 0,5 point de PIB), estimée à 1,4 en 2017.

**Article 1<sup>er</sup>**  
**Résultats du budget de l'année 2017**

- ① I – Le résultat budgétaire de l'État en 2017, hors opérations avec le Fonds monétaire international, est arrêté à la somme de - 67 667 726 184,59 €
- ② II – Le montant définitif des recettes et des dépenses du budget de l'année 2017 est arrêté aux sommes mentionnées dans le tableau ci-après :

(en euros)			
	Dépenses	Recettes	Soldes
<b>Budget général</b>			
Recettes			
Recettes fiscales brutes		408 205 794 502,32	
<i>À déduire: Remboursements et dégrèvements d'impôts</i>		<i>112 572 355 430,70</i>	
<b>Recettes fiscales nettes (a)</b>		295 632 839 011,62	
<b>Recettes non fiscales (b)</b>		13 818 230 371,16	
Montant net des recettes hors fonds de concours (c) = (a) + (b)		309 451 069 382,78	
<i>À déduire: Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne (d)</i>		<i>60 160 620 243,65</i>	
Total net des recettes hors prélèvements sur recettes (e) = (c) - (d)		249 290 449 134,13	
<b>Fonds de concours (f)</b>		4 136 346 766,52	
<b>Montant net des recettes y compris fonds de concours (g) = (e) + (f)</b>		<b>253 426 795 900,65</b>	
Dépenses			
Dépenses brutes hors fonds de concours	435 211 259 112,18		
<i>À déduire: Remboursements et dégrèvements d'impôts</i>	<i>112 572 355 430,70</i>		
<b>Montant net des dépenses (h)</b>	322 638 303 621,48		
<b>Fonds de concours (i)</b>	4 136 346 766,52		
<b>Montant net des dépenses y compris fonds de concours (j) = (h) + (i)</b>	<b>326 774 650 388,00</b>		
<b>Total du budget général y compris fonds de concours</b>	<b>326 774 650 388,00</b>	<b>253 426 795 900,65</b>	<b>-73 347 854 487,35</b>
<b>Budgets annexes</b>			
<b>Contrôle et exploitation aériens</b>	2 116 748 377,35	2 230 729 925,13	
<b>Publications officielles et information administrative</b>	154 357 467,82	189 885 301,89	
Fonds de concours	49 969 608,31	50 446 259,62	
<b>Total des budgets annexes y compris fonds de concours</b>	<b>2 321 075 453,48</b>	<b>2 471 061 486,64</b>	<b>149 986 033,16</b>
<b>Comptes spéciaux</b>			
Comptes d'affectation spéciale	77 441 458 511,62	78 691 221 166,22	1 249 762 654,60
Comptes de concours financiers	120 671 695 333,11	120 934 891 931,82	263 196 598,71
Comptes de commerce (solde)	-3 959 484 336,73		3 959 484 336,73
Comptes d'opérations monétaires hors opérations avec le Fonds monétaire international (solde)	-57 698 679,56		57 698 679,56
<b>Total des comptes spéciaux hors opérations avec le Fonds monétaire international</b>	<b>194 095 970 828,44</b>	<b>199 626 113 098,04</b>	<b>5 530 142 269,60</b>
<b>Résultat budgétaire de l'État hors opérations avec le Fonds monétaire international</b>			<b>-67 667 726 184,59</b>

Exposé des motifs :

À la fin de chaque exercice, l'article 1er de la loi de règlement arrête le montant définitif des dépenses et des recettes de l'État et le solde budgétaire de l'exercice qui en découle.

Il est à mettre en regard avec l'article 50 de la loi de finances pour 2017 du 29 décembre 2016, qui fixe les plafonds de charges, les prévisions de recettes ainsi que l'équilibre financier qui en découle selon un format analogue.

A noter toutefois que le solde budgétaire présenté dans le présent projet de loi de règlement intègre pour la première fois, pour l'exercice 2017, le résultat des deux budgets annexes (« Contrôle et exploitation aériens » et « Publications officielles et information administrative ») dans la détermination du solde, permettant ainsi de renforcer la sincérité de l'information communiquée au Parlement.

Le solde budgétaire de l'exercice budgétaire 2017 s'établit à - 67,7 Md€, en amélioration de +1,4 Md€ par rapport au solde de l'exercice 2016.

Ce solde ressort également en amélioration par rapport aux prévisions établies par la loi de finances initiale ainsi que les lois de finances rectificatives adoptées au cours de l'exercice 2017. En effet, le solde d'exécution budgétaire 2017 excède de 1,4 Md€ la prévision établie par la LFI 2017 et de 6,4 Md€ celle de seconde loi de finances rectificative pour 2017.

en Md€	Exécution 2016	LFI 2017	LFR2 2017	Exécution 2017
Recettes du budget général	238,5	247,7	247,9	253,4
Dépenses du budget général	314,4	322,5	327,2	326,8
Solde des comptes spéciaux (hors FMI)	6,8	5,4	5,2	5,5
Solde des budgets annexes	0	0	0	0,1
<b>Solde budgétaire (hors FMI)</b>	<b>-69,1</b>	<b>-69,3</b>	<b>-74,1</b>	<b>-67,7</b>

Cette amélioration est principalement due à :

- un hausse des recettes de l'État, excédant de 5,7 Md€ la prévision de la LFI 2017 ; elle traduit à la fois la reprise de l'activité au deuxième semestre, caractérisée par une évaluation de la croissance du PIB en 2017 (+2,2 % en volume d'après la réévaluation de mai 2018 de l'Insee) au-delà des estimations retenues pour la construction des prévisions du Gouvernement, ainsi que par la prudence de celles-ci ;
- des dépenses respectant strictement la prévision établie en LFR 2, maîtrisées grâce à la mobilisation du Gouvernement pour réaliser des économies réalistes et soutenables, au travers de la mise en œuvre d'un plan de redressement de plus de 4 Md€ à l'été 2017, qui a permis de procéder à des redéploiements importants et de contenir la dépense : le dépassement des crédits votés en LFI au titre des ministères est ainsi limité à 2,9 Md€ contre un risque de dépassement évalué entre 4,6 Md€ et 6,6 Md€ par l'audit de la Cour des comptes effectué en juin 2017 sur la base des décisions de la mandature précédente ;
- une contribution positive des comptes spéciaux, qui achèvent l'exécution de l'exercice 2017 avec un solde excédentaire de 5,5 Md€. L'intégration des budgets annexes dans le solde majore celui-ci de 0,1 Md€.

Dans une perspective plus longue, le solde budgétaire de l'exercice 2017 s'inscrit également dans une progression marquée, en atteignant le niveau le plus bas depuis 2008. Il permet ainsi à la France de repasser en-dessous de la barre des 3 % de déficit public, en cohérence avec ses engagements européens, ouvrant la perspective d'une sortie de la procédure de déficits excessifs à l'été 2018.

en Md€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Solde budgétaire (hors FMI)	-56,3	-138,0	-148,8	-90,7	-87,2	-74,9	-85,6	-70,5	-69,1	<b>-67,7</b>

## Article 2

### Tableau de financement de l'année 2017

① Le montant définitif des ressources et des charges de trésorerie ayant concouru à la réalisation de l'équilibre financier de l'année 2017 est arrêté aux sommes présentées dans le tableau de financement ci-après :

Exécution 2017 (en milliards €)	
<b>Besoin de financement</b>	
Amortissement de la dette à moyen et long termes	115,2
<i>dont remboursement du nominal à valeur faciale</i>	112,8
<i>dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)</i>	2,4
Amortissement des autres dettes	
Déficit à financer	67,7
Autres besoins de trésorerie	0,2
<b>Total du besoin de financement</b>	<b>183,1</b>
<b>Ressources de financement</b>	
Émission de dette à moyen et long termes, nettes des rachats	185,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement	
Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme	- 7,5
Variation des dépôts des correspondants	4,7
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État	- 9,2
Autres ressources de trésorerie	10,0
<b>Total des ressources de financement</b>	<b>183,1</b>

#### Exposé des motifs :

Le tableau de financement évalue le besoin de financement de l'État et les ressources mobilisées pour y répondre. Il retrace les flux de trésorerie ayant concouru à l'équilibre financier de l'État et non son équilibre comptable tel qu'il ressort de la comptabilité générale et budgétaire de l'État.

Le besoin de financement de l'État s'établit *in fine* à 183,1 Md€ en 2017. Il est inférieur de 2,3 Md€ à celui projeté en loi de finances initiale pour 2017 (LFI), en raison notamment d'un déficit budgétaire moins élevé que prévu. Ainsi, le déficit à financer a atteint 67,7 Md€, soit une amélioration de 1,6 Md€ par rapport à la LFI. Les amortissements de titres d'État à moyen et long terme s'établissent à 115,2 Md€, comme anticipé en LFI.

Les autres besoins de financement sont de 0,2 Md€, contre 0,9 Md€ en LFI.

Les ressources de financement comprennent en premier lieu 185,0 Md€ d'émissions de titres à moyen et long terme, nettes des rachats, dans le respect du programme d'émission prévu en LFI.

Les autres ressources de trésorerie s'élèvent au total à 10,0 Md€, en hausse de 5,5 Md€ par rapport à la LFI.

Les autres ressources de trésorerie correspondent essentiellement aux primes, nettes des décotes, enregistrées à l'émission des titres à moyen-long terme. En effet, afin de répondre à la demande de marché et de minimiser ainsi le coût de financement, l'État réémet régulièrement des titres à partir de souches obligataires créées antérieurement, dont les caractéristiques ne changent pas. En particulier, les taux de coupons des titres sont fixés avant leur émission, tandis que les taux d'intérêt fluctuent en permanence sur les marchés. Les primes et décotes à l'émission des titres compensent la différence, sur la durée de vie des titres, entre le montant des coupons qui seront versés et le taux de marché à l'émission. Si le coupon servi par un titre est supérieur au taux de marché à l'émission de ce titre, les souscripteurs paient à l'émission un prix d'achat supérieur à la somme qui sera remboursée à échéance (la valeur faciale du titre ou « pair ») : une « prime à l'émission » est alors enregistrée en trésorerie. Dans le cas contraire, une « décote à l'émission » apparaît (l'État reçoit moins que la valeur faciale du titre).

En 2017, le maintien des taux de moyen-long terme à des niveaux très faibles, en moyenne inférieurs aux taux de coupons des titres réémis, a de nouveau occasionné la réception en trésorerie de primes à l'émission. À hauteur de 10,7 Md€, elles sont toutefois significativement inférieures aux deux années précédentes, en lien notamment avec le phénomène de légère remontée du taux d'intérêt moyen à l'émission (0,65% en 2017 après 0,37% en 2016). Les primes et décotes impactent la trésorerie de l'État mais sont en revanche neutres sur le budget de l'État.

Par ailleurs, les fonds déposés au Trésor par les correspondants ont augmenté de 4,7 Md€ par rapport à fin 2016, contre une baisse de 5,1 Md € anticipée en LFI. Ces dépôts incluent notamment l'essentiel des trésoreries des collectivités locales et des établissements publics, centralisées au Trésor. Cette mutualisation des trésoreries publiques contribue à limiter la dette publique. Les entités déposantes étant nombreuses et autonomes, il n'est généralement pas possible d'anticiper avec précision les variations de cette ressource en trésorerie. Par conséquent, en loi de finances initiale les dépôts des correspondants sont conventionnellement positionnés en variation nulle, sauf à disposer d'information sur des mesures affectant le périmètre des déposants au Trésor. La diminution qui était anticipée en 2017 correspond ainsi à deux mesures inscrites en loi de finances initiale : la fermeture du compte de correspondant de la Coface au Trésor et le transfert à l'ACOSS d'une trésorerie du FSV.

En exécution, les sorties de trésorerie anticipées en loi de finances initiale ont eu lieu, mais ont été plus que compensées par la hausse de la trésorerie déposée par les collectivités locales (+4,1 Md€), par les banques centrales de la Zone franc (+3,1 Md€) et par les établissements publics nationaux (+1,9 Md€), notamment.

Ces ressources additionnelles et les moindres besoins de financement ont permis en conséquence, d'une part, de diminuer l'endettement à court terme à hauteur de -7,5 Md€, contre une variation nulle retenue conventionnellement en LFI. Elles ont contribué, d'autre part à augmenter de 9,2 Md€ la trésorerie disponible en fin d'année, contre une baisse anticipée de 1,0 Md€ en LFI. Les mouvements de trésorerie des correspondants étant toujours incertains, l'État ne prend pas le risque d'ajuster immédiatement à la baisse ses émissions de dette, donc sa trésorerie disponible, en cas de hausse des dépôts correspondants, car ces hausses sont parfois temporaires.

La variation nette de la dette négociable de l'État d'une durée supérieure à un an s'établit à 72,2 Md€ en valeur faciale sur l'année 2017, soit un niveau conforme au plafond fixé par la loi de finances initiale et maintenu inchangé dans les lois de finances rectificatives du 1<sup>er</sup> décembre et du 28 décembre 2017. Cette variation est supérieure à celle de 2016 (62,5 Md€), malgré l'amélioration du solde budgétaire en 2017. Ceci s'explique par un niveau particulièrement élevé de primes à l'émission en 2016 (19,7 Md€ d'autres ressources de trésorerie contre 10,0 Md€ en 2017) et par une baisse des disponibilités en fin d'année 2016 (-4,6 Md€), alors que ces dernières ont augmenté en 2017.

Compte tenu de la durée moyenne de la dette à moyen-long terme qui s'établit autour de 8 années, l'augmentation des déficits à partir de la crise financière de 2008-2009 a créé une pression tendancielle à la hausse sur les volumes de dette à refinancer chaque année. **Ainsi, le besoin de financement de l'État**

n'a reculé que de 13,7 Md€ depuis 2010, malgré une réduction du déficit à financer de plus de 42 Md€.

**Besoin de financement de l'État depuis 2010 (au format du tableau de financement en vigueur depuis 2014) :**

<i>en milliards €</i>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Besoin de financement de l'État	160,3	246,4	196,8	185,6	187,0	185,5	179,1	189,1	194,1	183,1
Déficit budgétaire à financer (*)	56,3	138,0	110,1	90,7	87,2	74,9	73,6	70,5	69,1	67,7
Amortissements de dette	97,6	110,1	82,9	94,9	97,9	106,7	103,8	116,4	124,9	115,2

(\*) hors dotations aux PIA, celles-ci donnant lieu à un besoin de financement étalé dans le temps

**Article 3**  
**Résultat de l'exercice 2017**

**Affectation au bilan et approbation du bilan et de l'annexe**

① I. – Le compte de résultat de l'exercice 2017 est approuvé tel que présenté dans le tableau ci-après. Le résultat comptable de l'exercice 2017 s'établit à - 60 957 977 456,99 € :

② Tableau des charges nettes :

En millions €	2017	
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT NETTES</b>	Charges de personnel	143 220
	Achats, variations de stocks et prestations externes	22 722
	Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations	66 596
	Autres charges de fonctionnement	9 069
	<b>Total des charges de fonctionnement direct (I)</b>	<b>241 607</b>
	Subventions pour charges de service public	29 257
	Dotations aux provisions	0
	Autres charges de fonctionnement indirect	3 169
	<b>Total des charges de fonctionnement indirect (II)</b>	<b>32 426</b>
	<b>Total des charges de fonctionnement (III = I + II)</b>	<b>274 033</b>
	Ventes de produits et prestations de service	3 595
Production stockée et immobilisée	153	
Reprises sur provisions et sur dépréciations	50 582	
Autres produits de fonctionnement	22 192	
<b>Total des produits de fonctionnement (IV)</b>	<b>76 522</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT NETTES (V = III - IV)</b>	<b>197 511</b>	
<b>CHARGES D'INTERVENTION NETTES</b>	Transferts aux ménages	47 234
	Transferts aux entreprises	18 750
	Transferts aux collectivités territoriales	66 290
	Transferts aux autres collectivités	24 305
	Charges résultant de la mise en jeu de garanties	35
	Dotations aux provisions et aux dépréciations	34 341
	<b>Total des charges d'intervention (VI)</b>	<b>190 955</b>
	Contributions reçues de tiers	2 198
Reprises sur provisions et sur dépréciations	36 448	
<b>Total des produits d'intervention (VII)</b>	<b>38 646</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES D'INTERVENTION NETTES (VIII = VI - VII)</b>	<b>152 309</b>	
<b>CHARGES FINANCIÈRES NETTES</b>	Intérêts	39 980
	Pertes de change liées aux opérations financières	124
	Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations	2 371
	Autres charges financières	11 212
	<b>Total des charges financières (IX)</b>	<b>53 687</b>
	Produits des immobilisations financières	13 072
	Gains de change liés aux opérations financières	103
	Reprises sur provisions et sur dépréciations	17 534
	Autres intérêts et produits assimilés	7 850
	<b>Total des produits financiers (X)</b>	<b>38 560</b>
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES NETTES (XI = IX - X)</b>	<b>15 127</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES NETTES (XII = V + VIII + XI)</b>	<b>364 947</b>	

Tableau des produits régaliens nets

<i>En millions €</i>	2017
Impôt sur le revenu	74 425
Impôt sur les sociétés	27 043
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	16 303
Taxe sur la valeur ajoutée	152 210
Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	28 598
Autres produits de nature fiscale et assimilés	13 327
<b>TOTAL DES PRODUITS FISCAUX NETS (XIII)</b>	<b>311 905</b>
Amendes, prélèvements divers et autres pénalités	8 460
<b>TOTAL DES AUTRES PRODUITS RÉGALIENS NETS (XIV)</b>	<b>8 460</b>
Ressource propre de l'Union européenne basée sur le revenu national brut	-11 953
Ressource propre de l'Union européenne basée sur la taxe sur la valeur ajoutée	-4 422
<b>TOTAL RESSOURCES PROPRES DU BUDGET DE L'UNION EUROPÉENNE BASÉES SUR LE REVENU NATIONAL BRUT ET LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (XV)</b>	<b>-16 376</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS RÉGALIENS NETS (XVI = XIII + XIV - XV)</b>	<b>303 989</b>

Tableau de détermination du solde des opérations de l'exercice

<i>En millions €</i>	2017
Charges de fonctionnement nettes (V)	197 511
Charges d'intervention nettes (VIII)	152 309
Charges financières nettes (XI)	15 127
<b>CHARGES NETTES (XII)</b>	<b>364 947</b>
Produits fiscaux nets (XIII)	311 905
Autres produits régaliens nets (XIV)	8 460
Ressources propres de l'Union européenne basées sur le revenu national brut et la taxe sur la valeur ajoutée (XV)	-16 376
<b>PRODUITS RÉGALIENS NETS (XVI)</b>	<b>303 989</b>
<b>SOLDE DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE (XVI - XII)</b>	<b>-60 958</b>

- ③ II. – Le résultat comptable de l'exercice 2017 est affecté au bilan à la ligne « report des exercices antérieurs ».

4 III - Le bilan, après affectation du résultat comptable, s'établit comme suit :

En millions €	31/12/2017		
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
Immobilisations incorporelles	49 360	20 828	28 533
Immobilisations corporelles	546 882	70 809	476 074
Immobilisations financières	379 273	31 613	347 660
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>975 516</b>	<b>123 249</b>	<b>852 267</b>
<b>ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)</b>			
Stocks	37 583	8 358	29 225
Créances	121 254	36 100	85 154
<i>Redevables</i>	102 135	35 024	67 112
<i>Clients</i>	3 053	918	2 135
<i>Autres créances</i>	16 066	158	15 908
Charges constatées d'avance	10 669	0	10 669
<b>Total actif circulant (hors trésorerie)</b>	<b>169 507</b>	<b>44 458</b>	<b>125 049</b>
<b>TRÉSORERIE</b>			
Fonds bancaires et fonds en caisse	20 763		20 763
Valeurs escomptées, en cours d'encaissement et de décaissement	-1 934		-1 934
Autres composantes de trésorerie	11 200		11 200
Valeurs mobilières de placement	2 549	0	2 549
<b>Total trésorerie</b>	<b>32 579</b>	<b>0</b>	<b>32 579</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>1 322</b>		<b>1 322</b>
<b>TOTAL ACTIF (I)</b>	<b>1 178 924</b>	<b>167 707</b>	<b>1 011 217</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>			
Titres négociables			1 703 459
Titres non négociables			0
Dettes financières et autres emprunts			7 211
<b>Total dettes financières</b>			<b>1 710 670</b>
<b>DETTES NON FINANCIÈRES (hors trésorerie)</b>			
Dettes de fonctionnement			7 619
Dettes d'intervention			16 122
Produits constatés d'avance			82 696
Autres dettes non financières			137 685
<b>Total dettes non financières</b>			<b>244 122</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques			27 617
Provisions pour charges			120 530
<b>Total provisions pour risques et charges</b>			<b>148 147</b>
<b>AUTRES PASSIFS (hors trésorerie)</b>			<b>39 493</b>
<b>TRÉSORERIE</b>			
Correspondants du Trésor et personnes habilitées			107 076
Autres			18
<b>Total trésorerie</b>			<b>107 093</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>			<b>22 157</b>
<b>TOTAL PASSIF (hors situation nette) (II)</b>			<b>2 271 683</b>
Report des exercices antérieurs			-1 611 274
Écarts de réévaluation et d'intégration			350 808
Solde des opérations de l'exercice			
<b>SITUATION NETTE (III = I - II)</b>			<b>-1 260 466</b>

6 IV – L'annexe du compte général de l'État de l'exercice 2017 est approuvée.

Exposé des motifs :

La loi de règlement approuve le compte de résultat de l'exercice établi à partir des ressources et des charges.

Elle affecte au bilan le résultat comptable de l'exercice et approuve le bilan après affectation ainsi que l'annexe.

La présentation du compte de résultat comprend :

- le tableau des charges nettes de l'exercice ;
- le tableau des produits régaliens nets (montant net des impôts et amendes auquel est retranché le montant des ressources propres du budget de l'Union européenne basées sur le revenu national brut et la taxe sur la valeur ajoutée),
- le tableau de détermination du solde des opérations de l'exercice, qui présente la différence entre les charges nettes et les produits régaliens nets.

Le bilan de l'État se présente sous la forme d'un tableau de la situation nette qui recense comme un bilan d'entreprise, les actifs et les passifs préalablement identifiés et comptabilisés. Le tableau de la situation nette est présenté en liste.

Le tableau de la situation nette comprend :

- l'actif qui recense les éléments du patrimoine ayant une valeur positive pour l'État : actif immobilisé, actif circulant, trésorerie ;
- le passif constitué des obligations à l'égard des tiers qui existent à la date de clôture : dettes financières, dettes non financières, provisions pour risques et charges, trésorerie passive.

Le compte de résultat et le bilan font l'objet d'analyses détaillées dans le compte général de l'État annexé à la présente loi, et dans le rapport de présentation qui l'accompagne.

Le compte général de l'État est soumis à une procédure de certification par la Cour des comptes.

Le solde de l'exercice est de -61,0 Md€, en amélioration forte par rapport au solde de 2016 (-77,7 Md €). Il est également meilleur que le solde budgétaire.

L'amélioration du solde en 2017 s'explique :

- comme pour le solde budgétaire par l'évolution modérée des dépenses et le dynamisme des recettes ; par des facteurs propres à la comptabilité générale : niveau important des investissements (y compris sous forme de dotations en capital au bénéfice des entités contrôlées par l'État), amélioration de la situation des participations financières de l'État.

L'approche patrimoniale fait ainsi ressortir qu'au-delà d'un meilleur équilibre entre dépenses et recettes, le budget de l'année a mieux priorisé les dépenses qui enrichissent l'actif.

## Article 4

### Budget général – Dispositions relatives aux autorisations d'engagement et aux crédits de paiement

① I. Le montant des autorisations d'engagement consommées sur le budget général au titre de l'année 2017 est arrêté par mission et programme aux sommes mentionnées dans le tableau ci-après. Les autorisations d'engagement ouvertes sont modifiées comme indiqué dans ce tableau.

②

Désignation des missions et des programmes	Autorisations d'engagement consommées (en euros)	Ajustements de la loi de règlement (en euros)	
		Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires	Annulations d'autorisations d'engagement non consommées et non reportées
<b>Action extérieure de l'État</b>	<b>2 832 385 348,72</b>		<b>14 968 113,55</b>
- Action de la France en Europe et dans le monde	1 789 630 316,85		7 573 961,67
- Diplomatie culturelle et d'influence	671 231 059,36		2 674 400,95
- Français à l'étranger et affaires consulaires	371 523 972,51		4 719 750,93
<b>Administration générale et territoriale de l'État</b>	<b>3 030 121 390,72</b>		<b>62 195 434,61</b>
- Administration territoriale	1 725 432 356,60		31 307 860,68
- Vie politique, culturelle et associative	381 045 401,68		24 644 908,42
- Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	923 643 632,44		6 242 665,51
<b>Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales</b>	<b>4 616 497 304,82</b>		<b>67 525 608,75</b>
- Économie et développement durable des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières	3 328 772 778,69		50 095 017,87
- Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	634 217 983,71		5 014 818,09
- Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	653 506 542,42		12 415 772,79
<b>Aide publique au développement</b>	<b>3 683 138 848,54</b>		<b>14 176 778,89</b>
- Aide économique et financière au développement	2 154 082 793,18		5 204 716,82
- Solidarité à l'égard des pays en développement	1 529 056 055,36		8 972 062,07
<b>Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation</b>	<b>2 509 607 053,76</b>		<b>983 128,83</b>
- Liens entre la Nation et son armée	36 221 929,07		370 302,85
- Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	2 379 387 727,69		465 784,98
- Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale	93 997 397,00		147 041,00
<b>Conseil et contrôle de l'État</b>	<b>655 733 863,00</b>		<b>9 539 301,10</b>
- Conseil d'État et autres juridictions administratives	400 300 563,65		6 463 702,83
- Conseil économique, social et environnemental	41 216 328,64		6 643,50
- Cour des comptes et autres juridictions financières	213 855 345,29		3 006 436,19
- Haut Conseil des finances publiques	361 625,42		62 518,58
<b>Crédits non répartis</b>			<b>194 172 458,00</b>
- Provision relative aux rémunérations publiques			
- Dépenses accidentelles et imprévisibles			194 172 458,00

PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2017  
ARTICLES DU PROJET DE LOI ET EXPOSE DES MOTIFS PAR ARTICLES

Désignation des missions et des programmes	Autorisations d'engagement consommées (en euros)	Ajustements de la loi de règlement (en euros)	
		Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires	Annulations d'autorisations d'engagement non consommées et non reportées
<b>Culture</b>	<b>2 908 019 944,42</b>		<b>23 274 955,30</b>
- Patrimoines	931 485 923,53		14 277 457,90
- Création	780 487 784,53		7 205 946,48
- Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1 196 046 236,36		1 791 550,92
<b>Défense</b>	<b>43 866 603 461,59</b>		<b>1 317 540 814,53</b>
- Environnement et prospective de la politique de défense	1 429 203 447,17		9 405 345,90
- Préparation et emploi des forces	8 687 030 608,35		873 725 664,51
- Soutien de la politique de la défense	22 477 871 445,40		186 987 514,35
- Équipement des forces	11 272 497 960,67		247 422 289,77
<b>Direction de l'action du Gouvernement</b>	<b>1 436 730 156,14</b>		<b>74 476 407,20</b>
- Coordination du travail gouvernemental	605 818 472,02		12 594 380,82
- Protection des droits et libertés	84 819 969,34		6 359 254,66
- Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	746 091 714,78		55 522 771,72
<b>Écologie, développement et mobilité durables</b>	<b>11 612 056 886,54</b>		<b>136 366 485,81</b>
- Infrastructures et services de transports	4 648 482 558,20		25 584 816,12
- Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture	172 014 002,56		14 819 046,47
- Paysages, eau et biodiversité	256 411 902,15		4 230 270,13
- Expertise, information géographique et météorologie	479 807 345,30		3 562,70
- Prévention des risques	153 613 495,87		4 174 310,10
- Énergie, climat et après-mines	410 302 761,80		1 950 332,03
- Service public de l'énergie	2 545 000 000,00		
- Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	2 946 424 820,66		85 604 148,26
<b>Économie</b>	<b>3 781 123 436,04</b>		<b>45 927 355,96</b>
- Développement des entreprises et du tourisme	2 503 737 326,15		12 816 893,54
- Plan "France Très haut débit"	394 336 590,00		24 280 214,00
- Statistiques et études économiques	452 832 463,76		7 442 593,86
- Stratégie économique et fiscale	430 217 056,13		1 387 654,56
<b>Egalité des territoires et logement</b>	<b>18 127 133 959,87</b>		<b>841 823 656,86</b>
- Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	2 071 025 458,87		7 069 405,04
- Aide à l'accès au logement	15 514 966 160,00		43 000,00
- Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	541 142 341,00		834 711 251,82
- Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'habitat durable			
<b>Engagements financiers de l'État</b>	<b>42 126 903 402,89</b>		<b>189 164 596,11</b>
- Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)	41 697 188 406,53		126 811 593,47
- Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)	34 983 900,19		716 099,81
- Épargne	97 080 163,63		136 902,37
- Majoration de rentes	260 902 406,54		0,46
- Dotation en capital du Mécanisme européen de stabilité	86 712 706,00		
- Augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement			
- Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque	-49 964 180,00		61 500 000,00

Désignation des missions et des programmes	Autorisations d'engagement consommées (en euros)	Ajustements de la loi de règlement (en euros)	
		Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires	Annulations d'autorisations d'engagement non consommées et non reportées
<b>Enseignement scolaire</b>	<b>70 282 504 411,74</b>		<b>171 864 240,36</b>
- Enseignement scolaire public du premier degré	21 573 811 779,36		9 372 662,94
- Enseignement scolaire public du second degré	32 436 809 715,73		84 210 492,53
- Vie de l'élève	5 169 087 977,26		37 700 004,17
- Enseignement privé du premier et du second degrés	7 477 411 169,38		6 405 724,62
- Soutien de la politique de l'éducation nationale	2 228 975 214,00		24 136 372,11
- Enseignement technique agricole	1 396 408 556,01		10 038 983,99
<b>Gestion des finances publiques et des ressources humaines</b>	<b>10 913 644 901,70</b>		<b>130 290 351,08</b>
- Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	8 048 816 116,50		91 763 713,45
- Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	1 185 383 111,93		22 149 275,18
- Facilitation et sécurisation des échanges	1 510 634 578,15		6 926 735,77
- Fonction publique	168 811 095,12		9 450 626,68
<b>Immigration, asile et intégration</b>	<b>1 607 535 960,42</b>		<b>801 540,39</b>
- Immigration et asile	1 419 100 386,25		523 952,13
- Intégration et accès à la nationalité française	188 435 574,17		277 588,26
<b>Investissements d'avenir</b>	<b>5 080 000 000,00</b>		
- Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche	2 000 000 000,00		
- Valorisation de la recherche	880 000 000,00		
- Accélération de la modernisation des entreprises	2 200 000 000,00		
<b>Justice</b>	<b>9 055 862 337,30</b>		<b>418 362 869,69</b>
- Justice judiciaire	3 273 654 619,34		58 950 503,74
- Administration pénitentiaire	4 247 410 551,04		340 585 853,23
- Protection judiciaire de la jeunesse	821 762 092,35		4 922 645,91
- Accès au droit et à la justice	380 737 621,75		526 574,25
- Conduite et pilotage de la politique de la justice	329 040 303,82		13 034 168,56
- Conseil supérieur de la magistrature	3 257 149,00		343 124,00
<b>Médias, livre et industries culturelles</b>	<b>558 426 651,02</b>		<b>672 469,98</b>
- Presse et médias	281 606 522,76		672 469,24
- Livre et industries culturelles	276 820 128,26		0,74
<b>Outre-mer</b>	<b>2 020 164 302,87</b>		<b>52 835 132,82</b>
- Emploi outre-mer	1 295 642 039,09		4 246 053,89
- Conditions de vie outre-mer	724 522 263,78		48 589 078,93
<b>Politique des territoires</b>	<b>732 381 974,41</b>		<b>38 449 251,31</b>
- Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	322 649 135,25		31 986 561,47
- Interventions territoriales de l'État	43 336 213,51		3 077 151,49
- Politique de la ville	366 396 625,65		3 385 538,35
<b>Pouvoirs publics</b>	<b>990 920 236,00</b>		
- Présidence de la République	100 000 000,00		
- Assemblée nationale	517 890 000,00		
- Sénat	323 584 600,00		
- La Chaîne parlementaire	34 887 162,00		
- Indemnités des représentants français au Parlement européen			
- Conseil constitutionnel	13 696 974,00		
- Haute Cour			
- Cour de justice de la République	861 500,00		

Désignation des missions et des programmes	Autorisations d'engagement consommées (en euros)	Ajustements de la loi de règlement (en euros)	
		Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires	Annulations d'autorisations d'engagement non consommées et non reportées
<b>Recherche et enseignement supérieur</b>	<b>26 722 647 777,79</b>		<b>72 601 441,86</b>
- Formations supérieures et recherche universitaire	13 147 536 104,00		4 846 478,63
- Vie étudiante	2 642 659 002,95		154 016,14
- Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	6 537 212 526,97		2 593 947,96
- Recherche spatiale	1 453 437 999,00		
- Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	1 570 728 990,28		335 299,72
- Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	767 864 131,08		55 367 685,92
- Recherche duale (civile et militaire)	161 092 515,00		5 608 872,00
- Recherche culturelle et culture scientifique	111 912 955,73		278 352,27
- Enseignement supérieur et recherche agricoles	330 203 552,78		3 416 789,22
<b>Régimes sociaux et de retraite</b>	<b>6 329 530 527,00</b>		
- Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres	4 074 859 160,00		
- Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	828 077 126,00		
- Régime de retraite des mines, de la SEITA et divers	1 426 594 241,00		
<b>Relations avec les collectivités territoriales</b>	<b>4 372 756 643,92</b>		<b>89 668 985,63</b>
- Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	3 935 122 512,27		60 391 395,73
- Concours spécifiques et administration	437 634 131,65		29 277 589,90
<b>Remboursements et dégrèvements</b>	<b>112 573 335 091,28</b>	<b>204 273 791,50</b>	<b>912 882 700,22</b>
- Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	99 909 061 299,78		912 882 700,22
- Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	12 664 273 791,50	204 273 791,50	
<b>Santé</b>	<b>1 253 098 167,82</b>		<b>1 965 764,18</b>
- Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	441 386 665,81		1 776 061,19
- Protection maladie	811 711 502,01		189 702,99
<b>Sécurités</b>	<b>19 760 298 786,52</b>		<b>49 011 821,30</b>
- Police nationale	10 397 931 744,91		9 645 413,65
- Gendarmerie nationale	8 844 219 752,76		30 484 284,10
- Sécurité et éducation routières	35 118 656,46		63 953,57
- Sécurité civile	483 028 632,39		8 818 169,98
<b>Solidarité, insertion et égalité des chances</b>	<b>18 983 821 272,00</b>		<b>9 835 067,60</b>
- Inclusion sociale et protection des personnes	6 546 036 083,86		231 763,41
- Handicap et dépendance	10 978 160 394,68		143 563,32
- Égalité entre les femmes et les hommes	21 445 790,56		921 841,28
- Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	1 438 179 002,90		8 537 899,59
<b>Sport, jeunesse et vie associative</b>	<b>781 960 413,09</b>		<b>4 570 296,61</b>
- Sport	241 379 323,03		621 130,12
- Jeunesse et vie associative	540 581 090,06		3 949 166,49

Désignation des missions et des programmes	Autorisations d'engagement consommées (en euros)	Ajustements de la loi de règlement (en euros)	
		Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires	Annulations d'autorisations d'engagement non consommées et non reportées
<b>Travail et emploi</b>	<b>15 628 117 264,10</b>		<b>164 571 544,99</b>
- Accès et retour à l'emploi	7 441 671 089,29		20 648 386,71
- Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	7 458 776 107,26		131 776 632,35
- Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	44 060 969,26		1 729 541,74
- Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	683 609 098,29		10 416 984,19
<b>TOTAL</b>	<b>448 833 061 776,03</b>	<b>204 273 791,50</b>	<b>5 110 518 573,52</b>

3 II. Le montant des dépenses relatives au budget général au titre de l'année 2017 est arrêté par mission et programme aux sommes mentionnées dans le tableau ci-après. Les crédits de paiement ouverts sont modifiés comme indiqué dans ce tableau.

Désignation des missions et des programmes	Dépenses (en euros)	Ajustements de la loi de règlement (en euros)	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés et non reportés
<b>Action extérieure de l'État</b>	<b>2 836 976 328,96</b>		<b>9 362 288,62</b>
- Action de la France en Europe et dans le monde	1 788 947 209,49		3 193 557,34
- Diplomatie culturelle et d'influence	676 413 773,39		2 145 831,92
- Français à l'étranger et affaires consulaires	371 615 346,08		4 022 899,36
<b>Administration générale et territoriale de l'État</b>	<b>3 019 622 995,15</b>		<b>56 571 153,85</b>
- Administration territoriale	1 705 275 812,35		29 226 472,24
- Vie politique, culturelle et associative	370 844 091,63		23 844 951,37
- Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	943 503 091,17		3 499 730,24
<b>Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales</b>	<b>4 636 382 684,23</b>		<b>15 831 237,58</b>
- Économie et développement durable des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières	3 357 742 318,16		1,77
- Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	625 500 490,30		8 382 350,42
- Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	653 139 875,77		7 448 885,39
<b>Aide publique au développement</b>	<b>2 492 161 700,40</b>		<b>12 913 188,03</b>
- Aide économique et financière au développement	931 989 406,07		7 480 607,93
- Solidarité à l'égard des pays en développement	1 560 172 294,33		5 432 580,10
<b>Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation</b>	<b>2 503 371 652,34</b>		<b>813 528,25</b>
- Liens entre la Nation et son armée	35 041 673,25		145 556,67
- Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	2 374 314 611,25		538 901,42
- Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale	94 015 367,84		129 070,16
<b>Conseil et contrôle de l'État</b>	<b>644 741 617,57</b>		<b>6 286 764,36</b>
- Conseil d'État et autres juridictions administratives	388 047 333,13		4 614 369,97
- Conseil économique, social et environnemental	41 216 328,64		6 643,50
- Cour des comptes et autres juridictions financières	215 115 801,18		1 603 761,51
- Haut Conseil des finances publiques	362 154,62		61 989,38

Désignation des missions et des programmes	Dépenses (en euros)	Ajustements de la loi de règlement (en euros)	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés et non reportés
<b>Crédits non répartis</b>			<b>6 800 000,00</b>
- Provision relative aux rémunérations publiques			
- Dépenses accidentelles et imprévisibles			6 800 000,00
<b>Culture</b>	<b>2 849 107 702,02</b>		<b>1 027 607,93</b>
- Patrimoines	877 701 093,60		836 026,52
- Création	784 206 194,72		62 149,32
- Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1 187 200 413,70		129 432,09
<b>Défense</b>	<b>42 258 036 418,50</b>		<b>39 692 806,98</b>
- Environnement et prospective de la politique de défense	1 370 203 608,52		1,30
- Préparation et emploi des forces	8 537 256 180,66		4,82
- Soutien de la politique de la défense	22 346 043 299,98		39 692 799,59
- Équipement des forces	10 004 533 329,34		1,27
<b>Direction de l'action du Gouvernement</b>	<b>1 365 442 298,06</b>		<b>12 582 190,08</b>
- Coordination du travail gouvernemental	619 386 383,54		9 200 371,27
- Protection des droits et libertés	90 148 778,30		1 674 122,70
- Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	655 907 136,22		1 707 696,11
<b>Écologie, développement et mobilité durables</b>	<b>11 896 057 573,87</b>		<b>56 339 832,89</b>
- Infrastructures et services de transports	4 632 768 192,40		1,11
- Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture	168 305 636,55		1,75
- Paysages, eau et biodiversité	266 042 057,90		0,81
- Expertise, information géographique et météorologie	479 777 858,35		0,65
- Prévention des risques	146 771 499,18		245 023,68
- Énergie, climat et après-mines	635 706 606,24		0,76
- Service public de l'énergie	2 543 859 638,44		0,56
- Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	3 022 826 084,81		56 094 803,57
<b>Économie</b>	<b>3 465 480 915,23</b>		<b>8 364 494,48</b>
- Développement des entreprises et du tourisme	2 574 830 387,60		5 383 808,40
- Plan "France Très haut débit"	8 100 043,00		
- Statistiques et études économiques	448 191 351,83		2 300 208,19
- Stratégie économique et fiscale	434 359 132,80		680 477,89
<b>Egalité des territoires et logement</b>	<b>18 089 330 841,94</b>		<b>43 002,84</b>
- Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	1 963 039 654,28		1,63
- Aide à l'accès au logement	15 514 959 660,00		43 000,00
- Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	611 331 527,66		1,21
- Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'habitat durable			
<b>Engagements financiers de l'État</b>	<b>42 350 840 942,05</b>		<b>127 695 072,95</b>
- Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)	41 697 188 406,53		126 811 593,47
- Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)	34 983 900,19		716 099,81
- Épargne	97 049 687,37		167 378,63
- Majoration de rentes	260 902 406,54		0,46
- Dotation en capital du Mécanisme européen de stabilité	86 712 706,00		
- Augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement			
- Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque	174 003 835,42		0,58

Désignation des missions et des programmes	Dépenses (en euros)	Ajustements de la loi de règlement (en euros)	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés et non reportés
<b>Enseignement scolaire</b>	<b>70 328 781 829,68</b>		<b>160 802 565,38</b>
- Enseignement scolaire public du premier degré	21 573 752 723,94		9 325 452,36
- Enseignement scolaire public du second degré	32 436 317 503,81		84 020 472,45
- Vie de l'élève	5 167 559 493,80		30 589 979,63
- Enseignement privé du premier et du second degrés	7 477 150 310,01		6 410 995,99
- Soutien de la politique de l'éducation nationale	2 277 606 531,97		20 427 756,10
- Enseignement technique agricole	1 396 395 266,15		10 027 908,85
<b>Gestion des finances publiques et des ressources humaines</b>	<b>10 943 102 283,89</b>		<b>20 355 697,37</b>
- Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	8 056 922 058,18		9 294 484,39
- Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	1 176 762 318,85		7 893 834,81
- Facilitation et sécurisation des échanges	1 515 401 719,52		3 144 408,96
- Fonction publique	194 016 187,34		22 969,21
<b>Immigration, asile et intégration</b>	<b>1 460 768 190,11</b>		<b>3 936,78</b>
- Immigration et asile	1 272 214 406,62		0,84
- Intégration et accès à la nationalité française	188 553 783,49		3 935,94
<b>Investissements d'avenir</b>			
- Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche			
- Valorisation de la recherche			
- Accélération de la modernisation des entreprises			
<b>Justice</b>	<b>8 375 271 407,62</b>		<b>18 894 583,35</b>
- Justice judiciaire	3 291 911 418,82		8 875 456,92
- Administration pénitentiaire	3 531 963 730,48		2 998 048,43
- Protection judiciaire de la jeunesse	812 938 693,03		866 700,32
- Accès au droit et à la justice	379 306 104,83		38 091,17
- Conduite et pilotage de la politique de la justice	354 984 422,29		5 911 527,68
- Conseil supérieur de la magistrature	4 167 038,17		204 758,83
<b>Médias, livre et industries culturelles</b>	<b>548 684 099,88</b>		<b>13 440,12</b>
- Presse et médias	274 554 297,56		0,44
- Livre et industries culturelles	274 129 802,32		13 439,68
<b>Outre-mer</b>	<b>2 029 752 306,53</b>		<b>10 927 942,16</b>
- Emploi outre-mer	1 297 175 668,45		10 361 612,44
- Conditions de vie outre-mer	732 576 638,08		566 329,72
<b>Politique des territoires</b>	<b>630 677 441,56</b>		<b>1 478 740,16</b>
- Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	214 947 783,87		614 771,85
- Interventions territoriales de l'État	47 123 408,95		58 978,05
- Politique de la ville	368 606 248,74		804 990,26
<b>Pouvoirs publics</b>	<b>990 920 236,00</b>		
- Présidence de la République	100 000 000,00		
- Assemblée nationale	517 890 000,00		
- Sénat	323 584 600,00		
- La Chaîne parlementaire	34 887 162,00		
- Indemnités des représentants français au Parlement européen			
- Conseil constitutionnel	13 696 974,00		
- Haute Cour			
- Cour de justice de la République	861 500,00		

PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2017  
ARTICLES DU PROJET DE LOI ET EXPOSE DES MOTIFS PAR ARTICLES

Désignation des missions et des programmes	Dépenses (en euros)	Ajustements de la loi de règlement (en euros)	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés et non reportés
<b>Recherche et enseignement supérieur</b>	<b>27 201 653 310,08</b>		<b>21 512 060,48</b>
- Formations supérieures et recherche universitaire	13 133 578 971,23		17 163 245,43
- Vie étudiante	2 643 728 853,18		1,79
- Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	6 596 289 957,47		29 578,46
- Recherche spatiale	1 453 437 999,00		
- Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	1 902 515 820,23		56,77
- Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	862 337 161,91		886 847,09
- Recherche duale (civile et militaire)	166 701 387,00		2 242,00
- Recherche culturelle et culture scientifique	113 381 109,24		41 968,76
- Enseignement supérieur et recherche agricoles	329 682 050,82		3 388 120,18
<b>Régimes sociaux et de retraite</b>	<b>6 329 530 527,00</b>		
- Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres	4 074 859 160,00		
- Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	828 077 126,00		
- Régime de retraite des mines, de la SEITA et divers	1 426 594 241,00		
<b>Relations avec les collectivités territoriales</b>	<b>3 389 019 268,70</b>		<b>3 707 257,19</b>
- Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	2 930 036 491,84		3 190 292,16
- Concours spécifiques et administration	458 982 776,86		516 965,03
<b>Remboursements et dégrèvements</b>	<b>112 572 955 490,70</b>	<b>204 293 633,00</b>	<b>913 282 142,30</b>
- Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	99 908 661 857,70		913 282 142,30
- Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	12 664 293 633,00	204 293 633,00	
<b>Santé</b>	<b>1 248 580 268,18</b>		<b>2 356 642,82</b>
- Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	436 877 258,75		0,25
- Protection maladie	811 703 009,43		2 356 642,57
<b>Sécurité</b>	<b>19 507 840 759,63</b>		<b>36 714 922,11</b>
- Police nationale	10 311 200 496,81		6 022 430,78
- Gendarmerie nationale	8 653 631 567,35		25 496 604,66
- Sécurité et éducation routières	35 332 837,56		0,77
- Sécurité civile	507 675 857,91		5 195 885,90
<b>Solidarité, insertion et égalité des chances</b>	<b>19 019 251 330,83</b>		<b>5 737 359,04</b>
- Inclusion sociale et protection des personnes	6 546 352 812,05		1,22
- Handicap et dépendance	10 980 270 001,98		0,02
- Égalité entre les femmes et les hommes	22 294 320,64		1,20
- Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	1 470 334 196,16		5 737 356,60
<b>Sport, jeunesse et vie associative</b>	<b>783 633 459,95</b>		<b>3 848 937,60</b>
- Sport	243 456 449,50		0,50
- Jeunesse et vie associative	540 177 010,45		3 848 937,10
<b>Travail et emploi</b>	<b>15 579 629 998,04</b>		<b>26 850 582,69</b>
- Accès et retour à l'emploi	7 688 300 772,46		0,54
- Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	7 120 206 139,37		17 228 486,24
- Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	84 372 809,31		3 482 674,69
- Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	686 750 276,90		6 139 421,22
<b>TOTAL</b>	<b>439 347 605 878,70</b>	<b>204 293 633,00</b>	<b>1 580 809 978,39</b>

Exposé des motifs :

L'exercice 2017 revêt un caractère exceptionnel compte tenu du changement de mandature intervenu entre le vote de la LFI 2017 et la présente loi de règlement.

L'exercice a ainsi fait l'objet de mesures de redéploiement de crédits et d'efforts d'économie importants, qui ont permis aux dépenses exécutées de respecter la prévision établie en LFR 2 pour 2017 (avec des dépenses totales de 326,8 Md€ tandis que la prévision de la LFR 2 s'établissait à 327,2 Md€) et, partant, à la France de rétablir son déficit public dans le respect de ses engagements européens.

En effet, le Gouvernement a été en cours d'exercice confronté à la nécessité d'ouvrir des crédits pour certaines dépenses inéluctables et urgentes non financées, tels la recapitalisation d'AREVA, les refus d'apurements communautaires, la prime d'activité, le surcoût des opérations du ministère de la Défense, le financement du plan formation et des contrats aidés, l'intervention en faveur des demandeurs d'asile et de l'hébergement d'urgence, l'allocation aux adultes handicapés, et les réponses aux crises sanitaires et agricoles.

Dès lors, la seule ouverture de crédits complémentaire effectuée par la présente loi de règlement est celle à laquelle il est nécessairement procédé lors de chaque exercice en raison de sa nature, s'agissant de crédits évaluatifs ayant une nature de dépense fiscale. Cette ouverture est effectuée sur le programme « Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs) », à hauteur de 204 273 791,50 € en autorisations d'engagement et 204 293 633,00 € en crédits de paiement.

La présente loi contient des données relatives aux autorisations d'engagement et aux crédits de paiement consommés durant l'année qui peuvent différer à la marge avec celles contenues dans les rapports annuels de performances. Ces derniers, en raison du temps nécessaire à leur confection, se basent en effet sur des données d'exécution qui peuvent encore varier très faiblement en raison des derniers travaux techniques de bascule des engagements.

L'analyse de l'exécution 2017 montre que les principales missions portant les dépenses sont, dans l'ordre décroissant, les suivantes (contributions aux pensions comprises) :

- Enseignement scolaire : 70,3 Md€ ;
- Engagements financiers de l'État : 42,4 Md€ ;
- Défense : 42,3 Md€ ;
- Recherche et enseignement supérieur : 27,2 Md€ ;
- Sécurités : 19,5 Md€.

L'exercice 2017 a été marqué (à périmètre constant) par une allocation de crédits accrue aux missions suivantes :

- Enseignement scolaire : +2,6 Md€ ;
- Economie : +1,6 Md€ ;
- Solidarité, insertion et égalité des chances : +1,2 Md€ ;
- Recherche et enseignement supérieur : +1,1 Md€ ;
- Défense : +1,1 Md€.

## Article 5

### Budgets annexes – Dispositions relatives aux autorisations d'engagement et aux crédits de paiement

① I. Le montant des autorisations d'engagement consommées sur les budgets annexes au titre de l'année 2017 est arrêté par mission et programme aux sommes mentionnées dans le tableau ci-après. Les autorisations d'engagement ouvertes sont modifiées comme indiqué dans ce tableau.

②

Désignation des budgets annexes	Autorisations d'engagement consommées (en euros)	Ajustements de la loi de règlement (en euros)	
		Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires	Annulations d'autorisations d'engagement non engagées et non reportées
<b>Contrôle et exploitation aériens</b>	<b>2 179 576 635,25</b>		<b>8 611 020,35</b>
- Soutien aux prestations de l'aviation civile	1 551 477 533,99		3 384 814,43
- Navigation aérienne	581 405 144,26		4 635 306,08
- Transports aériens, surveillance et certification	46 693 957,00		590 899,84
<b>Publications officielles et information administrative</b>	<b>154 985 875,67</b>		<b>32 725 232,19</b>
- Edition et diffusion	42 219 493,89		24 046 613,97
- Pilotage et ressources humaines	112 766 381,78		8 678 618,22

③ II. Les résultats relatifs aux budgets annexes au titre de l'année 2017 sont arrêtés par mission et programme aux sommes mentionnées dans le tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme indiqué dans ce tableau.

④

Désignation des budgets annexes	Opérations de l'année (en euros)		Ajustements de la loi de règlement (en euros)	
	Dépenses	Recettes	Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations des crédits non consommés et non reportés
<b>Contrôle et exploitation aériens</b>	<b>2 166 615 339,66</b>	<b>2 281 176 184,75</b>		<b>6 548 729,65</b>
- Soutien aux prestations de l'aviation civile	1 551 137 755,43			2 610 523,84
- Navigation aérienne	572 721 088,00			1 578 620,85
- Transports aériens, surveillance et certification	42 756 496,23			2 359 584,96
<b>Publications officielles et information administrative</b>	<b>154 460 113,82</b>	<b>189 885 301,89</b>		<b>24 491 084,18</b>
- Edition et diffusion	43 033 322,20			13 355 928,80
- Pilotage et ressources humaines	111 426 791,62			11 135 155,38

Exposé des motifs :

Pour la première fois en 2017, la présentation du solde budgétaire inclut le solde des budgets annexes, ce qui renforce la sincérité du solde budgétaire présenté au Parlement.

L'article 18 de la LOLF prévoit que « des budgets annexes peuvent retracer, dans les conditions prévues par une loi de finances, les seules opérations des services de l'État non dotés de la personnalité morale résultant de leur activité de production de biens ou de prestation de services donnant lieu à paiement de redevance, lorsqu'elles sont effectuées à titre principal par lesdits services ». Deux budgets annexes ont ainsi été créés au sein du budget de l'État : le budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » (BACEA), qui retrace les recettes et les dépenses de la direction générale de l'aviation civile (DGAC), et le budget annexe « Publications officielles et information administrative » (BAPOIA), qui retrace les recettes et les dépenses de la direction de l'information légale et administrative (DILA).

Le solde des deux budgets annexes n'avait jamais été pris en compte dans le solde budgétaire de la loi de règlement, ce qui ne reflétait pas la réalité des opérations qui y sont retracées.

Le solde du BACEA ressort à 115 M€ en 2017, contre une prévision nulle en LFI 2017. Cette amélioration est essentiellement due à un surplus de recettes lié, notamment, à une hausse des recettes au titre des redevances de navigation aérienne et de la taxe de l'aviation civile du fait du dynamisme du trafic aérien (progression annuelle de +6,1 % en 2017).

Le solde du BAPOIA ressort quant à lui à 35 M€ en 2017, soit une amélioration de 20 M€ par rapport à la prévision inscrite en LFI 2017 qui s'explique principalement par de moindres dépenses notamment sur les achats et services extérieurs (-14 M€ par rapport à la LFI 2017) ainsi que par une diminution des charges de personnel (-5 M€ par rapport à la LFI 2017).

Au total, les budgets annexes améliorent le solde budgétaire de l'État à hauteur de 0,1 Md€.

## Article 6

### Comptes spéciaux – Dispositions relatives aux autorisations d'engagement, aux crédits de paiement et aux découverts autorisés. Affectation des soldes

① I. Le montant des autorisations d'engagement consommées sur les comptes spéciaux est arrêté, au 31 décembre 2017, par mission et programme aux sommes mentionnées dans le tableau ci-après. Les autorisations d'engagement ouvertes sont modifiées comme indiqué dans ce tableau.

Désignation des comptes spéciaux	Autorisations d'engagement consommées (en euros)	Ajustements de la loi de règlement (en euros)	
		Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires	Annulations d'autorisations d'engagement non consommées et non reportées
<b>Comptes d'affectation spéciale</b>			
<b>Aides à l'acquisition de véhicules propres</b>	<b>301 601 770,09</b>		<b>45 398 229,91</b>
- Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres	265 601 998,09		45 398 001,91
- Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants	35 999 772,00		228,00
<b>Contrôle de la circulation et du stationnement routiers</b>	<b>1 386 731 406,50</b>		<b>1 864 838,29</b>
- Structures et dispositifs de sécurité routière	251 444 471,55		699 118,24
- Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers	26 200 000,00		
- Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	670 310 750,95		1 165 720,05
- Désendettement de l'État	438 776 184,00		
<b>Développement agricole et rural</b>	<b>131 669 044,90</b>		<b>14 079 609,10</b>
- Développement et transfert en agriculture	64 778 073,15		8 663 161,85
- Recherche appliquée et innovation en agriculture	66 890 971,75		5 416 447,25
<b>Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale</b>	<b>331 313 097,48</b>		<b>26 889 969,52</b>
- Electrification rurale	330 130 856,04		19 789 969,96
- Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées, déclarations d'utilité publique et intempéries	1 182 241,44		7 099 999,56
<b>Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage</b>	<b>1 635 006 504,14</b>		<b>28 455,86</b>
- Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage	1 393 550 853,00		
- Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage	241 455 651,14		28 455,86
<b>Gestion du patrimoine immobilier de l'État</b>	<b>623 489 169,12</b>		<b>8 904 263,71</b>
- Contributions des cessions immobilières à l'étranger au désendettement de l'État	60 109 031,91		0,09
- Opérations immobilières nationales et des administrations centrales	472 763 013,98		4 709 630,08
- Opérations immobilières déconcentrées	90 617 123,23		4 194 633,54
<b>Participation de la France au désendettement de la Grèce</b>			
- Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs			
- Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France			
<b>Participations financières de l'État</b>	<b>8 662 881 878,94</b>		<b>1 288 367 069,06</b>
- Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État	8 562 881 878,94		1 288 367 069,06
- Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État	100 000 000,00		

Désignation des comptes spéciaux	Autorisations d'engagement consommées (en euros)	Ajustements de la loi de règlement (en euros)	
		Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires	Annulations d'autorisations d'engagement non consommées et non reportées
<b>Pensions</b>	<b>57 707 324 011,62</b>		<b>5 279 076,38</b>
- Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité	53 880 352 155,02		0,98
- Ouvriers des établissements industriels de l'État	1 903 171 925,90		5 279 074,10
- Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	1 923 799 930,70		1,30
<b>Services nationaux de transport conventionnés de voyageurs</b>	<b>400 755 908,23</b>		<b>0,77</b>
- Exploitation des services nationaux de transport conventionnés	300 755 908,23		0,77
- Matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés	100 000 000,00		
<b>Transition énergétique</b>	<b>6 389 394 496,67</b>		<b>1,33</b>
- Soutien à la transition énergétique	5 045 899 614,47		0,53
- Engagements financiers liés à la transition énergétique	1 343 494 882,20		0,80
<b>Total des comptes d'affectation spéciale</b>	<b>77 570 167 287,69</b>		<b>1 390 811 513,93</b>
<b>Comptes de concours financiers</b>			
<b>Accords monétaires internationaux</b>			
- Relations avec l'Union monétaire ouest-africaine			
- Relations avec l'Union monétaire d'Afrique centrale			
- Relations avec l'Union des Comores			
<b>Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics</b>	<b>15 382 357 356,00</b>		<b>1 081 844 644,00</b>
- Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	15 100 000 000,00		900 000 000,00
- Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics	179 755 356,00		166 844 644,00
- Avances à des services de l'État	102 602 000,00		
- Avances à l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (ONIAM) au titre de l'indemnisation des victimes du Benfluorex			15 000 000,00
<b>Avances à l'audiovisuel public</b>	<b>3 930 563 429,00</b>		
- France Télévisions	2 597 748 917,00		
- ARTE France	280 011 969,00		
- Radio France	625 112 736,00		
- France Médias Monde	256 811 872,00		
- Institut national de l'audiovisuel	90 869 000,00		
- TV5 Monde	80 008 935,00		
<b>Avances aux collectivités territoriales</b>	<b>102 074 086 243,18</b>		<b>3 621 121 666,82</b>
- Avances aux collectivités et établissements publics, et à la Nouvelle-Calédonie			6 000 000,00
- Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	102 074 086 243,18		3 615 121 666,82
<b>Prêts à des États étrangers</b>	<b>1 426 493 298,02</b>		<b>694 806 701,98</b>
- Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	34 310 049,05		534 789 950,95
- Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	183 248,98		16 751,02
- Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	1 391 999 999,99		160 000 000,01
- Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro			
<b>Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</b>	<b>144 240,00</b>		<b>97 305 760,00</b>
- Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	12 240,00		437 760,00
- Prêts pour le développement économique et social	132 000,00		96 868 000,00
- Prêts à la filière automobile			
<b>Total des comptes de concours financiers</b>	<b>122 813 644 566,20</b>		<b>5 495 078 772,80</b>

3 II. Les résultats des comptes spéciaux sont arrêtés, au 31 décembre 2017, par mission et programme aux sommes mentionnées dans les tableaux ci-après. Les crédits de paiement ouverts et les découverts autorisés sont modifiés comme indiqué dans ces tableaux.

4

Désignation des comptes spéciaux	Opérations de l'année (en euros)		Ajustements de la loi de règlement (en euros)	
	Dépenses	Recettes	Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés et non reportés
<b>Comptes d'affectation spéciale</b>				
<b>Aides à l'acquisition de véhicules propres</b>	<b>294 873 069,05</b>	<b>351 838 567,48</b>		<b>52 126 930,95</b>
- Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres	258 873 297,05			52 126 702,95
- Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants	35 999 772,00			228,00
<b>Contrôle de la circulation et du stationnement routiers</b>	<b>1 362 290 747,93</b>	<b>1 527 650 568,23</b>		<b>1,07</b>
- Structures et dispositifs de sécurité routière	227 762 109,07			0,93
- Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers	26 200 000,00			
- Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	669 552 454,86			0,14
- Désendettement de l'État	438 776 184,00			
<b>Développement agricole et rural</b>	<b>128 949 786,24</b>	<b>133 420 392,24</b>		<b>14 079 608,76</b>
- Développement et transfert en agriculture	60 984 347,96			8 663 161,04
- Recherche appliquée et innovation en agriculture	67 965 438,28			5 416 447,72
<b>Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale</b>	<b>343 219 695,66</b>	<b>378 488 932,43</b>		<b>6 934 320,34</b>
- Electrification rurale	342 302 865,84			0,16
- Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées, déclarations d'utilité publique et intempéries	916 829,82			6 934 320,18
<b>Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage</b>	<b>1 635 034 958,18</b>	<b>1 596 036 770,41</b>		<b>0,82</b>
- Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage	1 393 550 853,00			
- Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage	241 484 105,18			0,82
<b>Gestion du patrimoine immobilier de l'État</b>	<b>517 657 827,39</b>	<b>433 751 582,60</b>		<b>1,47</b>
- Contributions des cessions immobilières à l'étranger au désendettement de l'État	60 109 031,91			0,09
- Opérations immobilières nationales et des administrations centrales	354 764 891,79			0,24
- Opérations immobilières déconcentrées	102 783 903,69			1,14
<b>Participation de la France au désendettement de la Grèce</b>		<b>183 000 000,00</b>		
- Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs				
- Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France				
<b>Participations financières de l'État</b>	<b>8 662 881 878,94</b>	<b>7 911 632 930,73</b>		<b>1 288 367 069,06</b>
- Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État	8 562 881 878,94			1 288 367 069,06
- Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État	100 000 000,00			

Désignation des comptes spéciaux	Opérations de l'année (en euros)		Ajustements de la loi de règlement (en euros)	
	Dépenses	Recettes	Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés et non reportés
<b>Pensions</b>	<b>57 707 324 011,62</b>	<b>59 646 481 606,10</b>		<b>5 279 076,38</b>
- Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité	53 880 352 155,02			0,98
- Ouvriers des établissements industriels de l'État	1 903 171 925,90			5 279 074,10
- Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	1 923 799 930,70			1,30
<b>Services nationaux de transport conventionnés de voyageurs</b>	<b>400 638 278,41</b>	<b>408 019 816,00</b>		<b>0,59</b>
- Exploitation des services nationaux de transport conventionnés	300 638 278,41			0,59
- Matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés	100 000 000,00			
<b>Transition énergétique</b>	<b>6 388 588 258,20</b>	<b>6 120 900 000,00</b>		<b>0,80</b>
- Soutien à la transition énergétique	5 045 093 376,00			
- Engagements financiers liés à la transition énergétique	1 343 494 882,20			0,80
<b>Total des comptes d'affectation spéciale</b>	<b>77 441 458 511,62</b>	<b>78 691 221 166,22</b>		<b>1 366 787 010,24</b>
<b>Comptes de concours financiers</b>				
<b>Accords monétaires internationaux</b>				
- Relations avec l'Union monétaire ouest-africaine				
- Relations avec l'Union monétaire d'Afrique centrale				
- Relations avec l'Union des Comores				
<b>Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics</b>	<b>14 173 738 976,08</b>	<b>14 226 674 127,16</b>		<b>2 290 463 023,92</b>
- Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	13 954 305 966,08			2 045 694 033,92
- Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics	116 831 010,00			229 768 990,00
- Avances à des services de l'État	102 602 000,00			
- Avances à l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (ONIAM) au titre de l'indemnisation des victimes du Benfluorex				15 000 000,00
<b>Avances à l'audiovisuel public</b>	<b>3 930 563 429,00</b>	<b>3 930 432 217,64</b>		
- France Télévisions	2 597 748 917,00			
- ARTE France	280 011 969,00			
- Radio France	625 112 736,00			
- France Médias Monde	256 811 872,00			
- Institut national de l'audiovisuel	90 869 000,00			
- TV5 Monde	80 008 935,00			
<b>Avances aux collectivités territoriales</b>	<b>102 074 093 408,18</b>	<b>102 235 193 721,27</b>		<b>3 621 114 501,82</b>
- Avances aux collectivités et établissements publics, et à la Nouvelle-Calédonie				6 000 000,00
- Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	102 074 093 408,18			3 615 114 501,82

Désignation des comptes spéciaux	Opérations de l'année (en euros)		Ajustements de la loi de règlement (en euros)	
	Dépenses	Recettes	Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés et non reportés
<b>Prêts à des États étrangers</b>	<b>493 155 279,85</b>	<b>392 031 752,65</b>		<b>57 044 720,15</b>
- Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	267 972 030,87			32 027 969,13
- Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	183 248,98			16 751,02
- Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	225 000 000,00			25 000 000,00
- Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro				
<b>Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</b>	<b>144 240,00</b>	<b>150 560 113,10</b>		<b>97 305 760,00</b>
- Prêts et avances pour le logement des agents de l'Etat	12 240,00			437 760,00
- Prêts pour le développement économique et social	132 000,00			96 868 000,00
- Prêts à la filière automobile				
<b>Total des comptes de concours financiers</b>	<b>120 671 695 333,11</b>	<b>120 934 891 931,82</b>		<b>6 065 928 005,89</b>

Désignation des comptes spéciaux	Opérations de l'année (en euros)		Ajustements de la loi de règlement (en euros)
	Dépenses	Recettes	Majorations du découvert
<b>Comptes de commerce</b>			
- Approvisionnement de l'État et des forces armées en produits pétroliers, biens et services complémentaires	619 418 922,24	620 437 267,61	
- Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire	166 694 203,98	171 749 932,21	
- Couverture des risques financiers de l'État	2 132 223 772,37	2 132 223 772,37	
- Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État	599 936 588,81	618 525 545,94	
- Gestion de la dette et de la trésorerie de l'État	43 781 109 591,15	43 806 061 948,38	
- Lancement de certains matériels aéronautiques et de certains matériels d'armement complexes	6 308 400,00	8 140 906,21	
- Opérations commerciales des domaines	42 530 497,54	71 404 670,59	
- Régie industrielle des établissements pénitentiaires	25 184 092,85	27 477 241,25	
- Renouvellement des concessions hydroélectriques	627 724,26		
- Soutien financier au commerce extérieur	848 055 918,23	4 725 552 763,60	
<b>Total des comptes de commerce</b>	<b>48 222 089 711,43</b>	<b>52 181 574 048,16</b>	
<b>Comptes d'opérations monétaires</b>			
- Emission des monnaies métalliques	161 537 426,84	252 846 349,53	
- Opérations avec le Fonds monétaire international	2 287 453 277,52	1 562 642 123,94	22 385 964 909,19
- Pertes et bénéfices de change	68 553 563,14	34 943 320,01	
<b>Total des comptes d'opérations monétaires</b>	<b>2 517 544 267,50</b>	<b>1 850 431 793,48</b>	<b>22 385 964 909,19</b>

5 III. Les soldes des comptes spéciaux dont les opérations se poursuivent en 2018 sont arrêtés, à la date du 31 décembre 2017, aux sommes ci-après :

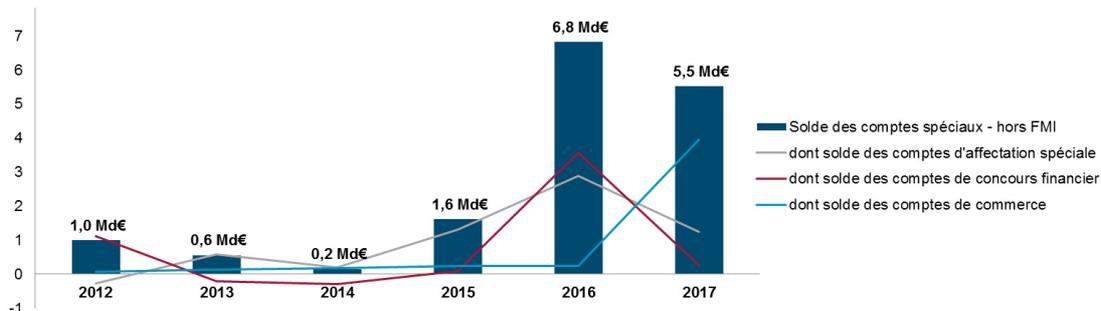
6 Désignation des comptes spéciaux	Soldes au 31 décembre 2017 (en euros)	
	Débiteurs	Créditeurs
<b>Comptes d'affectation spéciale</b>		<b>11 734 025 871,22</b>
Aide à l'acquisition de véhicules propres		305 669 426,59
Contrôle de la circulation et du stationnement routiers		1 043 362 678,88
Développement agricole et rural		62 312 049,21
Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale		311 789 816,14
Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage		16 210 351,33
Gestion du patrimoine immobilier de l'État		812 416 032,34
Participation de la France au désendettement de la Grèce		1 029 800 000,00
Participations financières de l'État		2 923 855 326,51
Pensions		5 101 506 426,85
Services nationaux de transport conventionnés de voyageurs		97 312 917,82
Transition énergétique		29 790 845,55
<b>Comptes de concours financiers</b>	<b>23 392 009 352,96</b>	<b>3 826 579,13</b>
Accords monétaires internationaux		
Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	1 999 532 827,21	
Avances à l'audiovisuel public		3 826 579,13
Avances aux collectivités territoriales	140 592 988,77	
Prêts à des États étrangers	18 736 737 647,06	
Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés	2 515 145 889,92	
<b>Comptes de commerce</b>	<b>14 715 898,65</b>	<b>8 402 724 767,15</b>
Approvisionnement de l'État et des forces armées en produits pétroliers, biens et services complémentaires		118 560 509,33
Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire	11 367 420,58	
Couverture des risques financiers de l'État	0,02	
Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État		88 018 256,28
Gestion de la dette et de la trésorerie de l'État		3 923 000 487,90
Lancement de certains matériels aéronautiques et de certains matériels d'armement complexes		95 041 248,30
Opérations commerciales des domaines		267 690 502,89
Régie industrielle des établissements pénitentiaires		32 916 917,08
Renouvellement des concessions hydroélectriques	3 348 478,05	
Soutien financier au commerce extérieur		3 877 496 845,37
<b>Comptes d'opérations monétaires</b>	<b>22 419 575 152,32</b>	<b>91 308 922,69</b>
Émission des monnaies métalliques		91 308 922,69
Opérations avec le Fonds monétaire international	22 385 964 909,19	
Pertes et bénéfices de change	33 610 243,13	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>45 826 300 403,93</b>	<b>20 231 886 140,19</b>

7 IV. Les soldes arrêtés au III sont reportés à la gestion 2018 à l'exception :

- d'un solde créditeur de 305 669 426,59 € concernant le compte d'affectation spéciale « Aide à l'acquisition de véhicules propres » ;
- d'un solde débiteur de 11 988 804,10 € concernant le compte de concours financiers « Prêts à des États étrangers » ;
- d'un solde créditeur de 199 690 502,89 € concernant le compte de commerce « Opérations commerciales des domaines » ;
- d'un solde créditeur de 91 308 922,69 € concernant le compte d'opérations monétaires « Émission des monnaies métalliques » ;
- d'un solde débiteur de 33 610 243,13 € concernant le compte d'opérations monétaires « Pertes et bénéfices de change ».

Exposé des motifs :

Après avoir été légèrement excédentaire entre 2012 et 2015, le solde des comptes spéciaux hors FMI, enregistre un solde excédentaire de 5,5 Md€ pour 2017, qui contribue fortement à l'amélioration du solde budgétaire de l'État en 2017, comme en 2016.



Plusieurs faits marquants ont ponctué l'exercice 2017 s'agissant des comptes d'affectation spéciaux :

- la création du compte de commerce « Soutien financier au commerce extérieur » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 afin de porter le transfert des opérations de garanties publiques de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface) vers l'État ; ce compte vise à retracer la gestion des opérations d'assurance telles que les encaissements des primes, les indemnisations des sinistres et la gestion des récupérations ; le solde du compte de commerce s'exécute à +3,9 Md€ en 2017 du fait notamment du reversement par la Coface du solde du compte de gestion des procédures d'aide au commerce extérieur ;

- le CAS « Participations financières de l'État » a été fortement impacté par la mise en œuvre d'une gestion dynamique des participations de l'État au service de la refondation de la filière nucléaire française avec la recapitalisation d'AREVA et d'EDF ; plusieurs cessions ont également eu lieu notamment des actions Engie (2,7 Md€) et Renault (1,2 Md€) ; le solde du CAS s'exécute ainsi à 0,8 Md€ en 2017, soit en diminution de 2,0 Md€ par rapport à l'exécution 2016.

Par ailleurs, un découvert complémentaire est demandé au titre du compte de gestion des opérations avec le FMI conformément à ses modalités de gestion. Il est détaillé comme suit :

N° des comptes	Comptes spéciaux	Découverts complémentaires demandés	Explications
952	Opérations avec le Fonds monétaire international	22 385 964 909,19	Ce compte est doté pour mémoire. Il s'agit d'inscrire une autorisation de découvert correspondant au solde débiteur de 21 661 153 755,61€ repris au 1 <sup>er</sup> janvier 2017 augmenté du solde débiteur des opérations de l'année 2017 de 724 811 153,58 €.

La loi de règlement procède au report du solde des comptes spéciaux, à l'exception des comptes mentionnés ci-dessous :

Sur le compte d'affectation spéciale « Aides à l'acquisition de véhicules propres », il est proposé de ne pas reprendre le solde créditeur de 305 669 426,59 € en balance d'entrée 2018, le dispositif ayant vocation à être équilibré dans les années à venir.

Sur le compte de concours financiers « Prêts à des États étrangers », un solde débiteur de 11 988 804,10 € n'est pas reporté. Il correspond au montant des échéances en capital de l'année 2017 au titre des remises de dettes aux pays étrangers. Le développement desdites remises de dettes, détaillées par pays, en capital, intérêts capitalisés et intérêts, fait l'objet de l'annexe jointe au présent projet de loi et retracée dans le développement des opérations constatées aux comptes spéciaux.

Sur le compte de commerce « Opérations commerciales des domaines », un solde créditeur de 199 690 502,89 € n'est pas reporté pour tenir compte d'une évolution des recettes du compte plus dynamique que celle des dépenses. Cela permet de répondre à une critique formulée depuis 2013 par la Cour des comptes dans ses notes d'exécution budgétaire.

Sur le compte d'opérations monétaires « Émission des monnaies métalliques », il est proposé de ne pas reprendre le solde créditeur de 91 308 922,69 € en balance d'entrée 2018 dans la mesure où ce solde n'a guère de signification puisqu'il mêle des opérations budgétaires classiques (droits de seigneurage en recettes, frais de fabrication en dépenses) et des opérations de bilan (variation de la circulation monétaire).

Sur le compte d'opérations monétaires « Pertes et bénéfices de change », le solde débiteur de 33 610 243,13 € n'est pas repris en balance d'entrée 2018. Il est soldé au 31 décembre de chaque année en application de l'article 20 de la loi n° 49-310 du 8 mars 1949 relative aux comptes spéciaux du Trésor.

Par ailleurs, s'agissant des comptes spéciaux et conformément au 5° de l'article 54 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, « le montant définitif des recettes et des dépenses constatées, des crédits ouverts, ainsi que les modifications de crédits demandés » font l'objet de l'annexe explicative jointe à la présente loi.

Fait à Paris, le xxx mai 2018

M. Édouard PHILIPPE

Par le Premier ministre :

Le Ministre de l'action et des comptes publics

M. Gérard DARMANIN